

GLOBAL STUDIES INSTITUTE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

COLLECTION « MÉMOIRES ÉLECTRONIQUES »

Vol. 141-2025

**La question irakienne et son évolution de 1920 à nos jours :
la difficile construction d'une citoyenneté partagée**

Mémoire présenté pour l'obtention du
Master Moyen-Orient
par Romane Aubert

Rédigé sous la direction de Azzedine Rakkah
Jurée : Aline Schlaepfer
Genève, mai 2025

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord le Dr. Azzedine Rakkah d'avoir accepté d'être mon directeur pour ce mémoire, de m'avoir accordé son temps, ses conseils et sa pédagogie et de s'être rendu disponible et à l'écoute tout au long de ces longs mois durant lesquels j'ai rédigé ce travail.

Je remercie M. Salvatore Sagues, mon mentor dans le cadre du programme de Mentorat de l'Université de Genève, pour son aide dans ma recherche d'interlocuteurs pour les entretiens que je voulais effectuer pour ce mémoire, mais aussi pour son accompagnement quotidien dans mes projets professionnels.

Je remercie infiniment tous les professeurs que j'ai eu la chance de rencontrer durant ce Master, qui m'ont apporté tant de connaissances sur le Moyen-Orient et de m'avoir permis de m'épanouir et de trouver ma voie dans la bienveillance.

Je voudrais remercier ma mère et ma grande sœur dont le soutien apporté durant toute la durée de mes études m'a permis de ne pas lâcher. Je tiens à remercier ma grand-mère pour la lecture de chacun de mes travaux et ses encouragements qui m'ont permis de mener à bien ces études jusqu'au bout.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Sommaire

Remerciements	2
Sommaire	3
Liste des figures	4
Introduction : Définir la question irakienne	5
1. Irak, mandat britannique, création d'un État-nation, question kurde et armée	
1.1. Le mandat britannique en Irak, le « péché originel »	8
1.2. La construction d'un État-nation irakien, le nationalisme arabe, étendard du nouvel État	10
1.3. La question kurde	13
1.4. Le rôle de l'armée dans la construction d'un sentiment national : entre lutte des nations et clivages ethniques et confessionnels	19
2. Le rôle de l'État dans l'échec de la construction de l'identité nationale dans les années post-monarchie	
2.1. Qacem, de l'espoir de la République au désenchantement : la difficile définition de l'Irak	25
2.2. Le Baas, Saddam Hussein, l'hégémonie du clan, et la guerre contre les « ennemis intérieurs »	30
3. De l'embargo à la guerre civile, la société irakienne se fissure	
3.1. La décennie 1990, les conséquences de l'embargo sur la société, le retour des solidarités tribales et des mouvements religieux	45
3.2. L'occupation américaine, de la mise en place d'un nouveau système à l'implosion de la société	50
4. L'émergence de l'EI, causes et conséquences sur les relations intercommunautaires en Irak	
4.1. L'émergence de l'État islamique en Irak : une décennie de marginalisation et de communautarisme	61
4.2. La question kurde à partir de 2003 : du fédéralisme à la lutte contre l'État islamique	64
4.3. De la lutte des milices chiïtes contre l'EI à la victoire d'un ordre milicien	67
4.4. Le cycle de représailles envers la population sunnite comme conséquence de l'État islamique	69
5. L'évolution de la question irakienne à partir de 2019, quel avenir pour l'Irak ?	
5.1. Octobre 2019 : à la recherche d'un nouvel Irak	74
5.2. Un mouvement pour l'unité nationale : la jeunesse irakienne et la création d'un nouveau contrat social dans l'espace	77
5.3. Les ingérences étrangères durant Tishreen, la difficile souveraineté de l'Irak	81
Conclusion : Quel avenir pour l'Irakité ?	83
Bibliographie	87
Table des matières	95

Liste des figures

Figure 1 :	Carte Accords Sykes-Picot	9
Figure 2 :	<i>Sykes-Picot Agreement 1916</i>	10
Figure 3 :	Carte du Kurdistan actuel	14
Figure 4 :	Carte du Kurdistan irakien	14
Figure 5 :	Carte de la campagne Anfal	19
Figure 6 :	Drapeau de l'Irak de 1959 à 1953	27
Figure 7 :	Carte de l'arabisation du centre et du nord de l'Irak entre 1970 et 1990	34
Figure 8 :	Timbre (1997) représentant Saladin, figure historique kurde et Saddam Hussein devant le Dôme du Rocher à Jérusalem. Reprise panarabe de la figure de Saladin par Saddam Hussein	37
Figure 9 :	Un billet de 25 dinars sur lequel au premier plan figure Saddam Hussein devant la bataille de Qadisiyya	42
Figure 10 :	Affiche du film « Al-Qadissya » réalisé en 1981 par Salah Abou Seif	42
Figure 11 :	Drapeau irakien de 1991 à 2004	50
Figure 12 :	Déboulonnage de la statue de Saddam Hussein à l'aide d'un char américain	52
Figure 13 :	« Nombre de civils tués lors des violences interconfessionnelles (mai-octobre 2006, en milliers) »	58
Figure 14 :	<i>Daesh</i> détruit la frontière entre la Syrie et l'Irak en juin 2014	62
Figure 15 :	« L'offensive de l'État islamique en Irak et au Levant »	63
Figure 16 :	État des lieux des tensions inter-communautaires et des expulsions des populations sunnites depuis la lutte contre l'EI	71
Figure 17 :	« La situation en Irak au 28 juillet 2024 »	72
Figure 18 :	Fresque sur laquelle on peut lire : « Nous regardons l'avenir sous des angles étroits »	75
Figure 19 :	L'unité nationale revendiquée sur les murs	77
Figure 20 :	« Le sang du martyr(e), un élément rituel essentiel de la mystique chiite. Le drapeau dégouttant de sang est une manière imagée d'accuser la répression de porter la responsabilité d'un crime contre l'unité nationale »	78
Figure 21 :	La place Tahrir vue du ciel le 14 novembre 2019	78
Figure 22 :	Images extraites du film documentaire « Bagdad en colère » réalisé par Karrar Al-Azzawi	79
Figure 23 :	Jeune manifestant tenant une pancarte sur laquelle il est inscrit « Pas de réformes ni de changement tant que le système des quotas subsistera »	80
Figure 24 :	Fresque du mouvement <i>Tishreen</i> , les États-Unis, sommés de quitter l'Irak	81

Introduction

Définir la question irakienne

« Avec un cœur rempli de tristesse, je vous dis qu'il n'y a pas encore un peuple Irakien, mais plutôt des groupes humains imaginés, vides de pensée patriotique, dominés par des traditions et des illusions religieuses, rien ne les relie, écouteurs du mal, aimant l'anarchie, disposés à se révolter contre n'importe quel gouvernement. C'est dans ce contexte que nous voulons construire un peuple et prenons en charge son éducation, son instruction, son enseignement, et celui qui connaît la difficulté de la construction d'un peuple dans un tel contexte devra connaître également ce que nous devons mettre en place pour accomplir cette mission... Voici le peuple dont j'ai pris en charge la construction » .

Fayçal ben Hussein al-Hachimi, roi d'Irak du 31 août 1921 au 8 septembre 1933, *Mémorandum*, mars 1933¹

Plus d'un siècle après sa création, l'Irak est un État fracturé, caractérisé par une grande instabilité et une histoire chargée de violence. Il semble de prime abord évident lorsque l'on se penche sur la situation actuelle de l'État irakien, que ce dernier souffre de nombreux maux. Les principaux maux qui apparaissent sont la corruption des élites politiques, l'hyper-dépendance aux revenus pétroliers ainsi qu'un manque de redistribution et de justice sociale envers une société irakienne touchée en grande partie par la pauvreté. De surcroît, si nous nous attardons sur cette société, nous relevons également de très grandes fractures communautaires et confessionnelles incarnées notamment ces dernières années par une guerre civile extrêmement violente entre 2006 et 2008, et aggravées, de surcroît, par des luttes, durant la dernière décennie contre l'organisation terroriste État islamique.

Rassemblant des populations arabes, kurdes, turkmènes, chiïtes, sunnites, chrétiennes ou yézidis, la construction d'un contrat social² entre l'État et ses citoyens en Irak a toujours été un chemin semé d'obstacles.

« Le Petit Fou est persuadé que je représente le citoyen idéal que la nation irakienne n'a pas réussi à produire depuis le tout début du règne du roi Faysal jusqu'à l'occupation américaine. Parce que je suis fait de rognures humaines renvoyant à des ethnies, des tribus, des races et des milieux sociaux différents, je représente ce mélange impossible qui n'a jamais été réalisé auparavant, je suis le premier citoyen irakien »³.

L'ouvrage d'Ahmed Saadawi intitulé *Frankenstein à Bagdad* raconte l'histoire de Trucmuche, une bête composée de morceaux de différents cadavres d'Irakiens morts aux prémices des affrontements confessionnels entre sunnites et chiïtes en 2006.

Ce roman dépeint le contexte irakien post-2003 marqué alors par une montée en flèche des violences intercommunautaires mais il propose également un questionnement autour d'une identité irakienne fragmentée entre les différentes composantes de la société. La figure de Frankenstein, un être constitué de différents corps est utilisé par l'auteur pour évoquer un État créé sur la base de différentes entités déchirées entre elles qui rien ne semble parvenir à unir.

Après la lecture de ce roman, l'objet premier de mon mémoire a été de comprendre l'origine et les raisons qui avaient mené à l'éclatement d'une telle violence au sein de la société irakienne en ce début de XXIème siècle. Au cours de mes recherches sur la guerre civile, j'ai compris que l'origine de ces fractures ne pouvait pas être seulement l'effondrement du régime de Saddam Hussein et de l'occupation américaine du pays et qu'il fallait, afin d'expliquer les causes qui avaient mené sur le long terme à cette violence, remonter encore plus loin dans l'histoire de l'Irak afin de déterminer les motifs d'une telle fragmentation. C'est alors en

¹Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, Paris, Tallandier, 2021, p.7.

²LAROUSSE, « Contrat social » : « Contrat social, convention expresse ou tacite soit par les hommes entre eux (Hobbes), soit entre les individus et le souverain (Locke), soit entre chaque être et la communauté (Rousseau) et qui, d'après ces penseurs, constitue le fondement de la société », in *Dictionnaire Larousse en ligne*, disponible à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/contrat/18693#16000360>.

³Ahmed SAADAWI, *Frankenstein à Bagdad*, Paris, Éditions Piranha, 2016, pp. 170-171.

effectuant mes recherches que j'ai découvert *La question irakienne*, ouvrage de M. Pierre-Jean Luizard⁴, qui retrace les origines de l'instabilité et les différentes lignes de fractures qui caractérisent toujours aujourd'hui l'État irakien. Ainsi pour étudier la question irakienne, il faut d'abord la définir.

Définir la question irakienne

À la suite de la Première guerre mondiale, le découpage de la région du Moyen-Orient par les Alliés, aboutit entre autres à l'établissement en 1920 d'un État-nation irakien dans lequel est installé par les Britanniques, une monarchie hachémite incarnée par le jeune Roi Fayçal, fils du chérif Hussein. Cette monarchie tenue par un Arabe sunnite n'est pas acceptée par une grande partie de la population irakienne, en grande majorité chiïte et kurde, rattachée malgré elle aux nouvelles frontières de l'État. S'appuyant sur certains mécanismes de domination des élites ottomanes qui les précèdent, les Britanniques sont alors en train d'installer dans l'ancienne Mésopotamie, un double rapport de domination sur le peuple irakien. Ce double rapport de domination constitue selon Pierre-Jean Luizard, le début de la question irakienne.

Le premier élément qui compose cette question irakienne et sur lequel nous reviendrons dans ce travail de recherche, est l'imposition dans cet État irakien d'un caractère profondément arabe à une mosaïque de peuples aux origines et aux aspirations différentes, englobée dans les frontières de ce nouvel État. Cette arabité forcée sera à l'origine de multiples violences à l'égard des populations irakiennes non-arabes, les marginalisant de l'organisation politique de l'État jusqu'à en faire l'objet de nettoyages ethniques et de massacres à l'instar du génocide des Kurdes organisé par Saddam Hussein, désigné sous le nom de l'opération Anfal de 1987 à 1989.

La question kurde fait alors également partie de la question irakienne, dans la mesure où, rattachés de force à un État défini comme arabe, les Kurdes souffriront tout au long de leur histoire d'une non-reconnaissance de leurs revendications et de persécutions de la part des différents régimes.

Le second terme de cette question irakienne réside dans le deuxième rapport de domination établi par les Britanniques, l'imposition d'un leadership sunnite sur les populations chiïtes ainsi que sur les minorités non-musulmanes irakiennes à l'instar des Assyro-chaldéens et des Yézidis.

Cette question irakienne représente donc le point de départ d'une instabilité durable au pays du Tigre et de l'Euphrate et le début d'une guerre constante entre un État et sa population. Elle fera naître de nombreuses lignes de fractures entre l'État et sa société puis plus tard produira des divisions extrêmement fortes et des violences entre citoyens irakiens. Tout au long de l'histoire de l'Irak, elle génère son lot de violences et d'instabilité et l'échec des gouvernements à la solutionner semble avoir empêché l'établissement d'une société saine et d'un contrat social entre Irakiens.

En soi, nous pouvons considérer que la question irakienne se constitue en deux séquences, la première allant de 1920, date de la création de l'État irakien à 2003, date de l'invasion américaine de l'Irak et de la refondation de l'État sous l'égide de Washington, la seconde commençant alors entre 2003 et 2004, aux prémices de la guerre civile jusqu'à 2019, année de l'éclatement du mouvement de contestation *Tishreen*, qui porte les revendications d'une jeunesse irakienne pour l'institution d'une nouvelle citoyenneté dans le pays.

Ainsi notre problématique est la suivante : *Quelle est l'origine de la question irakienne ? Dans quelles mesures les régimes autoritaires irakiens qui se sont succédé jusqu'en 2003 ont-ils eu un impact sur l'échec d'une construction d'un contrat social ou d'un référentiel commun entre Irakiens ? Comment expliquer l'explosion de la violence dans l'Irak post-2003 ? Une irakité partagée est-elle possible ?*

Pour répondre à cette problématique, notre plan sera constitué en cinq chapitres. Le premier chapitre abordera la création de l'État irakien et le mandat britannique dans le pays afin de revenir plus en détails aux origines de la fabrication de la question irakienne. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous aborderons les régimes militaires d'Abdel Karim Qacem et de Saddam Hussein, et leur rôle dans l'échec de la résolution de la question irakienne ainsi que de la construction d'une identité nationale commune à tous les Irakiens. Le troisième chapitre qui retracera l'histoire de l'Irak de 1990 à 2011, abordera la politique de Saddam Hussein durant l'embargo puis les conséquences de l'invasion américaine en 2003 sur la société irakienne,

⁴Pierre-Jean Luizard est un historien français, directeur de recherche au CNRS, spécialiste de l'Irak. En 2002, il publie *La question irakienne*, ouvrage indispensable à l'écriture de ce mémoire.

l'établissement d'une vie politique « libanisée » et l'éclatement d'une guerre civile. Le quatrième chapitre reviendra sur les causes de l'irruption dans le pays de l'organisation État islamique et ses conséquences sur la vie politique et sociale de l'Irak. Enfin, le cinquième et dernier chapitre reviendra sur le mouvement de contestation irakien d'octobre 2019, sa réflexion sur l'irakité et son impact sur l'organisation de la vie politique et sociétale irakienne.

Sources littéraires et méthodologie

Ce mémoire s'appuie sur des sources secondaires et primaires, des ouvrages et des articles académiques en grande partie ainsi que des rapports d'ONG et des articles de presse en ligne.

Les ouvrages clés qui m'ont permis de mener ce travail de recherche sont principalement *La question irakienne* de M. Pierre-Jean Luizard, ouvrage sans lequel ce mémoire aurait été impossible, *State and Society in Iraq – Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation* dirigé par Benjamin Isakhan, Shamiran Mako et Fadi Dawood, qui propose, sur la base de nouvelles archives, d'aborder l'évolution de la politique en Irak de la création de l'État jusqu'à la lutte contre l'EI. L'ouvrage de Toby Dodge *Inventing Iraq – The Failure of Nation Building and a History Denied* m'a permis de mieux comprendre le contexte de la création de l'État irakien sous l'égide de la puissance mandataire britannique. Enfin, l'ouvrage *Iraq since 1958 – From Revolution to Dictatorship* de Marion Farouk-Sluglett et Peter Sluglett m'a été d'une grande utilité dans la compréhension des régimes militaires d'Abdel-Karim Qacem et Saddam Hussein et leurs relations avec les différentes composantes qui peuplent l'Irak.

Ce travail est une contribution aux recherches autour de la question des identités en Irak et plus largement autour de la question de l'identité et des relations entre États et sociétés dans les États du Moyen-Orient.

1. Irak, mandat britannique, création d'un État-nation, question kurde et armée

1.1. Le mandat britannique en Irak, le « péché originel »

A l'aube de l'occupation britannique de la Mésopotamie, le territoire est depuis quatre siècles sous la domination des Ottomans, ces derniers régnant en particulier sur trois provinces dites *vilayets*, Bassora, Bagdad et Mossoul.

A cette époque, il n'existe aucun sentiment d'appartenance à une entité précise chez les populations de ces trois provinces, la région fonctionne de manière plus ou moins unifiée sous l'autorité de l'Empire ottoman⁵ mais il faut bien souligner que de nombreuses zones sont peuplées selon Adel Bakawan⁶, de « microgroupes qui constituaient chacun la référence identitaire en fonction de laquelle les individus régulaient leurs pratiques. »⁷. Les affaires étaient gérées de manière autonome et les identités communautaires et tribales surplombaient une quelconque possible « ottomanité », les populations sont donc organisées en communautés plus ou moins autonomes et sont gouvernées par leurs propres autorités⁸. Il existe à ce moment-là des divisions internes entre les villes et la campagne, du fait d'une répartition déjà fragmentée du territoire : « Les milieux urbains sont majoritairement arabes sunnites et le pouvoir central doit compter sur les notables d'origine religieuse (descendant des prophètes) et sur une classe moyenne de commerçants où les minoritaires chrétiens et juifs sont numériquement importants. Les Chiïtes sont essentiellement présents dans les Villes saintes du chiïsme (Najaf, Karbala, Kazimayn), sièges d'universités religieuses prestigieuses dans l'ensemble du monde musulman chiïte duodécimain »⁹. Si les populations chiïtes peuplent en majorité les plaines du Sud, au nord, dans les territoires montagneux, vivent les Kurdes.

Sur le plan religieux, à l'époque ottomane, l'Empire ne reconnaît uniquement comme sujets de pleins droits les musulmans sunnites, l'islam sunnite étant le caractère surtout à partir de la fin du 19^{ème} siècle, sur lequel repose l'identité ottomane¹⁰. Les minorités non musulmanes à l'instar des juifs et des chrétiens bénéficient dans l'Empire d'un statut de *millets*¹¹, qui leur offre le bénéfice d'une certaine autonomie en échange du paiement d'un impôt. En revanche, les communautés chiïtes, elles, sont d'ores et déjà dans une situation marginalisée dans la mesure où l'Empire ottoman refuse de les reconnaître : « Dans les faits, les chiïtes et la Porte s'ignoraient, parce que les dirigeants chiïtes considéraient les souverains ottomans comme des usurpateurs, mais aussi parce que les autorités ottomanes se trouvaient dans les villes et que plus des trois quarts des Irakiens vivaient dans les campagnes donc loin du pouvoir central. »¹². De surcroît, les communautés chiïtes de la Mésopotamie ottomane étaient considérées comme une cinquième colonne persane. Sur le plan politique, le système tribal prédomine, reposant sur la « nécessité de s'assurer un minimum d'ordre et de protection »¹³.

⁵Peter SLUGLETT, « Preface: Whither Iraq? », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 2-3.

⁶Adel Bakawan est un sociologue franco-irakien spécialiste de l'Irak. Il est chercheur associé au Programme Turquie et Moyen-Orient de l'Ifri et également directeur du Centre français de recherche sur l'Irak.

⁷Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, op. cit., p. 33.

⁸Sami ZUBAIDA, « The Fragments Imagine the Nation: The Case of Iraq », in *International Journal of Middle East Studies*, Mai 2002, Vol.34, No.2, pp. 205-215, disponible à l'adresse <https://www.jstor.org/stable/3879824>.

⁹Henry LAURENS, *L'Orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2002 p. 125.

¹⁰Nora TOGNI, *Shengal – Une histoire sans fin – le génocide des Yézîdis et la perpétuation de la violence politique en Irak et au Moyen-Orient*, Genève, Global Studies Institute de l'Université de Genève, Collection « Mémoires électroniques », Vol. 131-2024, disponible à l'adresse <https://www.unige.ch/gsi/files/9717/2647/6231/Togni.pdf>.

¹¹Pierre VERMEREN, *La France en terre d'islam – Empire colonial et religions, XIXe-XXe siècles*, Belin, 2016, Chapitre VI. Le retour de la protection des chrétiens d'Orient au Levant, pp. 89-103, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/la-france-en-terre-d-islam--9782701196640-page-89?lang=fr>.

¹²Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, Paris, Fayard, 2002, p. 20.

¹³Henry LAURENS, « L'Orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945 », op. cit., p. 125.

Sous l'Empire ottoman, cette organisation de la société est vectrice d'un certain nombre de violences envers les communautés non-arabes notamment à partir de la fin du XIX^{ème} siècle lors de la montée des nationalismes et de l'arrivée de nouvelles réformes au sein de l'Empire¹⁴.

C'est en 1915 que les puissances française et britannique commencent à réfléchir à leur avenir au Moyen-Orient, région convoitée pour ses nombreux atouts. Pour les Britanniques, la Mésopotamie ottomane représente surtout, un atout stratégique non négligeable vers les Indes, colonies inestimables et essentielles pour ces derniers.

Les deux puissances coloniales s'entendent au travers de négociations menées par François Georges Picot et le britannique Mark Sykes, connues comme les Accords Sykes-Picot, qui mènent alors à une division du Moyen-Orient en cinq zones :

« Au-dessus d'une ligne qui court du nord de Kirkouk au nord d'Haïfa en Palestine, se trouvent les deux zones françaises. L'une dite d'administration directe, est formée du Liban actuel et de la Cilicie ; celle où la France n'est censée exercer qu'une influence (zone A) inclut la Syrie actuelle et la province de Mossoul. En-dessous de cette ligne, se trouvent les deux zones britanniques fondées sur la même distinction entre administration directe et zone d'influence. La première est constituée du Koweït actuel et de la Mésopotamie (aujourd'hui l'Irak sans la région de Mossoul) ; la seconde (zone B) comprend le sud de la Syrie et la Jordanie actuelles. La cinquième zone, la Palestine, de nature différente puisqu'elle doit être soumise à un statut international, va du sud de Jérusalem au nord d'Haïfa ; la Grande-Bretagne obtenant cependant le contrôle des ports d'Haïfa et d'Acre afin d'avoir la maîtrise d'une continuité territoriale allant du Golfe arabo-persique à la Méditerranée ».¹⁵



Figure 1: Carte Accords Sykes-Picot¹⁶

¹⁴Nora TOGNI, *Shengal – Une histoire sans fin – le génocide des Yézîdis et la perpétuation de la violence politique en Irak et au Moyen-Orient*, *op cit.*, p. 14, « Durant le dernier siècle de l'Empire ottoman, la montée des nationalismes, la mise en place d'un programme ambitieux de réformes par l'État et l'intervention croissante de l'Europe dans les affaires internes ont contribué à l'augmentation de l'usage de la violence. La fin du 19^e et le début du 20^e siècle deviennent ainsi une période de violence croissante et, finalement, catastrophique pour les communautés non-musulmanes ».

¹⁵Pierre BLANC et Jean-Paul CHAGNOLLAUD (dir.), *Moyen-Orient Idées reçues sur une région fracturée*, Paris, Éditions Le Cavalier Bleu, 2019, pp. 27-34, disponible à <https://www.cairn.info/moyen-orient--9791031803364-page-27.htm>

¹⁶*Ibid.*



Figure 2 : Sykes-Picot Agreement 1916¹⁷

Le 25 avril 1920, la conférence de San Remo confirmera la domination des Britanniques sur la Mésopotamie. L'occupation britannique sur le futur territoire a d'ores et déjà commencé cependant dès 1914, provoquant la promulgation d'une *fatwa* par les Ottomans encourageant le *djihad* contre les Alliés¹⁸ suivie par la suite, de *fatwas* énoncées dans les villes saintes chiïtes appelant à la résistance armée.

1.2. La construction d'un État-nation irakien, le nationalisme arabe, étendard du nouvel État

Dès le mois de mars 1917, les Britanniques prennent le contrôle de Bagdad et mettent fin au règne des Ottomans. Les trois *vilayets* de Mossoul, Bassora et Bagdad passent ainsi sous leur contrôle. Ces derniers se heurtent à la résistance des chiïtes réclamant la création d'un État irakien fondé sur une identité islamique et arabe « incluant Mossoul et sans lien de dépendance avec une puissance étrangère »¹⁹. Cependant, en avril 1920, les Britanniques se voient attribuer un mandat sur l'Irak par la Société des Nations²⁰ déclenchant une grande révolution²¹ la même année, réprimée par les armes. Cette révolution reste un événement majeur dans l'histoire de l'Irak, elle est marquée entre autres, par un « rapprochement entre les villes saintes chiïtes et le mouvement patriotique de Bagdad »²², ce mouvement révolutionnaire réussit à unir les chiïtes et les sunnites contre l'occupant britannique.

¹⁷Patricia BAUER, « Sir Mark Sykes, 6th Baronet – British diplomat », in *Britannica*, disponible à l'adresse <https://www.britannica.com/biography/Sir-Mark-Sykes-6th-Baronet>. Consultée le 13 mai 2024.

¹⁸Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 22.

¹⁹*Ibid.*, p. 22-23.

²⁰Pierre BLANC et Jean-Paul CHAGNOLLAUD (dir.), *Moyen-Orient Idées reçues sur une région fracturée*, op. cit., pp. 27-34. « C'est l'article 22 évoqué précédemment : « Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes... Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation. La meilleure méthode pour réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceraient cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société. Certaines communautés, qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du mandataire ».

²¹Pierre-Jean LUIZARD, *Chiïtes et Sunnites, la grande discorde en 100 questions*, Paris, Tallandier, 2019, pp. 115-116.

²²*Ibid.*

Le 23 août 1921 les Britanniques fondent un État-nation irakien, à sa tête, installent une monarchie constitutionnelle légitimée par une élite sunnite prônant un nationalisme arabe.

Ainsi, voilà la naissance d'un État-nation irakien épousant une mosaïque pluriethnique et pluri-religieuse que constituaient les vilayets de Bassora et Bagdad, Mossoul y sera définitivement rattachée en décembre 1925 malgré le refus des Kurdes d'être intégrés à un État arabe.

Les Britanniques intronisent sur le trône d'Irak, le roi Fayçal en août 1921. Ce dernier chassé de Syrie quelque temps plus tôt par les Français est choisi par les Britanniques pour être le chef d'État du nouvel Irak lors de la Conférence du Caire²³, ayant lieu la même année, sous l'impulsion du ministre des Colonies de l'époque, Winston Churchill.

À ce moment, les Arabes sunnites, élite déchue de l'ancien Empire, représentent entre quinze et vingt pourcents de la population totale du nouvel État face à une majorité chiïte.

Pourquoi les Britanniques ont-ils alors octroyé le pouvoir à cette minorité ?

Il y a deux éléments fondamentaux qui permettent d'expliquer ce choix, considéré comme l'une des origines des fractures communautaires de l'État irakien et désigné comme « péché originel » dans la littérature concernant l'Irak.

Premièrement, à la suite de la Première Guerre mondiale, les Alliés brisent la promesse faite au Chérif Hussein de La Mecque d'établir un grand Royaume arabe unifié. Pour tenter de faire oublier cette trahison, les Britanniques décident pour l'Irak de placer à la tête du nouvel État, la monarchie hachémite afin de permettre à celle-ci de garder une certaine légitimité islamique²⁴. De surcroît, Londres décide, pour asseoir une légitimité ainsi qu'une stabilité dans ce nouveau pays aux frontières artificielles, de se reposer sur les anciennes élites du pouvoir ottoman, les sunnites, constituant donc « la classe dominante de la hiérarchie hachémite »²⁵.

Ces derniers troquent alors leur allégeance à l'Empire ottoman contre la proposition faite par les Britanniques de diriger l'Irak. Ce choix peut s'expliquer notamment par, d'une part, la peur des élites et grandes familles sunnites de perdre des privilèges acquis au fil du temps²⁶, et d'autre part, épouser l'arabisme est alors perçu comme un moyen de légitimer sa puissance confessionnelle au détriment des chiïtes y voyant un moyen, selon la conception sunnite²⁷ du pouvoir, d'assurer l'ordre, la sécurité et surtout la protection de l'Islam. Ainsi, à l'instar d'autres ex-provinces de l'Empire ottoman, « (...) l'Islam sunnite fut mis au service du nationalisme du nouvel État, ce qui permit à la monarchie hachémite de conserver une part de légitimité islamique. Dès ses origines, l'État irakien se définit donc comme un État arabe, partie intégrante de la nation arabe, où les sunnites sont majoritaires »²⁸.

²³Yves BRILLET, « La Royal Air Force et l'Irak 1918-1922 (5/6). La Conférence du Caire (12 au 30 mars 1921) : enjeux et débats », in *Les Clés du Moyen-Orient*, 26 janvier 2016 <https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-Royal-Air-Force-et-l-Irak-1918-1922-5-6-La-Conference-du-Caire-12-au-30-mars.html>, consulté le 5 juin 2024, « La conférence du Caire, réunie à l'initiative de Churchill, ministre des Colonies, constitue l'un des événements fondateurs de la politique britannique au Moyen-Orient. Elle a en particulier pour objectif de choisir le chef d'État irakien et d'évoquer les problématiques militaires britanniques en Mésopotamie ».

²⁴Pierre BLANC et Jean-Paul CHAGLONNAUD (dir.), *L'invention tragique du Moyen-Orient*, Paris, Éditions Autrement, 2017, p. 26 « Comme par définition, la légitimité traditionnelle ne peut s'inventer en un court laps de temps, les Britanniques vont instrumentaliser celle de la famille du chérif Hussein en intronisant ses deux fils. Faysal, chassé de Damas par les Français, devient roi d'Irak (en août 1921) et son frère Abdallah, émir de Transjordanie (en avril 1921) ».

²⁵Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 48.

²⁶*Ibid.*, pp. 47-48, « Depuis des générations, les grandes familles sunnites d'Irak se partageaient les fonctions, titres et privilèges que leur distribuaient les autorités ottomanes, et redoutaient les changements craignant d'y perdre des positions acquises et héritées de père en fils. Mais ces familles, bien que réputées pour leur conservatisme, accueillirent les Britanniques comme leurs nouveaux protecteurs, alors que les dirigeants chiïtes refusaient tout lien de dépendance envers la puissance mandataire et qu'ils prônaient, depuis la disparition de l'État ottoman un "État irakien indépendant, arabe et islamique" ».

²⁷*Ibid.*, p. 48 « Selon la conception sunnite du pouvoir alors répandue, plutôt que de risquer l'anarchie et la sédition, il était préférable de reconnaître la légitimité d'un prince, quel qu'il soit, à condition que celui-ci fasse régner l'ordre, la sécurité, agisse pour le bien public et protège l'Islam ».

²⁸*Ibid.*, p. 48.

Le nationalisme arabe permet ainsi aux sunnites de nier leur statut de minorité, toutefois, l'utilisation de cet arabisme soulève quelques paradoxes au pays des deux fleuves. En effet, cette importance donnée à l'arabisme n'a pas de sens particulier en Irak dès lors que l'on sait que les Irakiens s'identifiaient davantage à un patriotisme local plutôt qu'à une identité arabe globale. L'arabisme mis en avant par les Britanniques s'inscrit dans un contexte d'émergence de nouvelles identités nationales²⁹ mais en Irak, il est parfaitement inconnu jusqu'alors.

De surcroît, l'État s'ancre profondément sur deux principes, l'arabité et le sunnisme³⁰. Les populations kurdes ne peuvent que se sentir exclues de l'État irakien quand celui-ci se présente comme un État fondé sur l'arabité. Les chiïtes refusent quant à eux, cet arabisme et réitèrent à de nombreuses reprises leur volonté d'un État construit sur une identité islamique. Certains iront même jusqu'à revendiquer la construction d'un État chiïte indépendant au Sud du pays³¹. Ainsi au nord comme au sud, les volontés de séparation et d'indépendance dès la création de l'État irakien ne présageaient rien de bon quant à la construction d'une citoyenneté irakienne et d'une identité commune.

Entre 1924 et 1925, la première Constitution irakienne est proclamée, suivie par la promulgation d'un code de nationalité, hérité de l'époque ottomane, se révélant discriminatoire à l'égard des chiïtes et marquant le début d'une domination confessionnelle sunnite dans le pays :

« Selon ce code, seuls les Irakiens qui avaient eu la nationalité ottomane, ou dont les parents ou les grands-parents l'avaient eue, étaient considérés comme des citoyens irakiens de plein droit. En dépit de l'article 6 de la Constitution de 1924, qui stipule l'égalité de tous les Irakiens devant la loi, un amendement à l'article 16 avait introduit une distinction qui s'avérera essentielle pour les droits des uns et des autres : Les Irakiens sont égaux en droits politiques et civiques et assument à égalité les droits et devoirs qui leur incombent en tant que citoyens. Mais seuls les Irakiens authentiques peuvent accéder aux postes de la fonction publique sans aucune distinction... [Hasanî, 1983, tome 1, p. 243-290] »³².

Le problème étant que, par « Irakiens authentiques », l'État désigne les Irakiens de « rattachement ottoman », donc les sunnites. Ces derniers reçoivent un certificat de nationalité sur lequel la mention « catégorie A » est ajoutée. Les chiïtes, ayant été non reconnus par les Ottomans et s'étant référés de surcroît à une appartenance tribale et rurale plutôt qu'à une nationalité, ne sont, par définition, pas reconnus comme des ressortissants de l'ancien Empire, et doivent alors prouver leur « irakité ». Certains Irakiens chiïtes, descendants de parents persans sont également désignés comme étant de « rattachement iranien », c'est-à-dire :

« [...] des Irakiens d'origine persane, religieux ou non, qui étaient installés en Irak depuis des siècles, mais la majorité écrasante d'entre eux était composée d'Arabes qui n'avaient d'autres racines que l'Irak : religieux et commerçants chiïtes, pour qui l'Iran demeurait la protectrice des chiïtes, ou qui avaient plus simplement opté pour la nationalité persane afin d'échapper à la conscription ottomane, ou encore tribus vivant à cheval sur la frontière. Ces derniers durent également « demander » la nationalité irakienne et, une fois naturalisés, ils reçurent un certificat de nationalité avec la mention « catégorie B », c'est-à-dire de « rattachement iranien »³³.

Cette distinction faite par les autorités irakiennes, créée *de facto* des discriminations entre Irakiens, un sunnite ayant plus de droits, même en étant non-irakien, qu'un chiïte irakien, désigné d'emblée comme « Irakien non-authentique ». De surcroît, du fait d'un certificat de nationalité B leur attribuant des droits limités, les chiïtes ne peuvent pas participer pleinement à la construction de l'État irakien et en sont donc gravement écartés. Cette conception discriminatoire datant de l'époque de la fondation de l'État irakien pose les bases

²⁹Pierre-Jean LUIZARD, *Chiïtes et sunnites, la grande discorde en 100 questions*, *op. cit.*, pp. 117-118.

³⁰Ibrahim Sadiq MALAZADA, « Comment le génocide a façonné l'État irakien », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak (CFRI)*, 13 juillet 2023, disponible à l'adresse <https://cfri-irak.com/article/la-construction-de-letat-en-irak-le-genocide-comme-modele-destructeur-2023-07-13>.

³¹Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, *op. cit.*, p. 35.

³²Pierre-Jean LUIZARD, *Le choc colonial et l'Islam*, « Chapitre 21 : Le mandat britannique et la nouvelle citoyenneté irakienne dans les années 1920 », Paris, La Découverte, 2006, pp. 401-406 <https://www.cairn.info/le-choc-colonial-et-l-islam--9782707146960-page-401.htm>.

³³*Ibid.*

des futures fractures intercommunautaires et des politiques identitaires des régimes qui se succéderont. Ce code de nationalité sera utilisé en justification de bons nombres d'exils forcés et sera également instrumentalisé dès les années 1960 par les baassistes afin de renforcer les discriminations confessionnelles et ethniques dans le pays³⁴.

En ce qui concerne les Kurdes, ces derniers sont aussi marginalisés par les nouveaux textes juridiques dès leur rattachement à l'État irakien en 1925. L'article 17 de la Constitution de 1925 stipule notamment : «L'arabe est la langue officielle, sous réserve de ce qui peut être prescrit par une loi spéciale »³⁵. En ne reconnaissant pas la langue kurde comme une des langues officielles de l'Irak, c'est l'identité kurde comme composante de l'identité irakienne qui est niée.

Il apparaît dès lors indispensable d'aborder cette question kurde afin de comprendre les fortes divisions gangrenant encore à ce jour la société irakienne. Revenons à présent plus en détails sur le rattachement de la province de Mossoul à l'Irak.

1.3. La question kurde

1.3.1. La création du Kurdistan irakien

« Le territoire de l'Irak créé en 1921 avec deux vilayets a donc été agrandi en 1925 par l'adjonction d'un troisième supposé rendre le nouvel État viable parce que riche en eau, en terres arables et en pétrole. Mais ce territoire est majoritairement composé de Kurdes ce qui donne davantage l'impression d'un puzzle géopolitique s'imposant à des sociétés aux cultures et aux identités sensiblement différentes »³⁶.

Le Kurdistan est divisé aujourd'hui entre quatre États, la Syrie, l'Irak, la Turquie et l'Iran. Il n'y a pas d'estimation réellement claire et fiable du nombre de Kurdes dans la région cependant, on estime qu'ils représentent environ entre 30 millions et 35 millions³⁷ de personnes réparties dans ces quatre États. En Irak, les Kurdes représentent entre 8 et 8,6 millions³⁸ de personnes et sont essentiellement situées dans le Nord du pays.

Autonome depuis 1991 et indépendant suite à l'organisation d'un référendum non reconnu par le pouvoir central en 2017³⁹, le Kurdistan irakien est confronté aujourd'hui à un affaiblissement de son autonomie politique et financière, sept ans après la votation d'une indépendance pourtant porteuse d'espoir, dans un contexte où Bagdad semble récupérer de l'influence, profitant notamment de divisions politiques et de luttes pour le monopole du pouvoir : « Entre les "familles féodales" des Barzani qui dirigent le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et des Talabani qui dirigent l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), les querelles se sont intensifiées depuis que "des fils impétueux aux personnalités conflictuelles" ont pris les rênes de ces partis en 2017. (...) S'engouffrant dans la brèche, le pouvoir à Bagdad "profite de cette rivalité pour reprendre le pouvoir qu'il

³⁴*Ibid.*, « Ces lois permirent la déportation de communautés entières, considérées comme 'non irakiennes', notamment les Kurdes Faylis (qui cumulent le double handicap d'être à la fois Kurdes et chiïtes) et les Persans, qui furent expulsés vers l'Iran par vagues successives, dès 1969, puis en 1980. Privés de leur citoyenneté, leurs biens furent confisqués et la majorité des Faylis expulsés vivait encore dans des camps de réfugiés en Iran [Babakhan, 1994a et b] au moment de la chute du régime de Saddam Hussein en 2003 ».

³⁵DIGITHÈQUE MJP, « Irak : Constitution du 21 mars 1925 », in *Digithèque MJP*, consulté en mai 2024, disponible à l'adresse <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq1925.htm#1>.

³⁶Pierre BLANC, Jean-Paul CHAGLONNAUD (dir.), *L'invention tragique du Moyen-Orient*, op. cit., p. 29.

³⁷Camille BORDENET, « Les Kurdes, un peuple éclaté entre quatre pays », in *Le Monde*, 9 septembre 2014, consulté le 20 mai 2014, disponible à [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/09/09/qui-sont-les-kurdes_4484311_4355770.html#:~:text=Parce%20qu'aucun%20des%20quatre,étant%20le%20plus%20souvent%20avancé](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/09/09/qui-sont-les-kurdes_4484311_4355770.html#:~:text=Parce%20qu'aucun%20des%20quatre,étant%20le%20plus%20souvent%20avancé.). Une autre source propose une estimation de 30 millions, voir Béatrice GIBLIN, *Conflits dans le monde, approche géopolitique*, « Chapitre 13. Des nationalismes régionaux faute d'État : le cas du Kurdistan », Malakoff, Armand Colin, 2016, pp. 189-197 disponible à https://www.cairn.info/les-conflits-dans-le-monde--9782200611613-page-189.htm?ora.z_ref=li-21499065-priv.

³⁸Chiffres extraits du site internet de l'Institut kurde de Paris, disponible à <https://www.institutkurde.org/info/la-population-kurde-1232550992>.

³⁹COURRIER INTERNATIONAL, « Kurdistan irakien. Un référendum qui bouleverse le Moyen-Orient », in *Courrier International*, 29 septembre 2017, <https://www.courrierinternational.com/article/kurdistan-irakien-un-referendum-qui-bouleverse-le-moyen-orient>, « Le oui l'a massivement emporté lors du référendum sur l'indépendance organisé le 25 septembre dans le Kurdistan irakien : 92,7 % avec une participation de plus de 72 % de votants. ».

a perdu” depuis l'autonomisation du Kurdistan en 1991, à la faveur du soulèvement des Kurdes contre Saddam Hussein »⁴⁰.

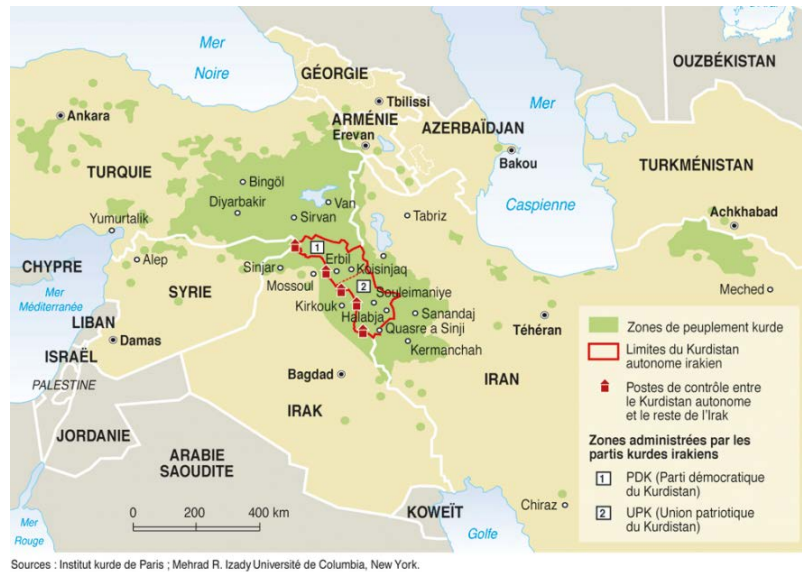


Figure 3 : Carte du Kurdistan actuel⁴¹



Figure 4 : Carte du Kurdistan irakien⁴²

⁴⁰COURRIER INTERNATIONAL, « Minorités. En Irak, le rêve “évanoui” d’indépendance kurde », in *Courrier International*, 23 août 2023 <https://www.courrierinternational.com/article/minorites-en-irak-le-reve-ewanoui-d-independance-kurde>.

⁴¹Philippe REKACEWICZ, « Les Kurdes, un peuple divisé », in *Le Monde diplomatique*, août 2001, disponible à <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/kurdes>.

⁴²Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, Paris, Tallandier, 2018.

Lorsque les Ottomans chutent à la suite de la Première Guerre mondiale, les provinces kurdes sont divisées en quatre selon les accords Sykes-Picot : « le Nord-Est anatolien doit tomber sous l'administration directe russe ; le Sud-Est anatolien sous l'administration directe française ; enfin, le *vilayet* (province ottomane) de Mossoul est scindé en deux zones sous gestion économique respectivement française (Rowanduz et Erbil) et britannique (Kirkouk et Souleimaniye) »⁴³.

Au nord de l'Irak, les Britanniques s'intéressent de près à la province de Mossoul qu'ils occupent dès 1918 en raison de ses ressources pétrolières⁴⁴. Les Kurdes ont, à ce moment-là, des ambitions d'indépendance très claires incarnées notamment par Cheikh Mahmoud Barzanji, chef des nationalistes kurdes. Lors de la Conférence de Paris en 1919, un 1^{er} accord est signé prévoyant la création d'un État kurde et d'un État arménien indépendants. Cet accord est confirmé un an plus tard lors du traité de Sèvres⁴⁵. Ce nouveau traité de paix prévoit : « Dans son article 62 "l'autonomie locale pour les régions kurdes de l'Empire ottoman où domine l'élément kurde" et, dans son article 64, parle d'un "État kurde indépendant" »⁴⁶, la question de la province de Mossoul doit être traitée alors plus tard.

Mais l'établissement de cet État kurde ne se concrétisera pas. En effet, entre 1920 et 1922, l'avis des Britanniques quant au sort de l'État kurde diverge entre d'une part la volonté de Sir Percy Cox, administrateur du bureau des colonies au Moyen-Orient, de rattacher le Kurdistan à l'Irak « afin de garantir sa survie et la stabilité de la région »⁴⁷, et d'autre part, le souhait de Lloyd Georges, Premier ministre britannique et de son Ministre des Colonies, Winston Churchill d'un « (...) détachement de la Turquie et de l'Irak ; le Kurdistan étant amené à jouer un rôle d'État tampon entre ces deux pays »⁴⁸. Finalement, le scénario voulu par Sir Percy Cox l'emporte et se concrétise lors du Traité de Lausanne en 1923, mais la question de Mossoul reste cependant toujours en suspens.

Outre ses ressources pétrolières, la province de Mossoul représente pour Londres, du fait de son relief montagneux, une frontière naturelle ainsi qu'un rempart physique contre de possibles attaques militaires turques. En 1919, les Kurdes s'allient aux Britanniques contre les Turcs, espérant obtenir de cette manière leur indépendance. Une fois la menace turque éliminée, Cheikh Mahmoud proclame en mars 1919 « (...) l'indépendance du Kurdistan et la création d'un État kurde avec son armée, son drapeau, son gouvernement et sa Cour de Justice »⁴⁹, mais cette indépendance est de courte durée. En 1925, le Conseil de la Société des Nations proclame le rattachement de Mossoul à l'État irakien. Les Kurdes bénéficient de la nationalité irakienne du fait de leur sunnisme⁵⁰, toutefois, malgré les demandes de la SDN d'une autonomie culturelle et administrative du Kurdistan irakien, le traité anglo-irakien de 1929 prévoyant « (...) les bases de l'indépendance formelle de l'Irak »⁵¹ ne semble pas prendre en compte cette demande d'autonomie culturelle et administrative, dès lors, le sort des Kurdes est confié à un État arabe fondé, rappelons-le sur un sentiment arabiste, c'est le début de longues années d'instabilité. Ce rattachement forcé est désigné comme étant l'une des raisons d'un État irakien dysfonctionnel.

1.3.2. Les Kurdes et l'État central : l'affrontement des nationalismes

« Second terme de la question irakienne, le problème kurde était venu s'ajouter à la domination des sunnites sur les chiïtes. Il en était la seule expression visible : les Kurdes ne pouvaient en effet se sentir représentés par un État qui se définissait officiellement comme arabe »⁵².

⁴³ *Ibid.*, p. 53.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 62, « Le gouvernement britannique, obéissant aux milieux pétroliers proches de la Turkish Petroleum Company – avec un capital majoritairement anglais en dépit du nom -, décide d'occuper en 1918 la province de Mossoul, censée être riche en pétrole, avant que la capitulation du gouvernement ottoman ne devienne effective. ».

⁴⁵ *Ibid.*, p. 53, le traité de Sèvres a lieu le 16 août 1920, « Traité de paix signé par le gouvernement ottoman et les Alliés ».

⁴⁶ *Ibid.*, p. 53.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 57.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 57.

⁴⁹ Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, *op. cit.*, p. 77.

⁵⁰ Les Kurdes sont en majorité sunnites, en Irak, les confréries soufies sunnites, chassées du sud par les élites religieuses chiïtes, structurent l'islam sunnite des populations kurdes, voir Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 55.

⁵¹ Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, *op. cit.*, p. 64.

⁵² Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 58.

Malgré le rattachement au nouvel État, les Kurdes ne cessent de revendiquer leur identité. Le sentiment national kurde ne se développe véritablement qu'à partir des années 1930⁵³ impulsé notamment par le clan Barzani⁵⁴ et les premiers partis nationalistes voient le jour à la fin de la Seconde Guerre mondiale⁵⁵. Le mouvement national kurde s'organise en Irak autour de deux principaux partis, le PDK (Parti démocratique du Kurdistan) incarné par les Barzani dès 1946 et l'UPK (Union patriotique du Kurdistan) incarné par les Talabani dès 1975⁵⁶. Il existe par la suite d'autres propositions idéologiques au sein de ce mouvement national kurde notamment islamistes⁵⁷. Les deux partis, malgré de nombreuses luttes intestines⁵⁸, plus ou moins importantes au fil des années, vont largement contribuer à la diffusion d'une « identité *kurdistani*, c'est-à-dire une identité citoyenne qui s'identifie avec un territoire (le Kurdistan irakien) et non pas avec une ethnie ou une religion »⁵⁹ à l'inverse de l'État irakien, qui lors de sa création, s'est basé sur l'arabité et le sunnisme, par conséquent, les Kurdes construisent leur identité « en opposition au pouvoir officiel »⁶⁰.

Sous le régime de la République du 14 juillet du Général Abdel Karim Qacem⁶¹, une tentative d'intégration des Kurdes s'effectue, ce dernier prônant en effet, dans le cadre de la construction d'un nationalisme proprement irakien⁶² une collaboration ainsi qu'une reconnaissance du droit des Kurdes : « La nouvelle république irakienne intègre toutes les composantes sociales du pays. L'avènement de la République irakienne est une nouvelle donne pour la liberté de partis politiques pour les Kurdes. Dans ce contexte, les relations arabo-kurdes se détendent. [...] Le régime du général Qassem entreprend des pourparlers avec les Kurdes. Les Kurdes bénéficient de droits culturels dans leurs régions d'habitation (étudier dans leur langue par exemple) »⁶³. L'article 3 de la nouvelle Constitution irakienne affirme de surcroît : « Les Arabes et les Kurdes sont des associés dans le pays irakien »⁶⁴.

Très vite cependant, les espoirs de reconnaissance des Kurdes décroissent, le nouveau chef d'État irakien étant accusé de manquer à ses engagements vis-à-vis des aspirations politiques et culturelles kurdes. D'autre part, bien que définissant au départ les Kurdes comme « associés », le général Qacem se met à défendre très vite une définition de l'irakité dans laquelle les Kurdes sont à nouveau exclus. Un processus d'arabisation⁶⁵ se met en place, les fonctionnaires kurdes sont privés de leurs postes au sein de l'État, remplacés par des

⁵³Allan KAVAL, « Les Kurdes (3/3) : De la Première guerre mondiale à 2003 : rêve(s) d'indépendance(s) », in *Les Clés du Moyen-Orient*, 15 septembre 2020, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-Kurdes-3-3-De-la-Premiere-Guerre-mondiale-a-2003-reve-s-d-independance-s.html>, consulté le 27 mai 2024.

⁵⁴Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, op. cit., pp. 184-185, « Les Barzani sont à la fois une famille de religieux extrêmement solidaire et fermée, conçue comme une quasi-aristocratie, et une confédération large de tribus locales partageant une même cause. Au début du XX^e siècle, ce conglomérat devient puissant du fait de l'affaiblissement des principautés kurdes anciennes, de l'essor du commerce du tabac et de la montée en puissance du nationalisme kurde ».

Les partisans des Barzani se politisent par la suite avec la création du PDK en 1946 ayant pour objectif de « défendre les intérêts nationaux du peuple kurde », voir Berévan ADLIG « Le Kurdistan irakien », in *Hérodote*, 2007, No. 124, pp. 155-172, disponible à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-1-page-155.htm?ref=doi>.

⁵⁵Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 55.

⁵⁶Ali DOLAMARI, *Le Kurdistan irakien : de la tribu à la démocratie*, Paris, Éditions Glyphe, 2014, p. 162 « Après la défaite de 1975, plusieurs leaders kurdes ont créé petit à petit de nouveaux partis, concurrents du PDK, pour poursuivre la lutte. C'est ainsi que Jalal Talabani, ancien lieutenant de Mustafa Barzani, conteste le monopole du pouvoir par la tribu Barzani et la nature tribale du PDK. Il prône la création d'une structure décentralisée afin que le Kurdistan d'Irak dispose d'une administration dont les pouvoirs sont répartis équitablement ».

⁵⁷Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, op. cit., p. 193 « Il faudrait ajouter à ces dissensions la montée en puissance des partis islamistes depuis les années 1990 qui s'allièrent et s'opposèrent à ce duopole de diverses manières ».

⁵⁸*Ibid.*, « [...] une confrontation militaire dans les années 1960 et une guerre civile d'un peu moins de dix ans dans les années 1990, alors que la région était en situation d'autonomie *de facto* », pp. 192-193.

⁵⁹*Ibid.*, p. 213.

⁶⁰Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres, idées reçues sur un État en transition*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2023, p. 156.

⁶¹Nous allons revenir à cette période plus tard.

⁶²Nous reviendrons sur cet épisode ultérieurement également dans le chapitre intitulé « 2. Le rôle de l'État dans l'échec de la construction de l'identité nationale dans les années post-monarchie ».

⁶³Ali DOLAMARI, *Le Kurdistan irakien : de la tribu à la démocratie*, op. cit., pp. 154-155.

⁶⁴Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, op. cit., p. 141.

⁶⁵Le processus d'arabisation pourrait se définir par une politique d'expulsion, voire de « nettoyage ethnique » d'une population non arabe à l'instar des Kurdes dans le nord de l'Irak, suivie d'un transfert dans cet espace de populations arabes dans cet espace. Les Kurdes ont été très souvent au cours de leur histoire, la cible de ces politiques d'arabisation, notamment durant l'ère baassiste de Saddam Hussein, comme nous l'aborderons plus tard.

Irakiens arabes. Les relations se dégradent au point de faire éclater une révolution kurde dite « Révolution du 11 septembre 1961 »⁶⁶.

Lorsqu'Abdel Karim Qacem est renversé dans un coup d'État mené par les baassistes en 1963, qui remettent à l'ordre du jour l'idée d'un nationalisme arabe unifié dans le pays, les Kurdes réussissent dans le même temps à reprendre possession de « toutes les frontières turco-irakienne et iranienne, environ 30 000 km² »⁶⁷, événement qui contribue à rassembler « tous les Kurdes autour d'un projet nationaliste unifié par la langue kurde »⁶⁸.

À partir des années 1960, les Kurdes ne cherchent plus tant à obtenir une indépendance mais plutôt une sorte d'autonomie institutionnelle : « Le général Moustafa Barzani propose le 4 mars 1963 un projet précis pour la création d'une entité politique kurde basée sur le principe de l'autonomie, respectant l'unité nationale, capitale pour les élites irakiennes et les pays de la communauté internationale. Le plan Barzani comporte la fixation du territoire du Kurdistan irakien, le statut de l'armée kurde (composée des *peshmergas*), la mise en place d'un système de sécurité pour la région kurde et le partage équitable des revenus du pétrole »⁶⁹, ce plan mène à des négociations qui n'aboutissent qu'à un échec de plus⁷⁰. Le projet des nationalistes kurdes est perçu comme une entrave à l'édification de la nation arabe unifiée dont rêve Abdel Salam Aref, le nouvel homme fort du régime irakien. Bien qu'en 1966 après une série d'attaques entre le régime de Bagdad et le mouvement national kurde, des négociations mènent à un accord prévoyant une décentralisation administrative des Kurdes, en 1968, un second coup d'État baassiste contre le régime des frères Aref empêche tout application de cet accord.

Du début du règne des baassistes dans les années 1960 jusqu'à l'effondrement du parti en 2003, le nationalisme arabe mis en avant fera des Kurdes une menace constante pour le pouvoir central irakien. L'arrivée de Saddam Hussein en 1968 au sein du gouvernement baassiste marque un tournant dans le traitement de l'État irakien à l'égard des Kurdes.

1.3.3. L'État contre les Kurdes : de la violence politique au génocide

En 1969, un an après un second coup d'État baassiste qui voit arriver au pouvoir le duo Ahmad Hassan Al-Bakr et Saddam Hussein, les persécutions à l'égard des communautés ethniques et confessionnelles s'abattent de plein fouet sur le pays⁷¹. Les Kurdes chiïtes dits Kurdes Faylis, font l'objet de déportations vers l'Iran⁷², à l'instar, au même moment, de nombreux chiïtes du Sud et de la capitale.

Le 11 mars 1970, Saddam Hussein, cherchant à consolider son pouvoir, et chargé de résoudre la question kurde en Irak, signe avec le PDK un accord kurdo-irakien concernant l'établissement de l'autonomie du Kurdistan : « Il accorde aux régions à dominante kurde une 'autonomie politique', assortie de plusieurs

⁶⁶Ali DOLAMARI, *Le Kurdistan irakien : de la tribu à la démocratie*, op. cit., p. 155, « En septembre, les troupes kurdes se confrontent avec les forces irakiennes qui endiguent la première véritable révolution du mouvement national kurde. [...] Les *Peshmergas*, en s'opposant aux troupes irakiennes, marquent une autre étape dans l'action du mouvement national kurde, dont l'action insurrectionnelle prend de plus en plus d'ampleur ».

⁶⁷*Ibid.*, p. 157.

⁶⁸*Ibid.*, p. 157.

⁶⁹Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, op. cit., p. 151.

⁷⁰*Ibid.*, p. 151, « Après de longues journées de négociations, les deux délégations arrivent à un compromis. Les nasséristes et les baasistes proposent à Jalal Talabani (envoyé par Barzani) de consulter Jamal Abdel Nasser et Ahmed Ben Bella, pour obtenir leur accord sur cette formule négociée. Mais au moment de rentrer à Bagdad, il découvre que la protection offerte aux communistes irakiens qui ont fui la répression est remise en cause. Devenue un sujet de discorde, la question met en péril tout ce qui a été négocié jusque-là. Les baasistes réclament la suppression immédiate de cette protection, ainsi qu'une forte participation kurde à la répression des communistes. Demande catégoriquement refusée par le général Barzani ».

⁷¹Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 100, « La haine confessionnelle envers les chiïtes ne tarde pas à s'exprimer. Les conceptions discriminatoires de nationalité irakienne ont survécu à tous les régimes, à toutes les révolutions et à tous les coups d'État. Elles ressurgissent dès le début du second régime baasiste, entraînant une première vague de déportation vers l'Iran de chiïtes d'origine iranienne et d'Irakiens de "rattachement iranien" ».

⁷²Béatrice DILLIES, « Un génocide oublié : 100 ans de solitude pour les Kurdes », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak*, (CFRI), 23 juin 2023, « Pas moins de 70.000 d'entre eux sont progressivement expulsés vers l'Iran dès le début de l'année 1969 », [en ligne]. <https://cfri-irak.com/article/un-genocide-oublie-100-ans-de-solitude-pour-les-kurdes-2023-06-20>.

privilèges. [...] Les Kurdes participeront aux instances gouvernementales suprêmes irakiennes. Aussi, un recensement doit délimiter la région autonome. Cette région autonome kurde comprend les gouvernorats de Dohuk, Sulaymaniyeh et Erbil. [...] une période transitoire de quatre ans est prévue pour la mise en place de ce dispositif »⁷³. Comme dit plus haut, Saddam Hussein ne cherche en réalité qu'à renforcer son pouvoir et le règlement de la question kurde n'est qu'un moyen pour y arriver. En effet, dans un premier temps, la stratégie du numéro deux du nouveau régime irakien est de nouer des alliances afin de « pallier une base sociale défaillante »⁷⁴, c'est dans cette optique que Saddam Hussein signe une série d'accords et de traités avec le PDK et le Parti communiste irakien. Mais un traité d'amitié et de coopération entre l'Irak et l'URSS, le 9 avril 1972 suivi de la nationalisation du pétrole irakien le 1^{er} juin suivant, permettent à Saddam Hussein d'asseoir sa puissance au détriment de ses partenaires politiques, d'ancrer son pouvoir selon une logique familiale et clanique et utiliser ces ressources pour réprimer.

Une nouvelle loi sur l'autonomie des Kurdes est décrétée en 1974 et est aussitôt refusée par ces derniers : « Celle-ci, en n'acceptant le pouvoir des instances kurdes autonomes que dans trois provinces, restreint l'autonomie administrative du Kurdistan. Certaines régions kurdes qui se trouvent en dehors du Kurdistan autonome restent sous l'administration de Bagdad : Kirkouk, Sindjar, Khanakin... »⁷⁵, ce désaccord provoque une nouvelle guerre entre les Kurdes et le régime qui aboutit à une victoire de Saddam Hussein sur le Kurdistan en 1975.

Le régime dirigé par Saddam Hussein à partir de 1979 marquera le début d'une véritable descente aux enfers pour les différentes minorités irakiennes ainsi que pour les opposants au régime. Entre 1986 et 1987 la conférence de solidarité de l'opposition irakienne à Téhéran alors en pleine guerre du Golfe ainsi que la formation du Front du Kurdistan unifié⁷⁶ en 1987 sont deux événements majeurs durant lesquels les différents partis kurdes nouent de nouvelles alliances contre Bagdad⁷⁷. Ces nouvelles alliances amèneront à une réponse des plus violentes de la part de Saddam Hussein avec en 1987, la proclamation du décret n°160⁷⁸ organisant la mise en œuvre d'une « solution finale au problème kurde »⁷⁹ se traduisant par le lancement de l'opération Anfal soit le génocide des populations kurdes : opérations de rasages de 4500 villages sur 5000 et attaques à l'arme chimique. Les violences génocidaires à l'égard des populations kurdes d'Irak causeront un bilan lourd de plus de 100 000 morts.

⁷³Ali DOLAMARI, *Le Kurdistan irakien : de la tribu à la démocratie*, op. cit., p. 158.

⁷⁴Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 83.

⁷⁵Ali DOLAMARI, *Le Kurdistan irakien : de la tribu à la démocratie*, op. cit., p. 161.

⁷⁶THOMAS BOIS (et al.), « FKI (Front du Kurdistan irakien) », in *Encyclopedia Universalis*, disponible à l'adresse <https://www.universalis.fr/index/fki-front-du-kurdistan-irakien/#index-main>; Réunion de différents partis kurdes dans le but de faire face au gouvernement de Bagdad.

⁷⁷Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, op. cit., pp. 195-196.

⁷⁸Boris JAMES, *Les Kurdes*, Paris, Que sais-je ?, 2023, pp. 104-116, disponible à <https://www.cairn.info/les-kurdes--9782715413504-page-104.htm>, « Le décret n° 160 du 29 mars 1987 donne à Hassan Ali al-Majid, cousin de Saddam Hussein, les pleins pouvoirs pour mettre en œuvre la « solution finale » au problème kurde, que ni la politique d'arabisation intensive, ni les déplacements de populations, ni les exécutions, ni une guerre qui durait par intermittence depuis 1961 n'avaient pu résoudre. Le décret divise le Kurdistan irakien en des zones « sûres » et « interdites ». Ces dernières sont subdivisées en six régions. Si les attaques chimiques contre les civils kurdes débutèrent déjà en 1987, c'est entre février et septembre 1988 que l'armée irakienne aidée de supplétifs kurdes lança les plus grandes opérations militaires. Plusieurs centaines de villages kurdes des « zones interdites » furent rasés, ce qui impliquait de détruire tout habitat et infrastructure et d'éliminer toute vie humaine et animale. (...) Le comble de l'horreur est atteint le 16 mars 1988, lorsque des gaz de combat sont utilisés dans la zone de Halabja (60 000 habitants), où plusieurs milliers de civils sont décimés sous le prétexte de représailles à l'aide fournie par l'UPK aux troupes iraniennes. »

⁷⁹Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, op. cit., pp. 195-196.

Fig. 5 : La campagne de l'Anfal en Irak, 1987

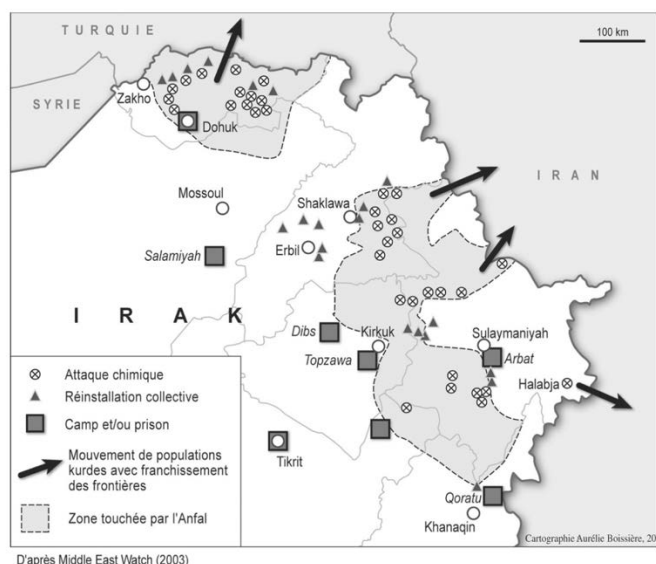


Figure 5 : Carte de la campagne Anfal⁸⁰

L'évolution de la question kurde durant la période que nous venons de traiter, allant de du rattachement de la province de Mossoul en 1925 à la mise en place du génocide par le régime baassiste de Saddam Hussein à la fin des années 1980 permet de commencer à comprendre l'échec de la construction d'un contrat social ou d'un référentiel commun entre Irakiens.

Il y a dans cette évolution de la question kurde en fonction des différents dirigeants, l'idée que les Irakiens sont obligés à chaque fois avec violence, de se soustraire à une idée de nation et d'identité qui est imposée par une élite sunnite et arabe. Cette identité imposée est à l'origine de violences commises au nom de la survie du pouvoir central et donc, de ce fait, l'élaboration d'une identité unique et statique irakienne et la violence dans laquelle celle-ci s'impose ne permet en aucun cas la construction d'une citoyenneté commune entre les différentes composantes de l'État irakien. En ayant été rattachés de force à un État irakien fondé sur le sunnisme et l'arabité, les Kurdes et leur revendication d'un statut autonome ou indépendant constitueront toujours une menace d'une part pour l'autoritarisme des régimes en place mais aussi pour le projet nationaliste irakien ou arabe de ces derniers.

Il en va de soi pour les discriminations institutionnelles ou les violences à l'égard des communautés confessionnelles à l'instar des chiïtes. Ne rentrant pas dans la définition promue par les acteurs irakiens, du roi Fayçal jusqu'à Saddam Hussein, les chiïtes et leur revendication de reconnaissance et de participation au pouvoir central constitueront toujours également une menace.

Il existe au sein de la société irakienne différents lieux dans lesquels le critère ethnique et confessionnel imposé par l'État est particulièrement éclatant. L'institutionnalisation des discriminations et des violences au sein de la société irakienne et la domination des sunnites réussissent à s'ancrer notamment à travers une institution considérée comme la colonne vertébrale de l'Irak, l'Armée.

1.4. Le rôle de l'armée dans la construction d'un sentiment national : entre lutte des nations et clivages ethniques et confessionnels

L'armée irakienne est désignée maintes fois dans la littérature sur l'Irak, comme étant la colonne vertébrale ou le pivot de l'État irakien.

Cette institution créée sous l'égide des Britanniques en 1921 se voulait être l'outil de construction d'une nation irakienne en ayant pour fonction de rassembler les Irakiens autour d'une vision commune du nouvel

⁸⁰Clémence SCARLBERT-YÜCEL, « Le peuplement du Kurdistan bouleversé et complexifié de l'assimilation à la colonisation », in *L'information géographique*, 2007, vol.71, pp. 63-86 https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2007-1-page-63.htm?try_download=1.

État. Cependant, les maux d'une société irakienne marquée par une importante mosaïque sociologique et culturelle transparaissent également au sein de l'armée. Pivot de l'État, outil de répression au service du pouvoir et acteur incontournable de l'histoire de l'État irakien, il paraît essentiel d'étudier la question de l'armée irakienne comme un miroir dans lequel se reflète les luttes nationalistes et les enjeux identitaires.

Créée en 1921⁸¹, l'armée irakienne a pour but de « suppléer l'armée britannique dans une tâche de maintien d'un ordre intérieur difficile à réaliser »⁸², du fait de la création d'un État sur des bases peu solides et confronté à la rébellion de bon nombre de ses composants.

Le plan de la Conférence du Caire prévoyait la création d'une armée locale capable d'assurer l'ordre intérieur et la défense extérieure du nouvel État irakien⁸³ ainsi que de collaborer avec les forces britanniques et baisser les dépenses de ces dernières sur place en termes de défense⁸⁴. Le but pour le jeune Roi Fayçal est, de surcroît, à travers l'édification de cette armée, de créer une grande institution apte à incarner un État arabe fort, capable d'imposer une unité nationale dans tout le pays⁸⁵.

L'armée est alors composée d'anciens soldats ottomans sunnites, de lévies assyriens⁸⁶ ainsi que d'officiers hachémites ramenés de Syrie par Fayçal et de quelques soldats indiens issus des troupes anglaises.

Le statut de colonne vertébrale de l'État se justifie par le fait qu'il y a alors encore très peu d'élites politiques dans le pays, les officiers sont donc appelés à jouer des rôles politiques et bon nombre d'entre eux obtiennent des postes à responsabilités au sein de l'État⁸⁷. Cette armée créée avec l'appui des Britanniques entretient aussi un lien fort avec Londres et devient un instrument de contrôle et d'affirmation de la puissance mandataire.

Les officiers sont sunnites en grande majorité⁸⁸, peu de chiïtes s'engagent alors dans un premier temps dans les rangs. Cela finit par créer en conséquence, un déséquilibre sectaire qui s'explique notamment par le fait que l'armée irakienne se forme en grande majorité de vétérans de l'ancien Empire ottoman, sunnites ou kurdes, les populations chiïtes, rappelons-le encore ici n'étaient pas reconnues d'une part par la Sublime Porte et d'autre part, étaient liées davantage à des sociétés tribales et rurales, par conséquent, beaucoup moins enclins à rejoindre une carrière militaire.

Cet héritage ottoman donne un caractère confessionnel à l'armée irakienne dès sa fondation et entrave par conséquent le souhait du monarque hachémite de diffuser sa vision de l'État à toutes les composantes de la

⁸¹Toby DODGE, *Inventing Iraq: The Failure of Nation Building and A History Denied*, New York, Columbia University Press, 2003, p. 113, « After suppressing the 1920 national revolt against British rule in Iraq, the UK sought to secure its mandate with a local government acceptable to the population, with an indigenous military. With these objectives in mind, the Iraqi Army and the Military College were inaugurated in January 1921 ».

⁸²Pierre-Jean LUIZARD, « L'improbable démocratie en Irak : le piège de l'État-nation », in *Égypte/Monde arabe*, 1990, No. 4, disponible à l'adresse <https://doi.org/10.4000/ema.342>.

⁸³Toby DODGE, *Inventing Iraq: The Failure of Nation Building and A History Denied*, *op. cit.*, p. 136.

⁸⁴Matthieu REY, « L'armée en Irak de 1932 à 1968 : Entre arbitrage et contrôle du pouvoir », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014, No. 124, pp. 33-45, https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2014-4-page-33.htm?ora.z_ref=li-57707393-priv#no1.

⁸⁵Toby DODGE, *Inventing Iraq: The Failure of Nation Building and A History Denied*, *op. cit.*, p. 137, « Faisal and his Hashemite officers wanted to build an army that would be the personification and instrument of a strong Arab state. To this end they favored a mass conscript army that would act as an institution of, and weapon for, the imposition of national unity. They wanted to build an army through which young Iraqi conscripts would learn Arabic and a Hashemite vision of Iraqi nationalism. Such an army would become a powerful symbol of an independent Hashemite state ».

⁸⁶Ibrahim AL-MARASHI, « 5. Military-Society Relations in Iraq, 1921-58: Competing Roles of the Army », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratization*, *op. cit.*, p.119, « In the early state formation process of the 1920s British authorities has recruited Levies from the Christian Assyrian population in Iraq to maintain internal security, outnumbering the troops of the Iraqi Army. In the growing anti-imperial milieu of the 1930s the Assyrian Levies were viewed by elements of Iraqi society as a tool of British domination, even when this unit was disbanded after Iraq's independence in 1932 ».

⁸⁷Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 43.

⁸⁸*Ibid.*, « Pendant toute la monarchie hachémite, l'armée resta dominée par les officiers chérifiens qui, à l'instar de Nouri Saïd et Ja'far Al-Askari, avaient servi dans l'armée mise sur pied au Levant et au Hedjaz avec l'aide des Britanniques et s'étaient donc facilement ralliés à eux à leur retour en Irak. Arabes sunnites originaires de Bagdad ou du nord de l'Irak, ils étaient membres de grandes familles qui avaient fait carrière dans l'armée ottomane... ».

société. Afin de combler ces disparités communautaires, l'État irakien introduit un système de conscription dès 1922 par la suite validé par le Parlement irakien en 1934. La conscription est alors un moyen de renforcer un sentiment de citoyenneté commun, d'intégrer tous les Irakiens en surmontant les clivages ethniques ou confessionnels et de surcroît, de mettre un terme à la résistance des tribus à l'égard de l'État central :

« Conscription sought to forge citizenship by cementing the public's loyalty to a standing army that would incorporate Iraqis of all sects and ethnicities, as well as urban, rural and tribal elements. Elites like al-Askari believed that the loyalty to Hashemite Iraq would be imbued into the soldier, inculcating nationalist values as new recruits developed an esprit de corps, moulding a new model Iraqi citizen who, after his military service, would take those ideals into civilian life. Conscription would simultaneously deliver a tactical benefit to the nascent state. By drafting tribesmen of fighting age into the military it would undermine the tribe's potential to resist the government, with their own arsenals at their disposal and tendendy to ally with British interests »⁸⁹.

La logique de conscription concerne de nombreux jeunes hommes issus de classes inférieures et de familles paysannes majoritairement chiïtes et kurdes. Elle est fortement rejetée par les Yézidis⁹⁰ ainsi que par les tribus kurdes et chiïtes car les premiers faits d'armes de l'armée irakienne seront dirigés dès 1923 envers ces communautés du fait de leur refus du nouvel État.

Malgré les tentatives de créer un ensemble commun à chaque Irakien, l'armée irakienne fragmente plus qu'elle n'unit et le système de domination confessionnelle et ethnique⁹¹ hérité des Ottomans et repris par les Britanniques fait de l'armée en réalité, un des premiers acteurs de ce système. Les officiers en grande majorité arabes, sunnites, sont régulièrement envoyés pour réprimer les diverses factions ou groupes ethniques, tribaux ou confessionnels. De ce fait, la société se fractionne davantage.

Cette institution est en réalité, essentiellement un instrument aux mains de l'État d'une part n'ayant comme seule mission d'affirmer le leadership fragile des Hachémites et de surcroît de « préserver le système politique mis en place par la puissance mandataire »⁹². Il faudra attendre les années 1930 et la mort du roi Fayçal pour qu'au sein de l'armée irakienne, des oppositions à la puissance mandataire commencent à éclater.

A partir de ce moment-là, l'institution militaire devient un espace dans lequel les aspirations politiques, nationales-démocrates, communistes, nationalistes arabes, coexistent et prennent une grande importance. Les militaires se politisent à travers la formation de groupes, à l'instar de l'armée égyptienne dans laquelle parallèlement les Officiers libres émergeront pour faire éclater une révolution⁹³. L'armée échoue à former la nation mais elle devient un espace de luttes idéologiques de laquelle émanent des personnages qui structureront l'histoire de l'Irak, ce qui renforcera ce rôle de pivot.

Au départ fondée pour consolider la monarchie, l'armée irakienne sera finalement à l'origine de sa chute. Au début des années 1940, un mouvement de protestations appelé « *Wathba* », (le saut) éclate dans le pays suite au renouvellement du traité anglo-irakien⁹⁴. De surcroît, des tensions naissent en 1948 de l'échec des

⁸⁹Jordi TEJEL, « 6. 'Dangerous Liaisons': Abd al-Karim Qasim and the Student Movements of the First Iraqi Republic, 1958-63 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratization*, op. cit., p. 114.

⁹⁰Nora TOGNI, *Shengal – Une histoire sans fin – le génocide des Yézidis et la perpétuation de la violence politique en Irak et au Moyen-Orient*, op. cit., p. 9, les Yézidis sont une « minorité ethnoreligieuse ayant leurs racines historiques en Irak, Turquie, Syrie et Iran ». Tout au long de l'histoire, cette communauté sera également la cible de violences et de discriminations de la part de l'État mais également de l'organisation terroriste *Daesh* en 2014.

⁹¹Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., pp. 44-45.

⁹²*Ibid.*, pp. 44-45.

⁹³Lisa ROMEO, « Officiers libres », in *Les Clés du Moyen-Orient*, 7 août 2010, consulté le 21 juin 2024, disponible à l'adresse <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Officiers-libres.html>, « Le comité des Officiers libres est une organisation révolutionnaire clandestine qui se forme au sein de l'armée égyptienne à partir de 1945 sous l'impulsion de Gamal Abdel Nasser et Abd al-Hakim Amer. Il prend le pouvoir en 1952 à la suite d'un coup d'État ».

⁹⁴Le traité anglo-irakien est un traité signé entre la Grande-Bretagne et l'Irak en 1922 qui « confirme la lourde pression politique et économique britannique sur le pays », voir Jean-Claude REDONNET, « Irak, une chronologie britannique », in *Outre-Terre*, 2006, No. 14, pp. 133-138, disponible à l'adresse [https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2006-page133.htm#:~:text=1922%20\(octobre\)%20:%20L.e%20traité,les%20Hachémites%20de%20La%20Mecque.](https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2006-page133.htm#:~:text=1922%20(octobre)%20:%20L.e%20traité,les%20Hachémites%20de%20La%20Mecque.)

gouvernements de la région dans la guerre israélo-arabe. La monarchie irakienne est accusée de n'avoir pas suffisamment fait d'un point de vue matériel pour empêcher la victoire d'Israël⁹⁵. Les soldats au départ déployés contre les manifestants finissent par se mêler à la foule et commencent également à se rebeller contre la monarchie.

L'institution militaire irakienne est un noyau dans lequel se concentrent les afflictions de l'État. Nous l'avons vu, les divisions ethniques et confessionnelles y sont très rapidement visibles mais à l'origine même de ces divisions, nous retrouvons une problématique phare pour comprendre les maux dont souffre l'Irak depuis 1921, celle concernant la nature de la nation irakienne : « Le premier roi d'Irak, Faysal usait d'une formule : "L'armée est la colonne vertébrale de la nation". Il reconnaissait ainsi la fragilité du nouveau système politique mis en place par les Britanniques en 1920 : de quelle nation s'agissait-il ? De l'Irak ? De la nation arabe dont se réclamaient les Hachémites ? Le nouvel État irakien ne représentait ni l'un ni l'autre. Les trois quarts de la population irakienne (chiïte, puis à partir de 1925 kurde) en étaient exclus »⁹⁶. Ainsi cette problématique, source de divisions entre les différentes composantes de la société se transpose dans les forces militaires irakiennes.

L'armée irakienne devient par conséquent, un espace d'affrontements idéologiques entre partisans d'un nationalisme irakien local et partisans du panarabisme⁹⁷. Cet affrontement se cristallise notamment à travers la figure de deux militaires, hommes d'État par la suite, le général Abdel Karim Qacem, défenseur d'un nationalisme irakien et Abdel Salam Aref, partisan d'un nationalisme arabe proche de l'Égypte de Nasser.

Ainsi, à l'aube des années 1950, l'armée irakienne devient un acteur majeur de la société. À l'instar du mouvement des Officiers libres égyptiens menés par Gamal Abdel Nasser, le mouvement clandestin des Officiers libres irakiens se forme au milieu des années 1950. Bien que critiqués pour le déséquilibre communautaire au sein du groupe⁹⁸, l'allégeance politique au sein de la formation ne dépend ni de l'appartenance ethnique, ni de l'appartenance confessionnelle. En 1958, le Comité des Officiers libres irakiens fait éclater un coup d'État et renverse la monarchie instituée par les Britanniques trente-sept ans plus tôt. Avec cette victoire des Officiers libres irakiens portés par Abdel Karim Qacem, c'est la vision d'un nationalisme irakien local qui gagne dans le pays⁹⁹. La monarchie laisse dorénavant place à un régime militaire, à sa tête un gouvernement se composant en grande partie de soldats issus de l'armée.

En 1963, les visions trop divergentes entre Abdel Karim Qacem et son vice-Premier ministre Aref mènent à un coup d'État conduit par ce dernier. Le régime baassiste d'Abdel Salam Aref, « [...] accélère la démilitarisation et la politisation de l'armée qui devient une institution partagée entre des factions en lutte et dominée par le parti au pouvoir »¹⁰⁰. Dès lors, l'armée devient un instrument de répression envers les opposants au régime et les minorités confessionnelles et ethniques et encore davantage après l'arrivée à la

En 1948, le traité anglo-irakien renégocié est signé en janvier mais ne sera pas appliqué. Ce rejet montre le recul des Britanniques dans le pays.

⁹⁵Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 40, « Au lendemain de la guerre, le renouvellement du traité d'alliance avec la Grande-Bretagne suscite un mouvement d'opposition où se mêlent aspiration à l'indépendance et revendications sociales. La première guerre israélo-arabe, consécutive à la proclamation d'Israël en 1948, ne fait qu'exacerber les passions : l'opinion accuse les Britanniques d'avoir empêché l'Irak de porter secours des Arabes ».

⁹⁶ Pierre-Jean LUIZARD, *Chiïtes et sunnites, la grande discorde en 100 questions*, op. cit., p. 186.

⁹⁷Jordi TEJEL, « 6. 'Dangerous Liaisons': Abd al-Karim Qasim and the Student Movements of the First Iraqi Republic, 1958-63 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation.*, op. cit., p. 115, « The "Iraqist" (wataniyyun) camp, whose primary loyalty was to an Iraqi state, is traditionally juxtaposed in the literature of Iraq's history with the Iraqi pan-Arab nationalists (qawmiyyun), a group who envisioned Iraq's growing military power propelling it on a path of an Arab Prussia that would unify other Arab states that had been divided into mandates by the British and French governments after World War I ».

⁹⁸*Ibid.*, p. 126, « Mahdi Hashim, one of the founders of the Communist Party, wrote of the officers at this time: 'of the eighty staff officers of the Iraqi army only three come from the Shi'a families, while 90 per cent of the soldiers are sons of the Shi'a community. Even though Arab Sunnis were predominant among the Free Officers, sect and ethnicity did not determine political allegiance to the parties who had differing political agendas and commitments to societal reform' ».

⁹⁹Nous y reviendrons dans la sous-partie « 2.1 Qacem, de l'espoir de la République au désenchantement : la difficile définition de l'Irak ».

¹⁰⁰Matthieu REY, « L'armée en Irak de 1932 à 1968 : Entre arbitrage et contrôle du pouvoir », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2014, No. 124, pp. 33-45, disponible à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2014-4-page-33.htm>.

présidence d'Ahmad Hassan Al-Bakr en 1968 puis de son cousin Saddam Hussein en 1979. Les discriminations confessionnelles dans l'armée s'accroissent et peuvent être notamment observable par la diminution du nombre de chiïtes aux postes de commandement militaire irakien : « Occupant près de la moitié des postes du commandement régional avant 1963, les chiïtes voient leur proportion diminuer à 6% sept ans plus tard. Les sunnites occupent alors 85% des postes, alors qu'ils forment moins de 30% de la population du pays. A partir de 1970, plus aucun chiïte ne fait partie du commandement militaire irakien »¹⁰¹.

Le parti Baas est créé en 1951 en Irak « à l'initiative de militants venus de Syrie, où est né ce parti qui conjugue socialisme et nationalisme arabe. »¹⁰². Le Baas est la troisième force politique à vouloir s'implanter dans l'armée après les officiers nationalistes dans les années 1930 et 1940 et le Parti communiste dont la première cellule dans l'armée existe dès 1931¹⁰³, mais contrairement à ces autres entités politiques, le Baas «entend mettre l'ensemble de l'armée à son service et interdire tout autre activité politique que la sienne »¹⁰⁴. Après le coup d'État du 8 février 1963, les baassistes créent une milice nommée la garde nationale dont la mission est de « mettre en œuvre le plan de nationalisation arabe »¹⁰⁵, c'est-à-dire, procéder à une politique d'arabisation extrêmement violente, notamment envers les populations kurdes : « Suite à cela, la campagne de combat armé a été lancée, la milice de la garde nationale violant les frontières du Kurdistan irakien, faisant usage de la force de l'État et de ses capacités. Les Kurdes, n'étant pas arabes, étaient pris pour cible et ultérieurement expulsés des zones choisies. Il n'existe pas de chiffres précis quant au nombre de victimes kurdes de cette opération. Des dizaines de villages kurdes situés dans la région de Kirkouk, la plaine d'Erbil et la région de Mossoul ont été pris d'assaut »¹⁰⁶.

De surcroît, au fur et à mesure que la politique irakienne se tribalise¹⁰⁷, l'armée laisse apparaître la surpuissance de l'appartenance tribal au sein de ses rangs car dès les années 1960, les officiers se forment en clans, l'armée irakienne se concentre notamment autour du clan familial de Saddam Hussein, le clan *takriti*. Lorsque Saddam Hussein prend le pouvoir en 1979, ce dernier réorganise le corps militaire, procède à des épurations contre les officiers indépendants s'opposant au baassisme, et met en place un mode de recrutement fondé sur les allégeances régionales¹⁰⁸, ce qui s'apparente selon Pierre-Jean Luizard à « une nouvelle forme de discrimination ethnique et confessionnelle, celle-ci ne contredisant pas l'ascension d'une classe de militaires chiïtes à des échelons intermédiaires »¹⁰⁹.

Saddam Hussein multiplie les corps d'élite au sein de l'armée, la conséquence de cela sera la division et l'anéantissement de l'espoir d'un sentiment d'une union commune entre soldats irakiens. Chaque corps d'élite est formé de plus, à partir d'un recrutement tribal, contribuant à la création de milices tribales armées susceptibles de s'affronter entre elles si celles-ci sont amenées à défendre leur région contre un autre corps d'élite ou contre l'armée.

Cet éclatement de l'armée en différents groupes est un phénomène encore bien observable aujourd'hui. En 2005, après leur arrivée en Irak, les Américains reconstruisent les forces de sécurité irakiennes après les avoir dissoutes deux ans plus tôt lors de la débaasification de l'Irak, dans l'urgence du déclenchement d'une guerre civile. Ces FSI sont placées, comme le veut la nouvelle Constitution de 2005, sous le contrôle civil, soumises au contrôle parlementaire ainsi qu'au pouvoir civil.

Ce nouveau corps d'armée est fractionné cependant en différentes ou « trop nombreuses »¹¹⁰ entités quasi indépendantes les unes des autres : « Il existe ainsi les forces traditionnelles de sécurité irakiennes subdivisées

¹⁰¹Sylvain MERCADIER, « Les milices irakiennes, symboles d'un État déchu », in *Confluences Méditerranée*, 2021, No. 116, pp. 75-86, disponible à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2021-1-page-75.htm>.

¹⁰²Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne, op. cit.*, p. 41.

¹⁰³*Ibid.*, p. 92.

¹⁰⁴*Ibid.*, p. 92.

¹⁰⁵Ibrahim Sadiq MALAZADA, « Comment le génocide a façonné l'État irakien », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak (CFRI)*, 13 juillet 2023, disponible à l'adresse <https://cfri-irak.com/article/la-construction-de-letat-en-irak-le-genocide-comme-modele-destructeur-2023-07-13>.

¹⁰⁶*Ibid.*

¹⁰⁷Nous reviendrons sur cette question dans le deuxième chapitre, « 2.2 Le Baas, Saddam Hussein, l'hégémonie du clan, et la guerre contre les « ennemis intérieurs ».

¹⁰⁸Pierre-Jean Luizard, *La question irakienne, op. cit.*, pp. 92-93.

¹⁰⁹*Ibid.*

¹¹⁰Antoine BUZAT, « La politique de défense de l'Irak : entre volonté de réaffirmation de la puissance d'antan et réalités opérationnelles », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak, (CFRI)*, 10 août 2022, <https://cfri-irak.com/article/la->

également en trois entités »¹¹¹ dont l'une d'elle, « constituée des forces de mobilisation populaire »¹¹² milices chiïtes sous l'influence de Téhéran, « et cela pose un problème évident de souveraineté pour l'Irak »¹¹³.

On compte également parmi les FSI, le corps des *Peshmargas*, les forces de défense kurdes, pendant longtemps opposées au pouvoir central mais ayant participé à la lutte contre l'insurrection terroriste de *Daesh*. Mais ici aussi, il faut relever une certaine dépendance de ce groupe aux deux principaux partis politiques kurdes, l'UPK et le PDK.

En 2021, la conscription est remise à l'ordre du jour par le gouvernement d'Al-Kazimi¹¹⁴ dans le but, malgré l'échec du Roi Fayçal un siècle plus tôt « d'inculquer les valeurs nationales de l'Irak » mais l'ingérence de l'Iran notamment représente une nouvelle menace à la construction d'une souveraineté et d'une nation irakiennes fortes.

De Fayçal à nos jours, l'institution militaire porte en son sein les questionnements, les échecs et les évolutions des tribulations de l'État irakien. Cette institution permet d'observer les failles de la construction d'une identité irakienne entre luttes politiques et violences confessionnelles et ethniques. L'éclatement des forces armées au profit des ingérences extérieures et l'explosion du phénomène milicien nous permettent d'observer que l'État irakien est encore loin de la formation d'une irakité commune et de l'établissement d'un contrat social commun aux citoyens et citoyennes d'Irak.

Ainsi, ce premier chapitre avait pour vocation de démontrer que dès sa fondation, l'État irakien, en se dotant d'un système politique basé sur une identité ethnique et religieuse, en s'appuyant sur le sunnisme et l'arabité, a échoué à la création d'un contrat social commun aux Irakiens. Ces critères se sont appliqués dans de nombreux domaines de la société irakienne, les institutions étatiques, l'éducation, et l'institution militaire, aggravant les discriminations à l'égard de certaines communautés.

Cette faille créée, de surcroît, par l'imposition d'un nationalisme arabe, s'est davantage élargie par la suite avec l'avènement de régimes militaires répressifs à l'égard des minorités ethniques et confessionnelles, reprenant à leurs tours les mécanismes discriminatoires laissés par la monarchie hachémite.

[politique-de-defense-de-lirak-entre-volonte-de-reaffirmation-de-la-puissance-dantan-et-realites-operationnelles-2022-08-10.](#)

¹¹¹*Ibid.*

¹¹²*Ibid.*

¹¹³*Ibid.*

¹¹⁴Moustafa Al-Kazimi a été le Premier ministre de l'Irak de mai 2020 à octobre 2021.

2. Le rôle de l'État dans l'échec de la construction de l'identité nationale dans les années post-monarchie

D'Abdel Karim Qacem à Saddam Hussein, du nationalisme irakien au triomphe du clan, la non-résolution de la question irakienne : Comment l'espoir d'une intégration de toutes les composantes de la société s'évapore-t-il entre 1958 et 1991 ?

2.1. Qacem, de l'espoir de la République au désenchantement : la difficile définition de l'Irak

Le 14 juillet 1958, les Officiers libres irakiens renversent la monarchie hachémite en Irak et proclament une République. Le général Abdel Karim Qacem s'installe à la tête de cette nouvelle république, porteuse alors d'un espoir « d'une transformation profonde des rapports de force, des formes de coexistence et d'un avenir meilleur »¹¹⁵. L'ancien régime est entièrement démantelé. Qacem procède à des purges dans les rangs de l'armée, de la police et de la fonction publique, les institutions sont dissoutes. Toutes les personnes désignées comme proches de la monarchie sont arrêtées¹¹⁶. Le gouvernement se compose en grande majorité de membres des Officiers libres, ainsi que de représentants de divers partis politiques, cependant ni le PCI ni le PDK n'y sont conviés¹¹⁷. Cette République est particulièrement acclamée par les Irakiens qui y perçoivent la construction d'un régime qui libérerait le pays de son emprise britannique et existerait au nom de ses propres intérêts. De surcroît, la nouvelle république est proclamée dans un contexte dans lequel en Iran, en Syrie et en Égypte, de grandes réformes politiques et sociales sont alors déjà à l'œuvre¹¹⁸.

Si les Officiers libres réussissent à renverser la monarchie, l'orientation politique de ces derniers reste cependant floue : « It has been rightly argued that at first the new regime bore the imprint of ambiguity, as Qacim and other members of the Free Officers had no distinguishable political orientation. Yet as Qacim asserted himself as the 'sole leader', purging potential adversaries, he was compelled to choose his allies »¹¹⁹.

Qacem devient Premier ministre et commence tout d'abord par défaire l'État irakien de la tutelle britannique en se retirant notamment en mars 1959 du Pacte de Bagdad¹²⁰. Il montre assez vite une volonté de rupture avec le nationalisme arabe en affirmant son intention de mettre à l'ordre du jour, l'irakisme, un nationalisme proprement irakien « promouvant la nation irakienne dans toutes ses composantes »¹²¹. Il noue de nouvelles alliances afin de montrer son rejet de l'ancienne puissance mandataire et de l'Occident en général, et se rapproche par conséquent, davantage de la Chine et de l'URSS¹²².

Sur le plan culturel et éducatif, Abdel Karim Qacem souhaite davantage libérer la culture irakienne de son héritage colonial et pour cela développe considérablement les établissements d'enseignements supérieurs,

¹¹⁵Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, op. cit., pp. 89-90.

¹¹⁶Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, London, I.B Tauris, 2003, p. 50.

¹¹⁷*Ibid.*, p. 49.

¹¹⁸Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 59.

¹¹⁹Jordi TEJEL, « 6. 'Dangerous Liaisons': Abd al-Karim Qasim and the Student Movements of the First Iraqi Republic, 1958-63 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratization*, op. cit., p. 144.

¹²⁰LE MONDE DIPLOMATIQUE, « Pacte de Bagdad », in *Le Monde diplomatique*, disponible à l'adresse <https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/pactedebagdad#:~:text=Le%20Pacte%20de%20Bagdad%20—%20et,frontière%20sud%20et%20sud%20ouest>, « Le Pacte de Bagdad, dont le nom officiel est « Traité d'organisation du Moyen-Orient », a été fondé le 24 février 1955 entre l'Irak, la Turquie, le Pakistan, l'Iran et le Royaume-Uni, rejoints par les États-Unis en 1958. [...] Son but était de 'contenir' (politique américaine de containment) le communisme et l'Union soviétique en ayant une ligne d'États alliés à sa frontière sur et sud-ouest ».

¹²¹Théo NENCINI, *L'Irak chiite parle persan : islamisme, milices, réseaux iraniens*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 44.

¹²²Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., p.50, « Relations were immediately established with China, the Soviet Union and other socialist countries, a series of acts that indicated the new government's desire to pursue foreign policies independent of Britain and the West ».

en chargeant, de surcroît les mouvements étudiants d'un rôle particulier dans l'édification de la nouvelle république. Par le passé, les étudiants irakiens avaient déjà été sollicités en faveur de la diffusion du nationalisme arabe, sous cette nouvelle république, Qacem souhaite également faire passer une conscience politique patriote de l'Irak à travers eux¹²³ en favorisant l'activisme de ces derniers¹²⁴.

Cette période est celle d'une certaine ouverture politique qui permet d'élargir le champ de la société civile¹²⁵. Les partis d'opposition¹²⁶ se libèrent après avoir vécu clandestinement sous la monarchie hachémite et espèrent alors pouvoir participer à la construction de cette nouvelle République au travers de réformes sociales et économiques.

Sur le plan de l'identité et de la gestion des questions confessionnelles et ethniques, les clivages confessionnels sont perçus comme révolus, synonyme d'un passé lointain et la nouvelle république se veut outrepasser ces derniers par une grande ouverture politique :

« À l'instar de l'immense majorité des Irakiens, tous, communistes, nationaux-démocrates ou baassistes, quelle que soit leur affiliation confessionnelle, misent sur l'émancipation politique et économique du pays pour sortir des divisions entre communautés et engager l'Irak sur la voie du progrès. En favorisant l'essor des partis idéologiques, multiconfessionnels – communistes, baassistes et autres nationalistes arabes ou irakiens –, la révolution de 1958 inaugure une période où les illusions de voir dépassée la question irakienne, alors occultée par tous les intellectuels du pays, est à son apogée. Les nouvelles élites irakiennes se préoccupent avant tout de la question nationale (arabe ou irakienne) et de réformes sociales »¹²⁷.

Comme nous l'avons déjà mentionné plus tôt, la République d'Abdel Karim Qacem prône une intégration de toutes les composantes de la société irakienne, et cela passe notamment par l'abolition de la Constitution de 1921 et la proclamation d'une nouvelle en juillet 1958 reconnaissant entre autres les droits nationaux du peuple kurde. Les Officiers libres mettent, de surcroît, en place, un conseil de souveraineté¹²⁸, composé de trois membres chargés d'exercer les fonctions cérémonielles d'un président, ces trois membres doivent être un Arabe sunnite, un Arabe chiite et un Kurde originaire d'une famille religieuse reconnue et propriétaire d'une terre. Qacem reconnaît la langue kurde comme langue officielle de l'Irak, celle-ci commence à être étudiée à l'école, et un disque d'or, symbole faisant référence à Saladin¹²⁹ est rajouté au drapeau irakien.

¹²³Jordi TEJEL, « 6. 'Dangerous Liaisons': Abd al-Karim Qasim and the Student Movements of the First Iraqi Republic, 1958-63 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratization*, *op. cit.*, p. 143.

¹²⁴*Ibid.*, « As Jamal Abd' al-Nasir did in Egypt, not only did Qacim increase the number of students and colleges, but he also propelled the students to the status of a vehicle for social change. Students were 'soldiers' committed to the defence of the Revolution and its principles. Furthermore, Qacim was the first Iraqi leader to encourage student activism through international networks that praised the student movement from a militant viewpoint ». p. 137.

¹²⁵Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, *op. cit.*, p. 68.

¹²⁶Le parti Baas, le Parti national démocrate, Parti communiste irakien et l'*Istiqlâl*, parti de l'indépendance. Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 61.

¹²⁷*Ibid.*, p. 62.

¹²⁸Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p. 79.

¹²⁹Saladin est un personnage historique kurde originaire de la ville de Tikrit, il est « l'un des plus illustres souverains du Moyen-Âge musulman. Sa popularité est surtout due à la "guerre sainte" qu'il a conduite contre les 'Francs' établis en Syrie-Palestine depuis la croisade de 1097-1099. Champion de la contre-croisade, c'est lui qui reprit Jérusalem au nom de l'islam en 1187 et lutta contre la troisième croisade entre 1190 et 1192 ». Claude CAHEN, « Saladin (1137-1193) », in *Encyclopædia Universalis*, disponible à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saladin/> (consulté juillet 2024).

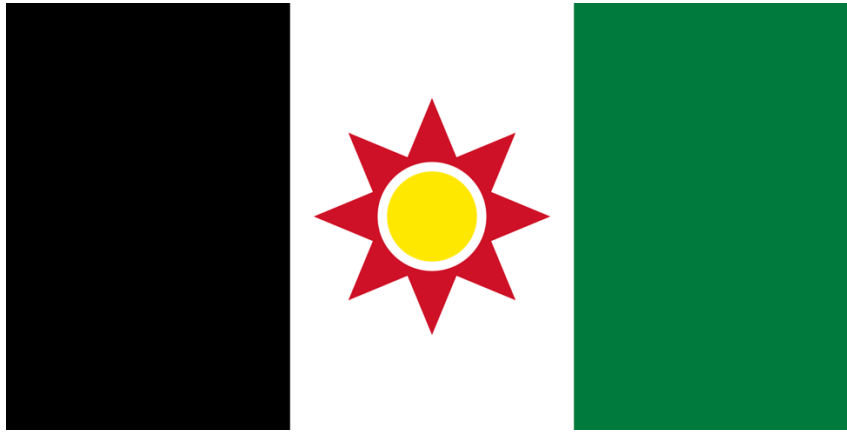


Figure 6 : Drapeau de l'Irak de 1959 à 1963¹³⁰

Cette ouverture politique permet à Abdel Karim Qacem de rejeter fortement les ambitions panarabes de ses officiers qui souhaitent inscrire l'Irak dans un grand ensemble arabe¹³¹ à l'instar de la République arabe unie de l'Égypte et de la Syrie¹³². Pour cela, il noue des alliances avec le Parti communiste ainsi qu'avec le PDK¹³³, formations politiques en opposition avec le panarabisme.

Ces alliances représentent au premier abord une intégration des composantes de la société mises à l'écart par la monarchie hachémite. En effet, le PDK est comme son nom l'indique, composé de Kurdes et le Parti communiste irakien est un mouvement dans lequel les chiïtes s'enrôlent en grande majorité. Déjà à l'époque de la monarchie, les chiïtes issus notamment des classes moyennes ou modestes, rejoignent le Parti communiste¹³⁴ étant perçu comme une « version moderne »¹³⁵ du chiïsme : le parti joue sur certaines familiarités à commencer par la consonnance entre le mot arabe « *shuyu'i* », qui signifie communiste et le mot « *shi'i* » qui veut dire chiïte¹³⁶, et à la fin des années 1950, les chiïtes commencent à jouer un rôle majeur au sein du PCI¹³⁷.

Le PCI joue un grand rôle dans la consolidation du régime d'Abdel Karim Qacem. Après le renversement de la monarchie, seul le PCI dispose d'une réelle expérience politique en Irak de par son ancienneté mais également de par son expérience auprès des organisations et des syndicats dans le pays¹³⁸. Les idées d'Abdel Karim Qacem se rapprochent plus de celles des socio-démocrates que des communistes mais ces derniers ont connu la censure et la clandestinité durant la monarchie et ne sont pas en mesure de proposer de réelles

¹³⁰Aline SCHLAEPFER, 14 octobre 2024, Cours « L'Irak de Faysal à Daesh. Un siècle de transformations politiques, sociales et culturelles », Genève, Université de Genève.

¹³¹Il est important de mentionner que le 14 février 1958, avant le coup d'état du général Abdel-Karim Qacem, le Roi Hussein de Jordanie et le Roi Faysal II d'Irak, cousins et tous deux héritiers de la famille hachémite, avaient créé la Fédération arabe d'Irak et de Jordanie afin de contrer l'influence de la République arabe unie, union égypto-syrienne née le 1^{er} février 1958. Cette association irako-jordanienne se brise brutalement après l'assassinat de Faysal II et le coup d'état militaire du 14 juillet 1958.

RÉDACTION DE L'INA, « En 1958, l'éphémère Fédération arabe d'Irak et de Jordanie », in *Rédaction de l'INA*, (En ligne) <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/en-1958-l-ephemere-federation-arabe-d-irak-et-de-jordanie> (consulté le 2 septembre 2024).

¹³²Abdel Karim Qacem et son vice-Premier ministre Abdel Salam Aref dont la sensibilité politique, rappelons-le, est davantage panarabe que celle de son assesseur, vont vite se déchirer sur la question de l'adhésion ou non de l'Irak au sein de la République arabe unie de Gamal Abdel Nasser et Choukri Al-Kouatli. Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT, *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., p. 52.

¹³³Parti démocratique du Kurdistan.

¹³⁴Laurence LOUËR, *Chiïsme et politique au Moyen-Orient : Iran, Irak, Liban, monarchies du Golfe*, Paris, Éditions Autrement, 2008, p. 19.

¹³⁵Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 65.

¹³⁶Laurence LOUËR, *Chiïsme et politique au Moyen-Orient : Iran, Irak, Liban, monarchies du Golfe*, op. cit., p. 19.

¹³⁷Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p.62, « Parmi les cadres communistes, il y a de nombreux fils de *sayyid* (descendants du Prophète) ou de religieux, qui retrouvent dans le parti la fonction dirigeante traditionnelle de leur famille, au service cette fois d'un tout autre idéal. Même les villes saintes font alors figure de bastions communistes ».

¹³⁸Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., p.54.

solutions à l'amélioration de la vie des Irakiens. Qacem se tourne par conséquent vers les communistes qui, de surcroît, arrivent à galvaniser les foules, dans le seul but de consolider son pouvoir¹³⁹.

En réalité, derrière cette ouverture politique, Abdel Karim Qacem semble, en effet, seulement vouloir bâtir et renforcer son régime. Les Kurdes du PDK et les chiïtes du Parti communiste, seront les principaux alliés au régime de Qacem, certes dans une volonté d'apaisement et d'intégration mais avant tout parce qu'Abdel Karim Qacem cherche à se maintenir au pouvoir face à des élites panarabes. Cette unité irakienne qu'il prône s'avère être alors simplement un moyen d'y parvenir. De fait, c'est sur ces deux partis ainsi que sur les milices kurdes que Qacem se repose.

Dans les faits, une des fractures du règne d'Abdel Karim Qacem est purement politique, entre d'une part les panarabistes qui souhaitent que l'Irak se joigne à la République arabe unie, cultivant un sentiment de rejet total à l'égard du communisme en vogue, et d'autre part, les « anti-unionistes »¹⁴⁰ qui ne veulent pas que l'Irak soit englouti par l'impérialisme de Gamal Abdel Nasser. Ces anti-unionistes sont principalement les communistes, les Kurdes et les chiïtes qui refusent d'être englobés dans un grand ensemble arabe¹⁴¹.

Encore une fois, c'est sur la définition de l'identité de l'Irak que l'État se heurte et que la société se divise dans un moment de construction d'un nouvel État sur les bases d'une monarchie fraîchement éteinte ayant mis en avant durant des décennies une vision de l'Irak dominée par des critères ethniques et confessionnels. Qacem se retrouve face à deux entités que tout oppose sur le plan politique pour définir et bâtir la nation irakienne non seulement à l'intérieur de l'État mais également sur le plan régional avec la question de sa place face à la République arabe unie.

Bien qu'il se soit appuyé sur le PCI et le PDK, et qu'il ait partagé avec ces derniers une vision commune de l'identité irakienne et certains objectifs sociaux et économiques, Abdel Karim Qacem n'a toujours pas légalisé ces partis et sa politique connaît un revirement dès 1960 à l'encontre de ses alliés. L'allié le plus puissant d'Abdel Karim Qacem reste sans aucun doute le Parti communiste, mais ce dernier commence à devenir trop puissant pour le général à la tête de la République d'Irak. En effet, l'ascension du PCI est fulgurante et fait craindre l'émergence d'un gouvernement de gauche¹⁴² et ce alors même qu'il n'est pas encore légalisé. Qacem décide alors de s'attaquer aux communistes en freinant drastiquement leur influence entre 1960 et 1963. En 1959, l'éclatement d'une révolte conduite par les Officiers libres et les opposants de Qacem à Mossoul, ainsi que des confrontations extrêmement violentes entre milices kurdes et Turkmènes¹⁴³ à Kirkouk, laissent apparaître des divisions politiques et identitaires fortes entre communistes, Kurdes et officiers panarabes¹⁴⁴. Abdel Karim Qacem se sert alors de ces épisodes pour commencer à diminuer l'influence du parti.

¹³⁹*Ibid.*, p. 55.

¹⁴⁰Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 70.

¹⁴¹*Ibid.*, « Un grand nombre de chiïtes se méfient d'une union qui les aurait noyés dans un monde arabe majoritairement sunnite ; leur adhésion massive au Parti communiste, le fer de lance du mouvement hostile aux unionistes, manifeste sans aucun doute leur volonté de préserver l'identité de l'Irak au sein du monde arabe ».

¹⁴²Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT, *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p.63, «What was actually happening in the latter part of 1958 and the beginning of 1959 was that the ICP and its front organisations were gaining in strength and popularity, and to the extent that the party was able to command the streets of Baghdad it was a power to be reckoned with. The appeal of the party was such that it was forced to announce in January 1959 that it could not accept any new members, since it lacked the administrative capacity to deal with them. This spectacular rise in its fortunes, and the gradual takeover by Communists of the executive committees of the Students' Union, the Youth Federation, the Women's League, and the Lawyers', Engineers' and Teachers' Union as well as the great popularity of the Partisans of Peace, a Communist front organization founded in 1950, created a profound sense of alarm in the minds of those who had no sympathies for communism and who feared the emergence of a genuinely left-wing government ».

¹⁴³Julien CÉCILLON, « L'Irak, nouvel espace de déplacement de la puissance turque », in Dorothee SCHMID (dir.), *La Turquie au Moyen-Orient –Le retour d'une puissance régionale ?*, Paris, CNRS Éditions, 2011, pp. 185-204, disponible à l'adresse <https://books.openedition.org/editions-cnrs/12379?lang=fr#:~:text=22Les%20Turkmènes%20d'Irak,jusqu'à%203%20millions27>,

« Les Turkmènes d'Irak sont issus des descendants des soldats, fonctionnaires et marchands turcs restés sur place après la chute de l'Empire ottoman. Cette communauté compte vraisemblablement 500 000 âmes, même si certaines organisations turkmènes avancent des chiffres allant jusqu'à 3 millions ». Les Turkmènes sont, de plus, majoritaires à Kirkouk.

¹⁴⁴Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 65.

Il est fondamental de revenir en détails sur ces deux événements pour comprendre un autre aspect de l'ère Qacem en Irak. Revenons tout d'abord à la révolte de Mossoul de Mars 1959¹⁴⁵.

Beaucoup d'Officiers libres irakiens, mécontents de l'attention dont fait preuve Qacem à l'égard des communistes, ou déçus de son incapacité à leur faire jouer un rôle au sein d'un Conseil révolutionnaire efficace, se réunissent avec des opposants au régime de Qacem, des nationalistes arabes, des baassistes, ou des Frères Musulmans dans le but d'organiser une révolte. Au début, le 6 mars 1959, il ne s'agit que d'un mouvement de protestations dans les rues de Mossoul, mais s'en suivent dès le lendemain des affrontements violents entre nationalistes et communistes. Au cours des jours suivants, la violence s'intensifie et fait ressortir des rivalités intertribales déjà existantes entre Arabes et Kurdes, les affrontements sortent alors du cadre strictement politique de départ. Au total 200 personnes seront tuées dans ces émeutes, Abdel Karim Qacem procédera à des purges et des licenciements au sein de l'armée notamment à l'encontre des militaires baassistes et nationalistes. Après cela, la popularité du PCI explose de plus belle.

Entre 1959 et 1960, Abdel Karim Qacem légalise le PCI et donne à ses membres des postes de ministres au sein de son gouvernement¹⁴⁶. Dans la ville de Kirkouk, les Turkmènes ne voient pas d'un bon œil cette montée en puissance du PCI, notamment soutenu par les Kurdes. Les Kurdes se voient octroyer, depuis la fin de l'année 1958, des postes à l'intérieur de la ville, toujours dominée socialement, économiquement et politiquement par les Turkmènes. Les tensions entre les deux groupes montent jusqu'à l'éclatement en 1959 de ce qui sera désigné plus tard comme un massacre dans lequel environ 79 personnes, en majorité des Turkmènes, perdront la vie¹⁴⁷.

Cet événement est l'occasion pour Abdel Karim Qacem de diminuer fortement l'influence du Parti communiste dans le pays en rejetant la responsabilité des événements de Kirkouk sur les communistes. Les sympathisants du parti sont arrêtés, mais surtout le PCI perd toute son influence au sein de l'armée¹⁴⁸. Abdel Karim Qacem refuse catégoriquement de leur offrir une représentation au sein du gouvernement, il se met également à censurer les mouvements étudiants communistes au sein des Universités et encourage même un contre-mouvement étudiant panarabe¹⁴⁹. Paradoxalement à sa ligne politique maintenue jusqu'ici, Abdel Karim Qacem se rapproche des officiers panarabes de l'armée en augmentant le budget accordé à l'institution militaire.

Le PCI, comprenant qu'il ne serait pas assez fort pour prendre le pouvoir par la force, décide de modérer ses ambitions et adopte des positions plus conciliantes à l'égard de Qacem, ce qui fragilise considérablement le parti qui perd son esprit révolutionnaire¹⁵⁰. Ces événements permettent de faire ressortir la profonde fracture identitaire de l'État irakien. Une prise de décision politique vis-à-vis d'une communauté fait resurgir des violences interconfessionnelles, inter-ethniques ou tribales antérieures entre les différentes entités qui composent l'Irak et condamne le pays à une certaine instabilité constante et à l'échec d'une quelconque construction d'une nation irakienne. Nous pouvons avancer l'hypothèse encore ici que l'origine de ces fractures est à retrouver d'une part, du côté du rattachement de différentes provinces aux ambitions divergentes à l'État irakien par la puissance mandataire britannique et d'une autre part de la fondation d'un pays sur des critères ethniques et religieux encourageant les conceptions discriminatoires et les politiques identitaires en Irak au cours de l'histoire.

¹⁴⁵Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, pp. 66-70.

¹⁴⁶*Ibid.*, p. 70.

¹⁴⁷*Ibid.*, p. 71.

¹⁴⁸*Ibid.*, p. 7.

¹⁴⁹Jordi TEJEL, « 6. 'Dangerous Liaisons': Abd al-Karim Qasim and the Student Movements of the First Iraqi Republic, 1958-63 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, *op. cit.*, p. 147. Le NUIS (National Union of Iraqi Students), l'Union nationale des étudiants irakiens, est formée en 1961 à la faculté de Médecine de Bagdad en décembre 1961. Son penchant politique est ouvertement panarabe. Cette union aura pourtant un rôle à jouer dans la chute de Qacem quelque temps plus tard.

¹⁵⁰Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p. 70.

Ayant pourtant connu des débuts prometteurs porteurs d'espoirs et d'intégration, le régime d'Abdel Karim Qacem commence à s'effondrer dès 1961. Sa tentative d'annexer le Koweït et la détérioration de ses relations avec les pays voisins caractérisent ses déboires sur la scène régionale tandis que sur le plan de la politique intérieure, Qacem échoue à créer une nation irakienne forte toujours empêché par des querelles tribales, confessionnelles et ethniques qui fracturent l'État. De plus, les années de Qacem sont aussi marquées par une polarisation politique entre les pro-nasséristes, favorables à l'adhésion de l'Irak dans la République arabe unie et les anti-unionistes qui refusent catégoriquement cette idée. Cela n'aidera pas à déparalyser une vie politique déjà héritière de blessures identitaires.

Au matin du 8 février 1963, malgré le soutien de la foule dans les rues de Bagdad¹⁵¹ et des membres du PCI qui essaieront jusqu'au bout de le sauver, Abdel Karim Qacem est renversé par le numéro deux du régime, Abdel Salam Aref, baassiste et panarabe. Dès 1963, l'irakisme promu par Qacem est balayé par le Baas, « accusé de porter atteinte à l'unité (*wahda*) irakienne, dont le nouveau régime se veut le héraut... »¹⁵². Cette nouvelle ère marque le début d'une nouvelle dimension dans les violences communautaires dans le pays illustré par l'orchestration de déportations et de génocides envers notamment les populations kurdes et chiïtes¹⁵³.

2.2 Le Baas, Saddam Hussein, l'hégémonie du clan, et la guerre contre les « ennemis intérieurs »

« La domination confessionnelle et ethnique sur laquelle repose l'État irakien sous la tutelle des Britanniques va ainsi laisser place irrémédiablement à la simple domination d'un clan, qui sera la caractéristique du régime de Saddam Hussein »¹⁵⁴.

Les années 1960 sont marquées par la montée en puissance du parti Baas principalement en Syrie et en Irak. Socialiste et « résolument nationaliste, pour ne pas dire panarabiste »¹⁵⁵, créé en 1947, et bâti à l'origine sur une « philosophie intégrative fondée sur l'adhésion des composantes ethno-religieuses à la nation arabe »¹⁵⁶, le Baas apparaît de plus en plus comme un système autoritaire basé sur la surveillance et l'ingérence au sein des sociétés¹⁵⁷.

Le parti Baas impose très tôt une vision de la nation arabe, notamment aux populations kurdes et non-musulmanes, fait disparaître le moindre espoir de démocratie avec un monopole fort de l'institution militaire et devient dès l'arrivée de Saddam Hussein au pouvoir de plus en plus communautaire, mettant les liens claniques et tribaux au centre du jeu politique.

Dans un premier temps en Irak, le Baas réunit parfaitement les populations chiïtes et sunnites¹⁵⁸. Les chiïtes adhèrent au Baas car celui-ci fait beaucoup moins la promotion de l'arabisme par rapport au Baas syrien ou au nassérisme dans l'air du temps des années 1960. Cependant, le coup d'État du 8 février 1963 mené par Abdel Salam Aref remet en cause la place des chiïtes au sein du Parti.

¹⁵¹*Ibid.*, p. 84, « there were immediate demonstrations in support of Qasim all over Baghdad, and people poured into the streets in a desperate effort to defend his regime. The crowds that gathered outside the Ministry of Defence begged Qacim to give them weapons, but presumably counting upon some deep-seated belief in his own capacity to find a way out of the situation, he refused ».

¹⁵²Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, *op. cit.*, pp. 61-62.

¹⁵³Ibrahim SADIQ MALAZADA, « Comment le génocide a façonné l'État irakien », *op. cit.*, « En Irak, après l'accession au pouvoir des baathistes en 1963, considérés comme l'incarnation la plus extrémiste du nationalisme arabe, trois génocides ont été perpétrés à Bagdad contre les différentes composantes kurdes pendant leur règne : le premier contre les Kurdes Feylis, le deuxième contre les Barzani et le troisième contre l'espace rural kurde. Ces génocides ont été menés de manière systématique, dans ce qui est connu sous le nom d'opération Anfal, considérée comme une solution finale ».

¹⁵⁴Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 72.

¹⁵⁵Pierre BLANC, Jean-Paul CHAGLONNAUD (dir.), *L'invention tragique du Moyen-Orient*, *op. cit.*, p. 84.

¹⁵⁶*Ibid.*

¹⁵⁷*Ibid.*, « Les syndicats professionnels du parti, l'enrôlement de la jeunesse au sein de mouvements partisans, le quadrillage policier et des services de renseignements sont certains des moyens que se donne l'État baassiste pour contrôler le pays ».

¹⁵⁸Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 73, « À ses débuts, le parti a réussi une réelle symbiose entre les deux communautés musulmanes du pays ».

Après le coup d'État, une répression s'abat sur les communistes, mais « celle-ci revêt vite des allures clairement confessionnelles »¹⁵⁹ comme en témoignent les slogans scandés par les milices baassistes¹⁶⁰. En réalité, les sunnites s'étant sentis marginalisés par Qacem, au profit des chiïtes, semblent dorénavant prendre leur revanche. Les chiïtes quittent par conséquent le Baas pour le PCI.

2.2.1. L'émergence du tandem Al-Bakr-Husseïn, la formation des liens claniques au sein de l'État

En juillet 1968, survient un Coup d'État surnommé, « révolution du 17 juillet », conséquence de luttes intestines à l'intérieur du régime et plus précisément de l'armée. Des officiers du Baas menés par Ahmad Hassan Al-Bakr avec l'aide d'autres groupes extérieurs au régime se liguent contre le second frère Aref. Ahmad Hassan Al-Bakr, déjà impliqué dans les deux précédents coups d'État de juillet 1958 et février 1963, est à la base brigadier au sein de l'armée irakienne puis devient par la suite Président du Conseil d'Abdel Salam Aref, et s'autoproclame Président à son tour par le Coup d'État de 1968¹⁶¹.

Une nouvelle Constitution provisoire est mise en place en 1968 insistant sur le caractère arabe et islamique de l'État irakien et soulignant l'appartenance du peuple irakien à la nation arabe, dont l'objectif est de s'insérer au sein d'une unité arabe complète¹⁶².

La présidence d'Al-Bakr est notamment marquée par la question kurde, la nationalisation du pétrole et la mise en place de l'hégémonie du clan *Takriti* (ou *Tikriti*).

Mais, un personnage en particulier, dont la présence influera jusqu'à la fin du siècle sur l'histoire politique de l'Irak, émerge sur le devant de la scène durant les années Al-Bakr, Saddam Hussein.

Saddam Hussein naît en 1937 près de Tikrit au nord de Bagdad dans une famille paysanne sunnite¹⁶³. Dès 1955, alors qu'il n'est encore qu'un lycéen, il s'engage politiquement dans la clandestinité aux côtés du Parti Baas. En 1959, il participe à la tentative d'assassinat du général Qacem et sera également impliqué dans le Coup d'État de février 1963. En 1968, il prépare avec son cousin Ahmad Hassan Al-Bakr, le Coup d'État qui porte au pouvoir ce dernier.

Il devient très rapidement l'homme fort d'Ahmad Hassan Al-Bakr. Dès 1968, Saddam Hussein arrive petit à petit à jouer un rôle au sein du gouvernement de celui-ci, en se débarrassant progressivement de ses concurrents¹⁶⁴ avant d'accéder en 1969 au poste de vice-président du Conseil de commandement de la révolution¹⁶⁵ (CCR)¹⁶⁶.

Al-Bakr et Hussein présentent ensemble l'image d'un régime au caractère démocratique et collégial¹⁶⁷, un pacte national est établi « réunissant le parti Baas, le parti communiste et le Parti démocratique du

¹⁵⁹*Ibid.*, p. 74.

¹⁶⁰*Ibid.*, p.74, « Le slogan de certaines milices baassistes qui prennent d'assaut les rues de Bagdad tenues par les communistes ne laisse aucun doute sur la haine envers les chiïtes : "Lâ shî'î, la shuyû'î, lâ Sharâgwa !" (Plus de communistes, plus de chiïtes, plus de Sharâgwa ! – c'est-à-dire les "Orientaux", nom donné en dialecte irakien à la masse des migrants originaires des campagnes chiïtes du Tigre, et qui sont majoritaires dans de nombreux quartiers populaires de Bagdad) ».

¹⁶¹Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, « La république du général Kassem (1958-1963) », in *Les Clés du Moyen-Orient*, 24 février 2020 disponible à l'adresse <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Irak.html>

¹⁶²DIGITHÈQUE MJP, « Irak : Constitution provisoire du 21 septembre 1968 », in *Digithèque MJP*, disponible à l'adresse <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq1968.htm>.

¹⁶³FRANÇOISE SELIER, « Hussein Saddam (1937-2006) », in *Encyclopedia Universalis*, disponible à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saddam-husseïn/>.

¹⁶⁴Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., pp. 134-135.

¹⁶⁵*Ibid.*

¹⁶⁶Le C.C.R est un appareil politique de l'État créé après la révolution du 17 juillet 1968 chargé de nommer le Président de la République ainsi que ses ministres, organiser la vie politique du pays et promulguer des lois et décrets. Voir l'article 44 de la Constitution provisoire du 21 septembre 1968, in *DIGITHÈQUE MJP*, « Irak : Constitution provisoire du 21 septembre 1968 », disponible à l'adresse <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq1968.htm>.

¹⁶⁷Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., p. 136.

Kurdistan »¹⁶⁸ permettant l'entrée au gouvernement de deux ministres communistes même si le CCR fonctionne dans les faits, seulement sous l'autorité des baassistes. Dans la réalité, le tandem purge le gouvernement de tous ses opposants et commence à instaurer des liens claniques et familiaux.

Le Parti Baas souffre dans un premier temps d'une certaine impopularité en Irak et comme nous l'avions déjà abordé plus tôt¹⁶⁹, Hassan Al-Bakr et Saddam Hussein essaient alors de trouver des alliés auprès du PDK et du PCI afin de consolider le régime. Mais en 1972, la nationalisation de l'*Iraq Petroleum Company* (IPC) change la donne et ouvre de nouvelles perspectives à Al-Bakr et Hussein. L'État bénéficie dorénavant d'un contrôle absolu sur les revenus pétroliers, investit dans la création d'hôpitaux, d'écoles et développe le secteur industriel, les Irakiens connaissent ainsi un accroissement de leur niveau de vie¹⁷⁰.

La nationalisation du pétrole est instrumentalisée par Al-Bakr et son bras droit Saddam Hussein pour rallier le peuple irakien au Baas en se plaçant en porte-étendard de la nation arabe¹⁷¹. L'abondante richesse apportée par la nationalisation de la IPC ainsi que par le 1^{er} choc pétrolier, permet à cette époque, à l'Irak mais plus généralement à de nombreux régimes de la région, d'imposer « leur hégémonie sur la scène politique, transformer leur société et élargir l'influence de leur pays au niveau régional »¹⁷². En Irak, sur le plan politique, cela permet à Hassan Al-Bakr et Saddam Hussein de concentrer leur pouvoir au sein d'un cercle plus restreint, et d'asseoir leur domination, de « mener une politique de répression et d'acquérir l'armement le plus perfectionné »¹⁷³ gonflés par un sentiment de puissance absolu octroyé par la manne financière du pétrole.

L'une des caractéristiques du règne du Baas sous Hassan Al-Bakr à partir du 1968 est l'accaparement du pouvoir politique par un clan, celui des Takriti. Il est important de préciser que les Takriti ne désigne pas une tribu¹⁷⁴ mais « seulement le fait qu'ils sont originaires de cette ville où cohabitent plusieurs groupes tribaux, les Joubouri et les Albou Nasser étant les plus importants »¹⁷⁵. Le clan des Takriti, clan familial de Saddam Hussein prend le contrôle du Parti Baas notamment à travers un processus de purges au sein du gouvernement qui amène à la main mise par Ahmad Hassan Al-Bakr de toutes les fonctions dirigeantes de l'État¹⁷⁶. La domination du clan ne se limite pas seulement au domaine de la politique, mais s'étend également jusqu'à l'institution militaire irakienne : « À la faveur de la réorganisation de la sécurité militaire, les campagnes visant à éliminer les officiers indépendants se succèdent, permettant peu à peu au clan des Takriti de monopoliser tous les services de renseignements au sein de l'armée comme au sein du Baas »¹⁷⁷.

Le sociologue Adel Bakawan évoque par conséquent une *tikritification*¹⁷⁸ de l'Irak, après sa *sunniification* au début des années 1920 :

« Le terme désigne un processus de domination totale de l'État irakien par les 'Tikritis', l'insertion des fidèles de Saddam Hussein, originaires aussi de sa ville natale, dans les institutions principales de l'État irakien. La trikritification ne désigne pas seulement l'occupation technique des postes importants, mais aussi, plus largement, une manière d'être, un mélange de valeurs tribales et de critères modernes qui, issus de la ville de

¹⁶⁸*Ibid.*

¹⁶⁹Dans le chapitre premier « 1.2.3 L'État contre les Kurdes : de la violence politique au génocide ».

¹⁷⁰Chapour HAGHIGHAT, *Histoire de la crise du Golfe : Questions au XX^{ème} siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1992, pp. 145-216, « En effet, au lendemain de la guerre arabo-israélienne d'octobre 1973, le prix du brut grimpe en flèche. Les ressources provenant de la vente du pétrole passent de 575 millions de dollars en 1972 à 1 840 millions en 1973, 5 700 en 1974 et 8 milliards de dollars en 1975. Ces revenus, qui dépassent largement la capacité d'absorption du pays, procurent au régime irakien un degré d'indépendance sans précédent. La principale ressource du pays est entre les mains de l'État, qui devient également le principal acteur économique ».

¹⁷¹Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p. 155, « The nationalisation of the IPC brought the country behind the Ba'th as no other policy had done or could have done, and the regime made the fullest possible use of the new mood, by encouraging the belief that the victory over the company was not won by the Ba'th Party alone but by the Iraqi people under the party's leadership, a line that was also part and parcel of the Ba'th's own image as the standard bearer of the Arab nation ».

¹⁷²Luis MARTINEZ, *Violence de la rente pétrolière Algérie-Libye-Irak*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 11-26.

¹⁷³Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, pp. 94-95.

¹⁷⁴Nous reviendrons sur la notion de tribu dans le troisième chapitre.

¹⁷⁵Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 85.

¹⁷⁶*Ibid.*, p. 91.

¹⁷⁷*Ibid.*, p. 91.

¹⁷⁸Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, *op. cit.*, p. 101.

Tikrit, rayonnent dans le monde entier. Le fait est que l'entourage proche de Saddam Hussein, des gardes du corps aux cuisiniers, en passant par tous les postes clés des services de l'État et des ministères, vient majoritairement de Tikrit »¹⁷⁹.

2.2.2. *Les violences du Baas et la politique d'arabisation*

Les liens claniques et la manne pétrolière qui donne une aisance financière au régime deviennent des éléments menant à la destruction d'un espoir de paix pour les différentes entités qui composent l'Irak. En effet, si le régime donne une impression de puissance et d'avancées, les violences ethniques et confessionnelles ne disparaissent pas de l'État et au contraire atteignent un niveau d'horreur inédit.

Saddam Hussein prône un discours panarabiste dans lequel « la question de la Palestine, l'union territoriale arabe, l'éternelle nation arabe disposant d'un message éternel, la nationalisation du pétrole arabe... »¹⁸⁰ ont une importance capitale, cependant dans les faits, il semble instrumentaliser ce discours seulement aux fins du régime¹⁸¹.

Le nationalisme arabe est utilisé pour réprimer les composantes de la société qui ne rentrent pas dans la vision du Baas incarné par Al-Bakr puis par Saddam. Abordons, dans un premier temps, la réactivation par le Parti Baas des « conceptions discriminatoires de nationalité irakienne »¹⁸². Le Code de la nationalité irakienne créé entre 1924 et 1925 est alors utilisé par le Baas pour légitimer la haine envers les populations chiïtes mais aussi envers les populations kurdes.

Ainsi, le second régime baassiste commence dès 1969 à organiser une première vague de déportations des populations chiïtes et kurdes faylis vers l'Iran. Le Code de la nationalité irakienne est modifié par amendement par le Baas dès son arrivée au pouvoir en 1963, cependant, « ces amendements n'ont fait qu'aggraver la démarche confessionnelle et raciste déjà présente dans le code de 1924 »¹⁸³. Ce code sert donc de cadre au Baas pour mettre en œuvre ses « conceptions racistes et ethnocistes de l'identité irakienne »¹⁸⁴ et justifier ces déportations.

Les déportations ont pour objectif de « compenser la faiblesse démographique de la minorité arabe sunnite face à la majorité arabe chiïte, qui représentait entre 60% et 65% de la population. »¹⁸⁵ et sont suivies par une « politique d'immigration de travailleurs arabes de confession sunnite, avantagés sur le plan financier et en matière de logement »¹⁸⁶.

Les Kurdes Faylis connaîtront deux vagues de déportation vers l'Iran, la 1^{ère} entre 1969 et 1971 et la 2^{ème} au Printemps 1980. Seront concernés également par ces déportations de nombreux Arabes chiïtes, désignés par le régime de « cinquième colonne » persane ainsi que les minorités yézidis, turkmènes et assyro-chaldéennes de l'Irak.

Dès les années 1960, le Baas avait initié une politique d'arabisation avec la création de la Garde nationale. Saddam suit cette politique alors même qu'il signe parallèlement en mars 1970, un accord d'autonomie avec le PDK. Cette politique d'arabisation se déroule tout au long des années 1970 et se traduit par l'expulsion des populations ainsi qu'un nettoyage ethnique d'une centaine de villages :

¹⁷⁹*Ibid.*

¹⁸⁰*Ibid.* pp. 101-102.

¹⁸¹*Ibid.*, « Les pratiques quotidiennes de Saddam Hussein démontrent que cette nation arabe ne peut se concevoir qu'au service de l'État irakien. Saddam Hussein n'a jamais voulu mettre la nation irakienne au service de la nation arabe : il était arabe de discours, irakien de pratique. C'est ce paradoxe, qui de 1968 à 2003, a empêché la construction théorique du cadre général du nationalisme irakien, de poser les bases solides d'une nation irakienne, de rassembler les composantes de la société autour d'un pacte national et d'élaborer collectivement un contrat social ».

¹⁸²*Ibid.*, p. 100.

¹⁸³Ali BABAKHAN, « La déportation des Kurdes faylis vers l'Iran », in *Monde Arabe*, 1999, No. 163, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-maghreb-machrek1-1999-1-page-175?lang=fr>.

¹⁸⁴*Ibid.*

¹⁸⁵Françoise BRIÉ, « Irak : au pays des déportés », in *Outre-Terre*, 2006 No. 14, pp. 193-212, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-outre-terre1-2006-1-page-193?lang=fr>, « Il s'agissait d'assimiler les populations à l'identité arabe prônée, d'interdire toute forme d'autonomie régionale et de réprimer et disperser les groupes soupçonnés de ne pas soutenir le régime, cette politique s'accélérait lors de chaque conflit international ».

¹⁸⁶*Ibid.*, « Un million d'immigrés, majoritairement des Égyptiens, furent par exemple employés en Irak ».

« Dans les années 1970 et surtout 1980, des centaines de milliers de nomades du plateau semi-désertique de la Djézireh, au sud-ouest de Mossoul, ou en provenance du gouvernorat de Salah al-Din, appartenant à des tribus sunnites loyales au régime, furent orientés vers les terres d'arabisation, où leur était au demeurant confiée la garde des puits de pétrole. Ainsi, les al-Hadidi furent implantés dans le district de Shaikhan en 1974-1975, et les Shammar dans le gouvernorat de Kirkouk. Des enquêtes menées en 2003 confirment le caractère planifié et systématique de ces transferts de population. De 1957 à 1977, dans la ville de Kirkouk proprement dite, les populations kurde et turkmène passèrent respectivement de 48,3 % et 21,4 % à 37,53 % et 16,31 %, la population arabe de 28,2 % à 44,41 % »¹⁸⁷.

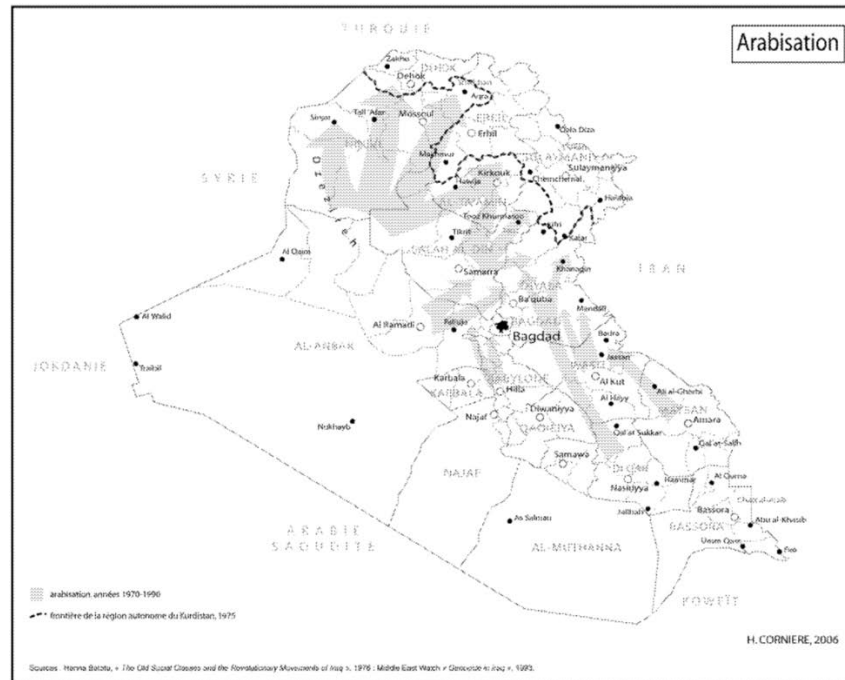


Figure 7 : Carte de l'arabisation du centre et du nord de l'Irak entre 1970 et 1990¹⁸⁸

Les chiïtes sont, de surcroît, touchés par une répression des mouvements islamistes en Irak qui les force également à l'exil. Depuis l'arrivée du gouvernement baassiste au pouvoir, des dizaines de milliers de chiïtes ont été déportés vers l'Iran, accusés d'être « iraniens » ou de sympathiser avec le mouvement religieux. En 1974, des membres du clergé chiïte sont assassinés par le régime puis en 1977, « une marche de dizaines de milliers de chiïtes entre Najaf et Kerbéla est décimée par l'armée »¹⁸⁹. Dès le début des années 1970, les militants du parti *Al-Da'wa*¹⁹⁰ sont visés par une répression de la part du régime irakien qui identifie ces derniers comme des « chevaux de Troie »¹⁹¹ du chah d'Iran, ce dernier leur apportant son soutien. Les

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 102.

¹⁹⁰ Le parti *Al-Da'wa al-Islamiyya* (L'Appel à l'Islam) est le premier parti chiïte en Irak : « Fondé dans les villes saintes de l'Iraq suite au renversement de la monarchie hachémite en 1958, le parti al-Da'wa al-islamiyya fut l'une des premières organisations islamiques chiïtes à voir le jour au Moyen-Orient. Il se diffusa dans tout l'Iraq, recruta des chiïtes mais aussi des sunnites, et se fit le porte-drapeau d'une révolution radicale visant à créer une société islamique utopique ». Thibaud LAVAL, « L'appel de la révolution : origines, formation et expansion du parti al-Da'wa al-islamiyya en Iraq (1948-1981) », in *Centre d'études en sciences sociales du religieux (Césor)*, 18 décembre 2023, disponible à l'adresse <https://www.ehess.fr/fr/soutenance/lappel-revolution-origines-formation-et-expansion-parti-al-dawa-al-islamiyya-en-iraq-1948> (consulté le 28 août 2024).

¹⁹¹ Laurence LOUËR, *Chiïsme et politique au Moyen-Orient : Iran, Irak, Liban, monarchies du Golfe*, op. cit., p. 41.

militants font alors également l'objet d'expulsion, vers l'Iran¹⁹². Le Baas s'infiltrera par la suite dans les institutions religieuses chiïtes afin de les contrôler et de les contraindre à agir dans l'intérêt du régime¹⁹³.

La politique d'arabisation est un moyen pour le régime d'imposer une identité arabe à l'Irak mais représente également un moyen de « neutraliser l'opposition kurde et garantir que, dans le cas d'un référendum sur l'autonomie, la région dispose d'une majorité arabe en faveur de Bagdad »¹⁹⁴. L'identité arabe est alors utilisée comme un outil par le régime pour renforcer son pouvoir.

Les populations assyro-chaldéennes sont aussi victimes de la destruction de villages, notamment après la signature de l'accord d'Alger¹⁹⁵. Les Assyro-chaldéens « comportent une minorité de tradition dite nestorienne et une majorité chaldéenne ralliée à l'Église catholique d'Irak. [...] Ils sont la principale communauté chrétienne d'Irak et revendiquent eux aussi une reconnaissance en tant que nation et peuple autochtone »¹⁹⁶. On estime à 1 million le nombre de chrétiens exilés dans les années 1970¹⁹⁷ en Irak, et la politique de déplacements forcés impulsée par le Baas dès la fin des années 1960 en est notamment la cause. Les Assyro-chaldéens ont dans l'histoire contemporaine de l'Irak, souvent fait l'objet de déplacements internes et d'émigrations, le nationalisme arabe réfutant les revendications territoriales assyriennes¹⁹⁸.

¹⁹²*Ibid.*, « Le problème est que les exilés sont à la fois à la merci des aléas de la relation bilatérale irano-irakienne. » Alors lors du rapprochement entre les deux pays en 1975 après la signature de l'accord d'Alger « destiné à résoudre leur désaccord frontalier », beaucoup de militants réfugiés en Iran, se retrouvent une seconde fois face à l'exil forcé, vers le Koweït.

¹⁹³Samuel HELFONT, « 9. Ba'athist Penetration of Shi'a Religious Institutions », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, *op. cit.*, p. 199, « Most of the senior Shi'a scholars initially resisted Ba'athist interference. However, after years of subtle manipulation and extreme violence, many of them began to cooperate with the regime, and were integrated into state institutions controlled by the Ministry of Endowments and Religious Affairs. The Ba'athists often worked with these clergy to conceal the extent of their ties to the regime and the state. The resulting relationship between the Shi'a religious institutions and the state was enigmatic by design ». Nous développerons ce point dans la sous-partie suivante, ces faits s'étant déroulés majoritairement sous la présidence de Saddam Hussein.

¹⁹⁴Nora TOGNI, *Shengal – Une histoire sans fin – le génocide des Yézîdis et la perpétuation de la violence politique en Irak et au Moyen-Orient*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁹⁵Mohammed REZA DJALILI, « Le rapprochement irano-irakien et ses conséquences », in *Politique étrangère*, 1975, No. 40, pp. 273-291, « L'accord de réconciliation signé le 6 mars 1975 par le Souverain iranien et le Vice-Président irakien M. Saddam Hussein, à l'issue du premier "sommet" de l'OPEP à Alger, allait mettre fin aux différends qui opposaient les deux pays voisins depuis plus de cinq ans de façon permanente, mais qui ont une origine beaucoup plus ancienne, et déclencher le processus de normalisation rapide des relations irano-irakiennes. Conclu sous l'égide du Président Houari Boumédiène, cet accord est le résultat d'un effort de médiation des pays arabes et des rencontres successives des représentants des deux pays durant ces derniers mois ». La signature de cet accord permet de mettre fin à une période de violences et d'hostilités au Kurdistan et marque, de surcroît, la fin du soutien de l'Iran à la résistance kurde. Après cela, le mouvement kurde commence à connaître de nombreuses dissidences notamment avec la création de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) qui se présente comme une « alternative de gauche et démocratique à l'autoritarisme », de Mustapha Barzani au sein du PDK... ». Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 87.

¹⁹⁶Françoise BRIÉ, « Migrations et déplacements des Assyro-chaldéens d'Irak », in *Outre-Terre*, 2006, No.17, pp. 455-467, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-outre-terre1-2006-4-page-455?lang=fr>, « Vers 1921, lors de la création de l'État irakien, la quasi-totalité des chrétiens, dont les effectifs avaient été renforcés par l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés consécutivement au génocide des chrétiens dans l'Empire ottoman, se trouvent dans le nord de l'Irak, essentiellement en milieu rural. Ils étaient plus de 1 million en 1987, puis 800000 dans les années 1990, et 500000 depuis 2003, avec donc une hémorragie sur vingt ans si l'on rapporte ces chiffres à ceux qui concernent les autres communautés – la plupart des études situant le groupe entre 3 % et 5% de la population jusque dans les années 1980 ».

¹⁹⁷*Ibid.*

¹⁹⁸Françoise BRIÉ, « Migrations et déplacements des Assyro-chaldéens d'Irak », *op. cit.*, « De 1920 à 2006, l'émigration et les déplacements internes des Assyro-Chaldéens sont continus, avec des pics en 1933, en 1975, dans les années 1980, en 1991 et depuis 2003. Deux périodes de relative accalmie : de 1935 à 1960, soit sous la monarchie et dans les débuts du régime du général Kassem ; de 1988 à 1990, entre les deux guerres du Golfe. En 1933, la montée en puissance du nationalisme arabe met fin aux revendications territoriales assyriennes ».

Le Baas avait pourtant dans un premier temps, appliqué des politiques favorables aux Assyriens¹⁹⁹. Nous pouvons citer par exemple, la promulgation de la loi 251 en 1972²⁰⁰ qui accorde des droits culturels et linguistiques aux citoyens de langue syriaque, cela désignant les membres chrétiens des communautés ecclésiastiques catholique chaldéennes, assyriennes de l'Est, catholique syriaque et orthodoxe²⁰¹. Après la signature de l'Accord d'Alger, l'arrêt du soutien iranien à la résistance ainsi qu'à l'opposition irakienne permet au régime de restreindre drastiquement l'application de la loi de 1972 et de procéder à des déportations des populations :

« Under the terms of the 1975 Algiers Agreement, Iraq began to clear a cordon sanitaire along its northern borders, in particular with Iran. Initially a 5km wide corridor was created, later expanded to 10, then 15 and eventually 30km of desolation. Families were removed from the region to be settled, with few belongings, in mujamma'at or collective towns further south, while their villages and churches were dynamited and bulldozed. According to Ba'th sources, some 28,000 families were removed from their villages in two months in 1978, or approximately 140,000 Assyrians (assuming five people per family), and half a million Kurds were also from their villages and eventually resettled in collective towns »²⁰².

Ainsi, le Baas de Saddam Hussein et Hassan Al-Bakr rejette et prend pour cible les composantes formant la mosaïque pluriconfessionnelle et pluriethnique de l'Irak, qui ne correspondraient pas à la vision identitaire promue par le régime. Saddam Hussein transforme le nationalisme arabe « en entreprise très agressive envers les chiïtes et les Kurdes »²⁰³ ainsi qu'envers d'autres minorités confessionnelles à l'instar des Assyro-chaldéens. Ce « combat intérieur »²⁰⁴, Saddam Hussein semblera l'étendre jusqu'à l'extérieur de ses frontières, dans une guerre avec l'Iran d'une durée de huit ans.

2.2.3. Saddam Hussein et la guerre contre les ennemis désignés de la nation irakienne : la guerre Iran-Irak et l'opération Anfal

Durant la présidence de Saddam Hussein, de 1979 à 2003, l'Irak connaît une descente aux enfers fulgurante. La déchiification du pays, la guerre Iran-Irak, l'opération Anfal ainsi que l'invasion du Koweït et les années d'embargo qui suivent, précipitent la société irakienne déjà fragile dans une fin de siècle des plus sombres. Nous traiterons ici les événements qui ont marqué l'Irak entre 1979 et 1988 et essaierons d'analyser leur impact sur la société irakienne.

Le milieu et la fin des années 1970 sont synonymes de retrait pour Ahmad Hassan Al-Bakr qui disparaît progressivement de la scène politique en raison de problèmes de santé, au profit de Saddam Hussein qui, de son côté, profite d'une concentration du pouvoir politique entre ses mains²⁰⁵.

Le parti Baas connaît ainsi de grands changements. Il renforce progressivement son emprise dans tous les domaines de la société y compris la sphère privée, devient une organisation tentaculaire qui s'introduit dans tout type de formations²⁰⁶.

¹⁹⁹Alda BENJAMIN et Sargon George DONABED, « 7. Assyrians and The Early Ba'thist Period in Iraq. Between State and Non-State Actors », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., p. 158, « Power fluctuations and political dealings embedded in geo-political power struggles created a temporary space for smaller communities like the Assyrians to negotiate cultural and political rights and elevate issues of their community to the larger Iraqi sphere ».

²⁰⁰*Ibid.*, p. 157.

²⁰¹*Ibid.* Ces politiques en la faveur des Assyriens s'inscrivaient non pas dans une démarche intégrative de la part du Baas mais plutôt dans un contexte de pressions à l'égard du Baas irakien à la fois sur le plan interne et sur le plan externe : « Internally, the role of Assyrians in Iraqi oppositional parties and their transnational interactions with community members in neighbouring countries and regional governments was concerning. Externally, the regime was cautious concerning a vocal diaspora community in both North America and Europe ».

²⁰²*Ibid.*, p. 170.

²⁰³ Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, op. cit., pp. 101-102.

²⁰⁴ Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 183.

²⁰⁵ Chapour HAGHIGHAT, *Histoire de la crise du Golfe : Questions au XXème siècle*, op. cit., pp. 145-216.

²⁰⁶*Ibid.*, « Les syndicats, les coopératives agricoles, les associations de femmes, d'étudiants, de jeunes. L'appareil syndical est devenu une institution bureaucratique au service de l'ordre établi. Il est quasiment impossible pour un non-baasiste d'accéder à la direction d'une organisation ouvrière. Désignés par le Baas ou parfois appointés à plein temps par le parti, les délégués ne sont plus représentatifs de la force de travail ».

En 1977, Saddam déclare « tout citoyen irakien est baasiste même s'il n'a pas rejoint le parti »²⁰⁷ et en 1978, le parti compte 50 000 membres et 500 000 partisans²⁰⁸. La tyrannie de Saddam sur le pays prend forme, le Baas est vidé de son idéal social de départ « tandis qu'un discours émotionnel et totalisant, célébrant la grandeur de l'Irak, est mis en avant afin de mobiliser les foules. Les intérêts de la nation dominent tout impératif individuel »²⁰⁹.

La répression que Saddam Hussein commence à infliger aux différentes composantes constituant l'Irak aura pour conséquence une lourde fragmentation de ces dernières et un phénomène de repli sur des référentiels communautaires, enraillant la création d'un référentiel commun. Durant les années 1970, le régime se lance dans la promotion d'un nationalisme irakien dans lequel sont mobilisées des références variées pré-islamiques, islamiques et modernes à travers des symboles empruntés aux civilisations antiques, à l'instar des Babyloniens, ou des symboles islamiques chiïtes, sunnites ou faisant référence aux Kurdes afin de propager un sentiment de grandeur historique de l'Irak ainsi qu'une unité dépassant les clivages ethniques et confessionnels²¹⁰. Un nationalisme irakien de façade qui sera renforcé de plus lors de la guerre entre l'Irak et la République islamique d'Iran, alors que parallèlement dans les faits, le tribalisme et l'appartenance au groupe prévaut sur le sentiment national. De surcroît, « L'usage purement instrumental des symboles du nationalisme irakien par Saddam Hussein, au service de son pouvoir sans partage, participe d'une subversion et d'un discrédit de la nation aux yeux de nombreux Irakiens »²¹¹.



Figure 8 : Timbre (1997) représentant Saladin, figure historique kurde et Saddam Hussein devant le Dôme du Rocher à Jérusalem. Reprise panarabe de la figure de Saladin par Saddam Hussein²¹²

Le 16 juillet 1979, le général Ahmad Hassan Al-Bakr annonce sa démission à la présidence de la République. Saddam Hussein remplace ainsi son cousin et accède au pouvoir en devenant non seulement Président de la République mais également président du C.C.R, commandant en chef des armées et secrétaire général du Baas, cumulant ainsi rapidement tous les postes clés de l'État irakien²¹³.

« Bientôt, l'existence de l'être chiïte en tant que sujet collectif, en tant que groupe humain, sera foncièrement remise en question dans un Irak gouverné par Saddam Hussein »²¹⁴.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ Faleh Abdul JABAR, « 4. A State in Search of A Nation: The Case of Iraq », in Mohammad-Mahmoud OULD MOHAMEDOU (dir.), *State-Building in the Middle East and North Africa – One Hundred Years of Nationalism, Religion and Politics*, London, I.B. Tauris, 2022, p. 74.

²¹¹ Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, *op. cit.*, p. 62.

²¹² Silvia NAEF, 16 octobre 2023, « Symboliser l'unité : Saladin », Cours « Imaginer le monde arabe. Entre fondements théoriques et représentations visuelles », Genève, Université de Genève. Saladin ayant reconquis Jérusalem face aux croisés en 1187, Saddam utilise le personnage historique et en fait une figure du panarabisme à l'assaut de la libération de la Palestine.

²¹³ FRANÇOISE SELIER, « Hussein Saddam (1937-2006) », *op. cit.*

²¹⁴ Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, *op. cit.*, p. 113.

Au cours de ses années à la tête de l'État, Saddam désigne comme ses principaux ennemis les chiïtes et les Kurdes qu'il considère, selon sa conception de l'Irak comme étant des ennemis de l'État et de la nation.

Le rejet des chiïtes dans la société irakienne n'apparaît certes pas sous l'égide de Saddam Hussein mais ce dernier l'intensifie gravement. Déjà à l'époque du 1^{er} régime baassiste d'Abdel Salam Aref, un processus d'exclusion des chiïtes est réactivé après la parenthèse de la République d'Abdel Karim Qacem²¹⁵. Lorsque Saddam Hussein arrive au pouvoir, il lance un « programme massif de déchiïfication de la société »²¹⁶ à travers notamment la déportation de chiïtes vers l'Iran comme nous venons de l'aborder.

Durant le règne de Saddam Hussein, la relation que le régime entretient avec les chiïtes et les Kurdes est à étudier en prenant en compte les événements qui se déroulent en Iran à cette époque.

Selon Pierre-Jean Luizard, la guerre Iran-Irak a été le prolongement d'un « combat intérieur irakien »²¹⁷ ainsi apparaît-il évident de se demander comment la guerre Iran-Irak a-t-elle nourri le système d'exclusion et le déchainement de violence envers les chiïtes et les Kurdes dans la société irakienne ? Cette guerre a-t-elle servi de moyen à Saddam Hussein pour déchiïfier l'Irak ?

Dans les années 1950, l'Irak voit éclore diverses organisations politiques chiïtes dans le but de contrebalancer la popularité du PCI alors très influent auprès des populations chiïtes. Ces organisations religieuses inquiètent le Baas dès son arrivée au pouvoir qui dans un premier temps tente d'« éradiquer le registre religieux au nom de son objectif de modernisation de la société »²¹⁸.

Dans les années 1970, l'Irak connaît un rebond du mouvement religieux chiïte. Ce renouveau peut s'expliquer notamment par l'« annihilation du Parti communiste »²¹⁹ et l'exclusion sociale dont sont victimes les chiïtes irakiens qui a comme effet « un repli graduel vers leurs référentiels identitaires et religieux »²²⁰. Les manifestations religieuses chiïtes se font alors de plus en plus visibles.

Dans ce mouvement de renaissance islamique, Muhammad Baqir Al-Sadr, intellectuel chiïte irakien connu notamment pour deux ouvrages, le premier « *Falsafatuna* » (*Notre philosophie*) publié en 1959, et le second « *Iqtisadun* » (*Notre économie*) sorti en 1961, émerge et se place très vite en leader du mouvement en devenant une figure incontestable du parti *Al-Da'wa*. Ce nouvel élan religieux angoisse de nouveau le régime baassiste qui cette fois, forme une branche spécifique au sein de ses services de sécurité pour s'occuper des groupes d'oppositions chiïtes potentiels²²¹.

Dans le même temps, l'*ayatollah* Ruhollah Khomeini prépare depuis la ville sainte de Najaf dans le sud de l'Irak, la révolution islamique en Iran. Il y donne des cours sur sa théorie du *wilāyat al-faqīh*²²². Muhammad Baqir Al-Sadr, grandement influencé par ce dernier, reprend par la suite la théorie de l'*ayatollah* iranien. Le

²¹⁵*Ibid.*, p. 113, « Nouvel homme fort de l'Irak, Aref se lance dans une reconstruction politique et sociale du pays selon sa propre vision. [...] Le nouveau pouvoir, dont le discours établit une synthèse radicale entre le confessionnalisme sunnite et le nationalisme arabe, ne fera plus la moindre distinction entre un chiïte communiste, un chiïte de Dawa, un chiïte de la Marjaiyya et un chiïte désengagé : ils sont pris en bloc dans un processus d'exclusion, sans distinction idéologique, sociale, culturelle ou politique ».

²¹⁶*Ibid.*, p. 116.

²¹⁷Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 183.

²¹⁸Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, op. cit., pp. 85-90, « L'Irak était un pays laïc avant l'occupation américaine ».

²¹⁹Théo NENCINI, *L'Irak chiïte parle persan : islamisme, milices, réseaux iraniens*, op. cit., p. 48.

²²⁰*Ibid.*, « Compte tenu de l'effervescence militante qui traverse la région, ce repli confessionnel forcé participe de manière décisive à l'accélération du processus de politisation de cette communauté, et se retrouve orchestré par les organisations islamistes naissantes ».

²²¹Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., p. 197.

²²²Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 102.

Pour la définition du *Wilāyat al-faqīh* : Océane DE BIE, « Chiïsme et pouvoir politique au Moyen-Orient », in *Centre d'Études en Diplomatie & Relations Extérieures (CEDIRE)*, 14 avril 2024 (consulté le 28 août 2024), disponible à l'adresse <https://www.cedire.fr/articles/chiisme-et-pouvoir-politique-au-moyen-orient>, le *Wilāyat al-faqīh* est « un concept de gouvernance politique dans le chiïsme duodécimain, associé principalement à l'islam chiïte iranien. Il se traduit littéralement par la « tutelle du juriste religieux ». Selon ce concept, le pouvoir politique est confié à un juriste religieux qualifié (faqih), qui est considéré comme ayant une autorité suprême pour interpréter la loi islamique et gouverner la société au nom de l'imam caché ».

clergé chiite se met alors à réclamer pour la première fois le pouvoir au pays des deux fleuves²²³. Par la suite, comme nous l'évoquions dans la partie précédente, des affrontements armés et des actes de guérilla se multiplient entre le régime et le mouvement religieux, entraînant la mort de nombreux membres du clergé chiite irakien.

En 1979, l'Iran voit l'établissement d'une république islamique qui provoque alors un sentiment d'optimisme et d'enthousiasme chez une grande partie de l'opinion chiite irakienne et en particulier au sein du parti *Al-Da'wa* dont le but est de renverser le régime en place pour y instaurer un État islamique²²⁴ et qui s'engage alors dans un conflit ouvert avec le Baas en orchestrant une série d'attaques des bureaux du parti et des postes de police, affichant un soutien infaillible à la révolution iranienne²²⁵. En réponse, le régime lance une répression féroce à l'égard du parti religieux. Les personnes soupçonnées d'y être affiliées sont emprisonnées, l'appartenance au parti est rendue passible de la peine de mort, et le leader Al-Sadr est assassiné²²⁶, provoquant un important exil des militants du parti.

Parallèlement, la chute du Shah d'Iran et la révolution islamique de 1979 viennent remettre en cause les bonnes relations entre l'Irak et l'Iran. Les tensions entre les deux pays s'accroissent inopportunistement assez rapidement, le soutien du mouvement religieux chiite irakien à la révolution islamique d'Iran agace et inquiète le régime de Saddam Hussein, d'autant plus que l'Iran affiche son ambition d'exporter sa révolution en Irak ainsi que dans d'autres États du Golfe²²⁷. Dès le mois de juin 1979, l'Irak commence à diriger des raids aériens à la frontière irako-iranienne de manière fréquente et les relations se détériorent de plus en plus.

Il existe de nombreuses explications quant à l'éclatement de la guerre entre l'Irak et l'Iran. Certains l'expliquent par des désaccords au sujet du territoire, du contrôle du Chatt al-Arab²²⁸ ou des ressources pétrolières du sud-ouest de l'Iran dans la région du Khouzestan²²⁹, d'autres lient le conflit aux tensions entre le gouvernement irakien et les communautés chiites du pays²³⁰. Enfin, une autre lecture du conflit le présente comme une « confrontation d'essence religieuse, autour du clivage entre un régime irakien sunnite et la République islamique chiite iranienne proclamée un an plus tôt par le grand *ayatollah* Khomeyni – 'Grand Satan' pour reprendre la formule consacrée par Saddam Hussein »²³¹.

²²³Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 102.

²²⁴Laurence LOUËR, *Chiïsme et politique au Moyen-Orient : Iran, Irak, Liban, monarchies du Golfe*, op. cit., p. 32.

²²⁵Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., pp.199-200.

²²⁶Hamit BOZARSLAN, *Une histoire de la violence au Moyen-Orient*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 137-149, « En réponse aux attentats que le parti al-Dawa organise, notamment contre Tariq Aziz, plus de 5 000 chiites sont arrêtés, plusieurs centaines d'entre eux exécutés, parmi lesquels l'ayatollah Mohammed Baqr al-Sadr et sa sœur Amina Bint al-Huda ».

²²⁷Pierre RAZOUX, *La guerre Iran-Irak 1980-1988*, Paris, Perrin, 2013, p. 19, « Le 15 mars 1980, l'ayatollah Khomeiny interpelle l'opinion publique irakienne en ces termes : "O peuple irakien, méfie-toi de tes dirigeants et fais la révolution jusqu'à la victoire". Six jours plus tard, son fils Ahmed se veut plus menaçant encore et déclare : "Nous devons déployer tous les efforts nécessaires afin d'exporter la révolution dans les autres pays et rejeter l'idée de la contenir dans nos seules frontières" ».

²²⁸JEAN-MARC PROST-TOURNIER, « CHATT AL-'ARAB ou SHATT AL-'ARAB », in *Encyclopedia Universalis*, disponible à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/chatt-al-arab-shatt-al-arab/>. Le Chatt-al-Arab est un fleuve formé des eaux du Tigre et de l'Euphrate suivant la frontière irano-irakienne sur 90 km.

²²⁹Le Khouzistan ou Arabistan est une province frontalière iranienne que Bagdad a longtemps revendiquée. Majoritairement arabophone, cette région est également riche en pétrole.

²³⁰Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 103, « Bien que le gouvernement baassiste ait procédé, depuis son arrivée au pouvoir, à la déportation vers l'Iran de dizaines de milliers de chiites accusés d'être "iraniens" ou soupçonnés de sympathies envers le mouvement religieux, Muhammad Baqer al-Sadr s'engage plus avant encore. En 1979, il promulgue une *fatwa* interdisant aux musulmans d'adhérer au Baas et rend licite le recours à la violence contre la répression du pouvoir. [...] En juin et juillet, des émeutes éclatent à Bagdad et dans les villes saintes pour protester contre son arrestation. En réponse, le gouvernement fait arrêter de nombreux religieux. Plusieurs sont exécutés et d'autres expulsés du pays. Rien ne semble pouvoir arrêter la dynamique de l'affrontement. La guerre que Saddam va proclamer, en 1980, contre la jeune république islamique d'Iran, avec laquelle le clergé chiite irakien a des liens étroits, est la conséquence directe de ce conflit ».

²³¹Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, op. cit., pp. 45-50, « Selon cette lecture, qui plus est dans un contexte de rapports de force bouleversés au Moyen-Orient, Bagdad déclare la guerre à l'Iran en vue de contrecarrer la menace d'une révolution islamiste semblable en Irak et soutenue par Téhéran. De par

Je retiendrai alors ici les explications de Peter Sluglett et Marion-Farouk Sluglett²³² qui affirment que le totalitarisme et le contrôle absolu que le Baas s'efforce d'étendre sur l'Irak devient dès lors menacé par la révolution iranienne dans la mesure où celle-ci est susceptible de favoriser des poches d'oppositions que Saddam ne peut tolérer. Le Baas craint notamment que l'Iran réussisse à s'infiltrer dans les institutions religieuses chiïtes pour y diffuser des rumeurs contre le régime²³³. Le totalitarisme de ce dernier est défié par un modèle politique nouveau à sa frontière menaçant de s'exporter et donnant, de surcroît, de l'espoir aux chiïtes d'Irak que le Baas souhaite exclure de la société.

D'un point de vue géopolitique, vaincre l'Iran est tout à fait souhaitable pour Saddam Hussein car, en cas de victoire de l'Irak, il est alors plus simple d'imposer à un Iran affaibli²³⁴ une ligne politique semblable à celle que l'Irak entretenait avec le régime du Shah. Enfin, sur le plan régional, un triomphe de l'Irak face à l'Iran ferait du dirigeant irakien un leader incontesté dans le Golfe ainsi qu'un des hommes politiques les plus importants dans le monde arabe²³⁵.

Soutenu par les États-Unis et d'autres États occidentaux pour qui l'avènement d'une théocratie après la chute d'un régime pro-occidental en Iran est de mauvais augure, Saddam Hussein attaque l'Iran le 22 septembre 1980, ainsi commence l'une des guerres les plus meurtrières de la région.

Durant les années 1980, la guerre Iran-Irak et la peur de l'expansion de la révolution iranienne créent une obsession du contrôle à l'égard des populations chiïtes. Le régime de Saddam cible particulièrement les institutions religieuses chiïtes tout au long de la décennie afin d'y éliminer toute influence iranienne.

En plus de la déportation des chiïtes dits de « rattachement iranien », Saddam Hussein met en place un véritable système de surveillance et de contrôle des organisations religieuses chiïtes.

Saddam Hussein décide de mettre les milieux cléricaux chiïtes au service du Baas. Il commence entre autres, par prendre en charge le financement des institutions religieuses chiïtes dans le but d'éliminer les financements étrangers et donc iraniens²³⁶ puis s'attaque aux programmes de ces écoles. Le Baas procède à une arabisation des programmes, la langue arabe étant la seule langue dans laquelle les professeurs sont dorénavant autorisés à enseigner et ce dans le but d'effacer toute emprunte persane. Des chefs religieux chiïtes sont cooptés par le régime à la tête d'institutions, ceux-ci chargés de diffuser la propagande du régime, susciter l'adhésion au parti, et dénoncer l'agression désignée comme raciste de l'Iran²³⁷. Saddam Hussein pourtant né dans une famille sunnite, va jusqu'à se présenter comme un descendant de l'imam Hussein, figure phare de l'islam chiïte²³⁸.

son discours révolutionnaire, l'Iran khomeyniste exerce en effet une emprise sur la communauté chiïte irakienne, majoritaire mais maintenue aux marges des institutions ; elle représente donc une menace directe pour le régime baasiste. Cette crainte est à l'époque partagée par d'autres pays arabes et États riverains de l'Iran, notamment par les pétromonarchies sunnites du Golfe qui redoutent une contagion de l'islamisme chiïte ».

²³²Peter Sluglett était un historien spécialiste du Moyen-Orient et de l'Irak contemporain. Il a écrit pléthore d'ouvrages sur le pays ainsi que la région souvent en collaboration avec son épouse Marion-Farouk Sluglett elle-même grande spécialiste de l'Irak contemporain.

²³³Samuel HELFONT, « 9. Ba'athist Penetration of Shi'a Religious Institutions », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, *op. cit.*, p. 199.

²³⁴Pierre RAZOUX, *La guerre Iran-Irak 1980-1988*, *op. cit.*, p. 25, « Pour sauver son pouvoir, Saddam Hussein en arrive à la conclusion logique qu'il lui faut attaquer préventivement l'Iran. Il devrait ainsi pouvoir fragiliser le régime de Khomeiny, peut-être même précipiter sa chute. Il pourra surtout rétablir la souveraineté irakienne sur l'ensemble du Chatt el-Arab et laver l'affront de l'accord d'Alger qu'il a vécu comme une humiliation ».

²³⁵Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958 : From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p.257, et Pierre RAZOUX, *La guerre Iran-Irak 1980-1988*, *op. cit.*, p.26 « En attaquant l'Iran, Saddam Hussein est persuadé de s'imposer comme le chef de file du monde arabe, marginalisant ainsi le Syrien Hafez el-Assad, son plus grand rival. Il est convaincu qu'une fois mises devant le fait accompli, les monarchies du Golfe, notamment l'Arabie saoudite et le Koweït, n'auront pas d'autre choix que de le soutenir et l'aider financièrement ».

²³⁶Samuel HELFONT, « 9. Ba'athist Penetration of Shi'a Religious Institutions », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, *op. cit.*, p. 200.

²³⁷*Ibid.*, pp. 203-204.

²³⁸Hussein est le petit-fils du Prophète Muhammad. En 680, il est assassiné par l'armée des Omeyyades durant la bataille de Karbala et est chez les chiïtes une figure de résistance face au califat.

Entre le milieu et la fin des années 1980, les politiques du Baas à l'égard des institutions chiïtes ont comme conséquence la disparition de nombreuses écoles religieuses indépendantes notamment dans le sud de l'Irak, dans les villes de Najaf et Karbala ainsi que des déportations et d'assassinats de savants chiïtes refusant de se plier à la tyrannie du régime²³⁹. Ces politiques à l'égard des milieux cléricaux chiïtes portent un coup majeur à la communauté religieuse chiïte d'Irak et sont accompagnées de surcroît par de grandes déportations de chiïtes, provoquant au fil des années de guerres le déplacement forcé d'environ 400 000 chiïtes irakiens vers l'Iran et la Syrie²⁴⁰.

Entre juillet et octobre 1983, c'est la zone au nord de l'Irak qui inquiète à son tour le régime de Saddam Hussein lorsque les forces iraniennes commencent à occuper certaines villes du Kurdistan irakien²⁴¹ avec l'accord du PDK²⁴². Puis en 1986 comme nous le mentionnions plus tôt²⁴³, les partis kurdes du PDK et de l'UPK se rencontrent à Téhéran et forment une alliance avec le régime iranien à l'occasion de la conférence de solidarité de l'opposition irakienne. Cela commence à constituer un sérieux danger pour Saddam Hussein qui orchestre alors avec son cousin Ali Hassan al-Majid l'opération Anfal ou le génocide des Kurdes.

La guerre contre l'Iran permet à Saddam Hussein d'exacerber le côté arabe de l'Irak et ce dernier vend sa guerre comme une résistance arabe contre la menace iranienne auprès notamment des États du Golfe²⁴⁴, instrumentalisant des symboles historiques afin de se présenter en grand libérateur des nations arabes. Pour exemple, Saddam Hussein définit sa guerre contre l'Iran dans les années 1980 comme la « *Qadisiyyat Saddam* », la Qadisiyya de Saddam, en référence à la bataille de 636 dans laquelle les Arabes triomphent sur les Perses.

²³⁹Samuel HELFONT, « 9. Ba'hist Penetration of Shi'a Religious Institutions », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, *op. cit.*, p. 204, « By the mid-to-late 1980s, the regime's records began to show the effects of the Ba'thists' policies. Through the combination of policies discussed above, the Ba'thists were able to eliminate many of the independent religious schools in southern Iraq that were outside of the state's control. For example, one 1988 report stated that 'there were 19 (independent) religious schools in Najaf and Karbala until the year 1985 and as a result of the continuous cultural indoctrination, the number of schools in Najaf was reduced to two and they disappeared altogether from Karbala. Moreover, the reports from this period were optimistic that the regime would eliminate or co-opt the remaining independent religious schools altogether in the near future. The regime had also assassinated or deported most of the senior Shi'a scholars who openly opposed Ba'hist rule. Conversely, the Ba'thists promoted scholars who were willing to work with official state institutions ».

²⁴⁰Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p.258, « As has been mentioned, violations of the frontier by both sides took place with increasing frequency during the first half of 1980, and in April the Iraqis deported some 40,000 Shi'is of 'Iranian origin' to Iran (a process which continued throughout the war, thus creating over 400,000 Iraqi Shi'I refugees in Iran and Syria) ».

²⁴¹ Les villes de Hajj Umran, Panjwin et Qala'Diza à la frontière iranienne.

²⁴²Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p.269.

²⁴³ Dans le chapitre « 1.2.3 L'État contre les Kurdes : de la violence politique au génocide ».

²⁴⁴Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p. 261, « Arab imagery was constantly employed to generalise the conflict and to make Iraq's neighbours feel responsible for its survival; constant reference was made to the Iranian threat to the "Arab nation", the Arab East, the Arabian Peninsula and the Arab Gulf and Sa'udi Arabia, was generally fairly successful ».



Figure 9 : Un billet de 25 dinars sur lequel au premier plan figure Saddam Hussein devant la bataille de Qadisiyya²⁴⁵

Saddam Hussein remet au goût du jour la bataille de Qadisiyya pour sa propagande de guerre et développe sa propre version de l'évènement historique, « une vision inspirée des mythes arabes sunnites »²⁴⁶ dans laquelle « les Arabes chevaleresques et courageux étaient contraints de défendre leurs terres contre les Perses agressifs avides et connus pour leur goût du complot »²⁴⁷.



Figure 10 : Affiche du film « Al-Qadisiyya »²⁴⁸ réalisé en 1981 par Salah Abou Seif²⁴⁹

Ce discours mélangeant arabisme et islam trouve un écho favorable auprès du monde arabe en majorité sunnite. À l'intérieur de l'Irak, les Irakiens montrent dans les premières années de la guerre des signes de soutien à l'armée mais cela repose davantage sur un patriotisme populaire²⁵⁰ que sur une adhésion réelle au nationalisme promu par le Baas de Saddam Hussein contrairement à la situation iranienne dans laquelle la guerre permet au nouveau régime d'asseoir plus aisément sa légitimité et de créer une nouvelle unité nationale. De plus, certains Irakiens résistent à cette guerre, non pas à travers une opposition organisée, sauf dans le cas du Nord kurde insurgé ou la frontière avec l'Iran au sud-est, mais par une résistance prenant la forme de la désertion, d'un manquement au devoir ou d'une reddition à l'ennemi. Une autre forme de résistance s'exerce par l'organisation et la formation de rituels de deuils chiïtes²⁵¹.

²⁴⁵Silvia NAEF, 26 avril 2023, « L'Irak depuis 2003 », Cours « La guerre dans les arts, le cinéma et la littérature dans le monde arabe », Genève, Université de Genève.

²⁴⁶Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, p. 244.

²⁴⁷*Ibid.*, pp. 244-245.

²⁴⁸Silvia NAEF, 16 octobre 2023, « Symboliser l'unité : Saladin », Cours « Imaginer le monde arabe. Entre fondements théoriques et représentations visuelles », Genève, Université de Genève.

²⁴⁹Ce film de propagande est commandé par Saddam Hussein lui-même. Le film reprend la bataille historique à travers la vision du Baas. Les Arabes sont représentés dignement en porteurs de la foi tandis que les Perses sont dépeints comme décadents, aux mœurs dissolues, corrompus par le luxe.

²⁵⁰Faleh Abdul JABAR, « 4. A State in Search of A Nation: The Case of Iraq », in Mohammad-Mahmoud OULD MOHAMEDOU (dir.), *State-Building in the Middle East and North Africa – One Hundred Years of Nationalism, Religion and Politics*, *op. cit.*, p. 77.

²⁵¹Dina RIZK KHOURY, *Iraq in Wartime – Soldiering, Martyrdom, and Remembrance*, 2013, Cambridge, Cambridge University Press, p. 8, « This is not to say that outright resistance to the Ba'athist regime did not exist. But that resistance did not take the form of organized party opposition, except in the insurgent Kurdish north and on the southeastern borders with Iran. It manifested itself most clearly with significant resistance to the war and took the form of desertion,

De 1968 à 1988, le parti Baas continue de défaire un peu plus le tissu social irakien en reprenant les bases identitaires discriminatoires instaurées à l'époque mandataire. L'arabité de l'Irak est remise sur le devant de la scène par la mise à jour du Code de la nationalité irakienne, ce qui permet au Baas de légitimer la marginalisation ainsi que le déferlement de violence à l'égard des chiïtes et des Kurdes Faylis en Irak. La *tikritification* de la structure étatique permet la main mise d'un clan sur l'État, empêche la participation d'autres partis à la vie politique irakienne et concentre le pouvoir entre les mains du dictateur en devenir Saddam Hussein. Le nationalisme arabe prôné par celui-ci est utilisé au profit de ses politiques totalitaires et est par la suite instrumentalisé durant la guerre Iran-Irak, guerre qu'il présente comme une croisade menée au nom de la nation arabe dans laquelle les chiïtes et les Kurdes sont de plus désignés comme des « ennemis intérieurs »²⁵² sur lesquels repose un sentiment constant de menace pour le pays justifiant la destruction de l'intérieur par le Baas des milieux cléricaux chiïtes, la déportation de populations ou le nettoyage ethnique du Kurdistan irakien.

Les combats entre l'Iran et l'Irak cessent officiellement à la fin du mois d'août 1988 et un traité de Paix est signé le 20 août 1990.

Aucun des deux pays ne sort gagnant de cette guerre bien que Saddam Hussein s'auto-proclame vainqueur devant le peuple irakien. Dans les faits, les ambitions de guerre de Saddam ont mené le pays à la ruine. Le pays est détruit, la population lourdement traumatisée et la reconstruction de l'Irak évaluée à environ 60 milliards de dollars²⁵³. Le pays est surendetté auprès des monarchies du Golfe et ses revenus pétroliers sont gravement affectés dans la mesure où ses exportations pétrolières passent de 3,5 millions de barils par jour avant la guerre à 600 000 après²⁵⁴.

Devant l'impasse pétro-financière²⁵⁵ de l'Irak de l'après-guerre, Saddam Hussein décide d'annexer le Koweït et revendique une partie du champ pétrolifère de Rumayla au nord de l'État. Le 2 août 1990, Saddam Hussein envahit la monarchie. Cette invasion est sans tarder dénoncée par la communauté internationale. Les résolutions des Nations Unies pleuvent sur l'État irakien²⁵⁶ condamnant fermement l'annexion du Koweït par Saddam Hussein.

Pour avoir envahi le Koweït, l'Irak sera puni d'un des plus sévères embargos, plongeant la population irakienne dans une incertitude croissante et un rejet du régime en place. Devant la dureté de la vie, la famine et la déchéance de leur chef d'État, les Irakiens expérimenteront un rebond communautaire et les solidarités communautaires et tribales marqueront ainsi la nouvelle décennie.

Les deux ères que nous venons d'étudier dans ce chapitre, l'ère de la République du Général Abdel Karim Qacem et l'ère baassiste de Saddam Hussein sont indispensables à la compréhension de notre question irakienne.

L'étude du régime de Qacem est importante dans la mesure où il symbolise une rupture dans l'histoire de la vie politique irakienne. Tout d'abord, la proclamation de la République en 1958 semble constituer une réelle indépendance compte tenu du fait que, même si officiellement, l'Irak est un État indépendant depuis 1932, la monarchie reste encore longtemps considérée comme très proche de Londres. À l'instar de nombreux chefs d'État de l'ère post-coloniale, Qacem cherche à renforcer les structures étatiques tout en essayant de se défaire donc de l'empreinte coloniale²⁵⁷.

derelection of duty, or surrender to the enemy. Other, more subtle forms of resistance took place as well, most notably through the organization and attendance of Shi'i rituals of mourning ».

²⁵²Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, op. cit., pp. 195-197.

²⁵³Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, op. cit., p. 49.

²⁵⁴*Ibid.*

²⁵⁵Ghassan SALAMÉ, « Le Golfe, un an après l'invasion du Koweït – un pétro-dinar belligère », in *Le Monde arabe Maghreb Machrek*, 1991, No.133, pp. 3-18, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-maghreb-machrek1-1991-3-page-3?lang=fr&contenu=resume>.

²⁵⁶Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., p.281. La résolution 660, le 2 août 1990 demandant le retrait des troupes irakiennes du Koweït, la résolution 661 du 6 août 1990, décrétant des sanctions commerciales et financières globales contre l'Irak et la résolution 662, le 9 août 1990 qui déclare l'annexion du Koweït illégale.

²⁵⁷Avshalom H.RUBIN, « Abd al-Karim Qasim and the Kurds of Iraq: Centralization, Resistance and Revolt, 1958-63 », in *Middle Eastern Studies*, 2007, Vol. 43, No. 3, pp. 353-382, disponible à l'adresse <https://www.jstor.org/stable/4284550> « Qasim's penchant for centralization typified his historical period. In the

Cette période est une période clé, car elle représente un temps durant lequel les attentes d'une redéfinition du pays sont les plus élevées. Et malgré la volonté de promouvoir l'irakisme et de révoquer tous les clivages communautaires, Qacem se retrouve confronté aux anciens mécanismes hérités de la période mandataire.

Qacem n'a pas réussi à créer une politique irakienne inclusive sur le plan communautaire et dans une société divisée autour de la question de l'Irak sur le plan régional, il a échoué à mobiliser des partisans autour de sa vision irakiste de l'État, embourbé dans une relation instable avec le PCI, qu'il considérait à la fois comme une menace et comme un allié ainsi qu'avec les leaders kurdes.

Il a finalement été déposé par les nationalistes arabes du Baas dont l'autoritarisme et le panarabisme radical excluant les minorités, ont réussi à affaiblir considérablement le processus de fabrication d'un contrat social.

En effet, plutôt que de revenir sur la tentative de consolider la nation irakienne de leur prédécesseur, les baassistes imposent, dès leur arrivée au pouvoir, leur vision de la nation arabe au détriment des autres communautés du pays. Au lieu de régler les fractures irakiennes, l'ère baassiste s'engage dans une politique nationaliste arabe en lançant notamment une réactivation des concepts identitaires de la monarchie à l'instar de la mise à jour en 1963 du Code de la nationalité irakienne afin de légitimer les violences confessionnelles ou les politiques d'arabisation au Nord de l'Irak.

Les années de Saddam Hussein, marquées par la *tikritification* du pouvoir, la guerre Iran-Irak, l'invasion du Koweït et les répressions du régime contre sa propre population « ont concouru à faire ressurgir et à réaffirmer les sensibilités islamistes et confessionnelles »²⁵⁸ encore plus encouragées par les années d'embargo, au détriment d'une cimentation d'une identité nationale. De surcroît, la mise en avant d'un nationalisme irakien fabriqué par ce dernier sur la base de différents symboles appartenant aux époques antiques ou islamiques ou sur les références kurdes en même temps que se produisent la répression des milieux religieux chiïtes et le génocide des Kurdes, discrédite l'idée de nation pour de nombreux Irakiens qui préfèrent se replier sur des référentiels communautaires.

Ces régimes militaires rentrent systématiquement dans un schéma consistant à faire des concessions à certains groupes à l'instar des Kurdes, lorsque ces groupes sont susceptibles de devenir une menace pour la stabilité de leur pouvoir, mais lorsque la menace semble s'atténuer, les promesses faites se cassent et la situation redevient ce qu'elle était²⁵⁹. Luttant constamment pour la centralisation de leur pouvoir, ou recherchant dans l'autre un allié stratégique, les régimes militaires post-monarchie n'ont pas réussi à surmonter « la persistance de la question kurde ainsi que celle du fait communautaire »²⁶⁰, fractures à l'origine même de la création de l'État irakien composantes entières de la question irakienne.

immediate postcolonial era, leaders of newly independent states in Asia, Africa, and the Middle East all pushed to consolidate the sovereign power of their states. They expanded their militaries, initiated state-led development projects, and enacted political and economic reforms designed to eradicate the vestiges of colonial order. Postcolonial rulers stripped landowning elites, tribes, and ethnic minorities of social privileges and corporate status in the name of socioeconomic equality, modernization and national unity ».

²⁵⁸Hosham DAWOD, « Tribus et pouvoirs en Irak », in Hosham DAWOD (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 238.

²⁵⁹Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO, « Conclusion: Lessons from the Past for a Future Iraq », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, *op. cit.*, p. 281, « Second, there are the cynical relationships that the Iraqi state routinely developed with other sites of power, especially key ethno-religious factions. Perceiving a threat they couldn't suppress, the state made either promises it didn't keep or short-lived token concessions, only to suddenly U-turn when the threat subsided and the respective population was suitably pacified ».

²⁶⁰Hamit BOZARSLAN, « États, communautés et marges dissidentes en Irak », in *Critique internationale*, 2007, No. 34, pp. 17-27, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-critique-internationale-2007-1-page-17?lang=fr>.

3. De l'embargo à la guerre civile, la société irakienne se fissure

3.1. La décennie 1990, les conséquences de l'embargo sur la société, le retour des solidarités tribales et des mouvements religieux

3.1.1. Recontextualisation : le temps de l'embargo, les répercussions sur la vie en Irak

L'invasion du Koweït par Saddam Hussein se solde par un second grand échec pour ce dernier. Après sept mois d'occupation, le régime est contraint après plusieurs sommations de la part de la communauté internationale de se retirer de l'État. Le bilan est lourd avec environ 100 000 morts, 300 000 blessés et plus de 170 milliards de dollars de dégâts matériels²⁶¹.

L'Irak se voit puni d'un des plus sévères embargos²⁶² de l'histoire avec, le 3 avril 1991, la proclamation de la résolution 687 des Nations Unies instaurant sur le long terme un embargo impactant alors différents secteurs clés du pays, à savoir le secteur pétrolier, l'agriculture et l'alimentaire. Ultra-dépendant de ses revenus pétroliers et de ses importations de céréales et autres denrées²⁶³, le pays sombre dans une crise financière et économique extrêmement dure durant la décennie 1990. Les sanctions ne seront que partiellement allégées par la mise en place, en 1996 du programme « Pétrole contre nourriture »²⁶⁴.

Les sanctions portent tout d'abord un coup majeur au secteur pétrolier. En plus de la résolution 687 limitant déjà les exportations de pétrole irakien²⁶⁵, les résolutions 706 et 712, la même année, confirment « une forme de supervision internationale des revenus pétroliers du pays autorisant Bagdad à exporter des quantités limitées de son pétrole, sous contrôle de l'ONU pour répondre aux besoins les plus urgents des Irakiens »²⁶⁶. Cela engendre l'effondrement de l'économie nationale irakienne, dans la mesure où les revenus pétroliers constituent en Irak 61% du PIB avant 1991²⁶⁷. L'embargo bloque, de surcroît, l'importation de matériaux consacrés au bon fonctionnement des usines et centrales électriques mais aussi les importations de produits

²⁶¹Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, op. cit., p.288, « According to one observer, the invasion and the war (that is, the period between 2 August 1990 and 27 February 1991) resulted in at least 100,000 deaths among both the military and the civilian population and some 300,000 wounded. As many as 2.5 million people were displaced (in the sense of being forced to leave, or leaving, their homes and places of work); over \$170 billion in property and infrastructural damage was caused in Iraq, perhaps \$60 billion worth in Kuwait, excluding the environmental effects of the sabotaging by Iraq of over 700 Kuwaiti oil wells. ».

²⁶²LAROUSSE, « Embargo », in *Dictionnaire Larousse en ligne* disponible à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/embargo/28533#:~:text=1.,ou%20de%20moyen%20de%20pressio> n, « Suspension des exportations d'un ou plusieurs produits vers un État, à titre de sanctions ou de moyens de pression ».

²⁶³Eckart WOERTZ « Iraq under UN Embargo, 1990-2003: Food Security, Agriculture, and Regime Survival », in *Middle East Journal*, 2019, Vol. 73, No. 1, pp. 93-112. Disponible à l'adresse <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26933035>

« On the eve of its fateful Kuwait invasion in 1990, Iraq imported about 70 percent of its supplies of cereals, legumes, oils, and sugar. This made it vulnerable to the multilateral UN sanctions regime. Food security deteriorated ».

²⁶⁴La résolution 986 met en place le programme « Pétrole contre nourriture » : « Mesure censée répondre à l'état d'urgence dans lequel se trouve le pays. Sa mise en œuvre, financée par les revenus des exportations de pétrole irakien, intervient entre 1997 et 1998. L'Irak est autorisé à vendre deux milliards de dollars de pétrole chaque semestre, palier rehaussé à plus de cinq milliards en 1998, puis supprimé en 1999 par la résolution 1284 ». Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, op. cit., p. 52.

²⁶⁵Mathias FORTEAU, « La formule 'pétrole contre nourriture' mise en place par les Nations Unies en Irak : beaucoup de bruit pour rien ? », in *Annuaire Français de Droit International*, 1997, No. 43, pp. 132-150 disponible à l'adresse https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1997_num_43_1_3440 « Cette formule vise dans ses grandes lignes à autoriser, à titre dérogatoire à l'embargo, des exportations limitées et contrôlées de pétrole et de produits pétroliers irakiens, étant entendu que les fonds tirés de ces exportations seront utilisées pour financer la distribution contrôlée, de produits humanitaires ainsi que le paiement des sanctions infligées à l'Irak ».

²⁶⁶Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., pp. 149-150.

²⁶⁷Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, op. cit., p. 54.

alimentaires et de médicaments de base, la suspicion planant sur l'utilisation de ces éléments de servir à la fabrication d'armes chimiques²⁶⁸.

Cela empêche d'une part une réédification du pays ruiné par des années de guerres et d'autre part, la mainmise sur l'importation de produits alimentaires et médicaux provoque une crise humanitaire inédite se traduisant notamment par un état de « pré-famine » concernant près de 4 millions d'Irakiens²⁶⁹.

L'embargo provoque une cascade de conséquences sur la société irakienne. Le régime de Saddam Hussein humilié et affaibli par deux cuisants échecs militaires et des sanctions internationales, semble chancelant et sur le point de s'effondrer. Renverser le régime est une pensée qui se répand ainsi rapidement au sein de la population irakienne surtout auprès des populations du Sud chiite et du Kurdistan irakien, deux des communautés les plus persécutées par le régime. Le 15 février 1991, le Président des États-Unis, George Bush appelle la population ainsi que l'armée irakienne à se soulever contre le régime en place et renverser Saddam Hussein²⁷⁰. Cependant, ce dernier n'offre aucun soutien à la population par la suite, et les rébellions kurdes et chiïtes sont durement réprimées par le régime, dans l'indifférence de la communauté internationale. Dans les villes où les soulèvements de l'*Intifadat Azar* (*Intifada* de mars)²⁷¹ éclatent, on s'attaque aux institutions et aux symboles du régime ainsi qu'aux agents locaux du baassisme. Quatorze des dix-huit gouvernorats irakiens échappent au contrôle de Bagdad²⁷².

La répression des insurgés chiïtes et kurdes se manifeste en retour sous la forme d'exécutions massives et aveugles de la population par la Garde Républicaine, la destruction de sanctuaires chiïtes dans les villes saintes au sud du pays, et des raids et bombardements aériens sur les villes kurdes²⁷³. La répression au Kurdistan réveille les traumatismes de l'opération Anfal et provoque un exode massif des populations kurdes vers les pays voisins, la Turquie et l'Iran. L'ampleur des mouvements de populations est telle que les Alliés (Grande-Bretagne et États-Unis) soumettent en juin 1991, à l'ONU la nécessité d'établir une zone de sécurité dans le nord du pays, se traduisant par une exclusion militaire et une interdiction de vol au nord de la 36^{ème} parallèle. Les troupes de Bagdad se retirent du Kurdistan. Le territoire kurde déclare *de facto* son autonomie²⁷⁴, forme un gouvernement avec un Parlement à Erbil dans lequel sont représentées les minorités ethniques et religieuses, turkmènes et assyro-chaldéennes du Kurdistan irakien²⁷⁵.

L'embargo accentue donc les fractures territoriales de l'Irak. Si dans le nord, le Kurdistan s'autoproclame autonome, on parle dans le centre du pays d'une « République du Grand-Bagdad »²⁷⁶, le pouvoir se recentrant considérablement sur la capitale irakienne. L'embargo déclenche un accaparement des richesses et importations par le centre contrastant avec les autres provinces du pays : « Vitrine de la résistance et de la reconstruction d'après-guerre entreprise par le régime, Bagdad avec ses palais présidentiels, sa tour Saddam, et son Pont suspendu ne laisse apparaître aucun signe de destruction. Ses marchés bien achalandés regorgent de produits importés et les conditions de vie qui y prévalent, contrastent fortement avec le délabrement du reste du pays, la misère et la détresse de certaines grandes villes de province qui, comme Basra, donnent l'impression d'une cité morte »²⁷⁷.

²⁶⁸Luis MARTINEZ, *Violence de la rente pétrolière Algérie-Libye-Irak*, *op. cit.*

²⁶⁹*Ibid.*, « En 1995, l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et le fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) annoncent que quatre millions d'Irakiens vivent dans un état de « pré-famine » et que la vie d'un million d'entre eux, notamment des enfants, est menacée ».

²⁷⁰Françoise RIGAUD « Chapitre 4. Irak : l'impossible mouvement de l'intérieur ? », in Mounia BENNANI-CHRAÏBI et Olivier FILLIEULE (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp.197-217.

²⁷¹Nom donné à ces soulèvements

²⁷²Françoise RIGAUD « Chapitre 4. Irak : l'impossible mouvement de l'intérieur ? », in Mounia BENNANI-CHRAÏBI et Olivier FILLIEULE, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, *op. cit.*

²⁷³Marion FAROUK-SLUGLETT et Peter SLUGLETT (dir.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, *op. cit.*, p.289.

²⁷⁴*Ibid.*, pp. 295-296, « The creation of the "safe haven" over most of the Kurdish area in 1991 led to the gradual withdrawal of the Iraqi civil and military authorities from the area, and to the creation of a de facto autonomous region, which followed a line from the Turkish border to the Iranian border, passing south of the towns of Zakho and Erbil and west of Chamchal and Kifri ».

²⁷⁵Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, *op. cit.*, pp. 198-199.

²⁷⁶Françoise RIGAUD, « La société et le politique en Irak au temps de l'embargo » in *Mouvements*, 2001, No. 15-16, pp.138-144, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2001-3-page-138?lang=fr>.

²⁷⁷*Ibid.*

Privé de ses revenus pétroliers, l'État perd sa capacité de redistribution sociale, ainsi les entreprises publiques tournent à un tiers de leur capacité²⁷⁸ et près de deux tiers des salariés du pays sombrent dans la précarité. Cela mène d'une part, à l'émigration économique d'une grande partie d'ingénieurs, de médecins ou d'enseignants irakiens vers l'étranger et donc amène à la disparition de la classe moyenne irakienne, classe la plus importante numériquement jusqu'en 1990²⁷⁹, puis d'autre part, à la formation d'une « économie informelle »²⁸⁰ avec le développement de « petits métiers urbains »²⁸¹, en guise de complément de revenus ; vendeurs ambulants, chauffeurs de voiture privatisées, etc. La corruption se généralise également, « perçue par tous comme une nécessité pour compenser la modicité des revenus licites »²⁸².

Devant l'atomisation de la société irakienne, les pratiques claniques et familiales et les solidarités locales deviennent des remparts ou des refuges pour les Irakiens face à un État et une vie politique quasi inexistantes. Malgré un affaiblissement considérable, un régime au bord du gouffre, Saddam Hussein réussit à se jouer de l'embargo et de l'éclatement de la société pour garder les rênes de l'État irakien durant toute la décennie.

3.1.2. Les solidarités religieuses et tribales, le retour à un référentiel communautaire

« L'ethos tribal a été également réhabilité ; il s'érige désormais en unique pourvoyeur d'identité, de régulation et d'autorité permettant à une société et à un régime condamné à la survie au jour le jour de bloquer la diffusion horizontale de la violence »²⁸³.

La tribu irakienne est définie par Myriam Benraad comme une entité, rassemblant « des individus et des groupes liés par une même origine, des relations de consanguinité et des rapports de solidarités patrilinéaires ('asabiyyat) réels ou imaginaires »²⁸⁴.

Historiquement, les confédérations tribales irakiennes se sont d'abord rebellées contre le califat ottoman, plus précisément contre la volonté d'Istanbul de mettre en place « des réglementations foncières [...] favorisant la sédentarisation des peuples et associées par les tribus à une menace envers leurs valeurs ancestrales »²⁸⁵. Les tribus d'Irak se sont par la suite opposées aux forces britanniques après la Première Guerre mondiale et bien qu'elles aient pour certaines d'entre elles occupé des places importantes durant l'ère de la monarchie, au sein d'institutions nationales telles que l'armée, l'administration, la police ou les services de sécurité, elles ont été reléguées au second plan durant la seconde partie du XX^e siècle.

Le tribalisme commence, en effet, à connaître un déclin en Irak dès 1958 avec la chute de la monarchie et l'institution d'une République par le général Qacem. Ce dernier met en œuvre une réforme agraire, abolit le règlement de 1924 sur les conflits tribaux qui donnait de grands pouvoirs aux chefs tribaux, dits *cheikhs*, au sein de la tribu, puis abolit également une loi de 1933 organisant les droits et les devoirs des paysans, ce qui leur permet de s'émanciper des propriétaires des terres et de s'installer en ville²⁸⁶.

Lors de l'arrivée du parti Baas au pouvoir, les baassistes déclenchent une décomposition du tribalisme irakien avec la mise en application de réformes agraires « abolissant les structures traditionnelles du monde

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 167.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ Françoise RIGAUD, « La société et le politique en Irak au temps de l'embargo », in *Mouvements*, op. cit.

²⁸⁴ Définition de la tribu irakienne « *Achira*, ou *qabila* dans le cas des grandes confédérations, est le terme le plus fréquemment utilisé pour se référer à la tribu irakienne, qui rassemble des individus et des groupes liés par une même origine, des relations de consanguinité et des rapports de solidarité patrilinéaires ('asabiyyat) réels ou imaginés. Traditionnellement, une tribu se décompose en clans (*ajkhabd*), foyers (*hawamil*), maisons (*buyut*) et familles ('*awa'il*) dont les membres sont placés sous la coupe d'un 'cheikh' qui est le tenant et défenseur des intérêts et des valeurs du groupe. On compte environ 150 tribus en Irak, composées de près de 2000 clans de taille et d'influence variables », Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, op. cit., pp. 91-92.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 92.

²⁸⁶ Amatzia BARAM, « Neo-Tribalism in Iraq: Saddam Hussein's Tribal Policies 1991-96 », in *International Journal of Middle East Studies*, 1997, Vol. 29, No. 1, pp. 1-31, disponible à l'adresse <https://www.jstor.org/stable/163849>.

tribal »²⁸⁷. Cependant, comme nous l'avions abordé dans le chapitre précédent, le tribalisme est remis à l'ordre du jour par Saddam Hussein à travers l'instauration par ce dernier de liens claniques à l'intérieur du régime.

Durant la guerre Iran-Irak, le régime s'appuie, de surcroît, sur les tribus dans un « effort de guerre »²⁸⁸. Saddam Hussein met durant la décennie 1990²⁸⁹, le tribalisme en avant, dans l'institution militaire pour la protection du pays. Elles obtiennent des armes et peuvent exercer des activités de contrebande pétrolière en échange d'une allégeance au régime.

Au sein de la société irakienne, la décennie 1990 marque le début de la disparition de l'État « souverain » irakien avec les sanctions internationales qui l'atteignent durement.

Suite à la défaite militaire au Koweït, la dégénérescence de l'État en tant que système de contrôle et de gouvernance, se traduisant par son incapacité d'assurer « la sécurité d'une population et la territorialité d'un pays »²⁹⁰ ainsi que l'effondrement de l'économie de rente créent un vide. Par conséquent, ce vide laissé s'est traduit par un repli des individus irakiens vers des réseaux infra-étatiques à savoir l'appartenance confessionnelle, les *'asabiyya*²⁹¹ ou les solidarités tribales, constituant un refuge pour une grande partie d'entre eux.

La tribu subvient aux besoins des Irakiens dans un « contexte d'incertitude politique, de compétition et de pénurie »²⁹². En l'absence de sécurité de la part de l'État, la tribu remplace par exemple l'appareil judiciaire par le biais de la pratique de l'arbitrage tribal, et les identités confessionnelles relevant aussi du domaine de l'infra-étatique, servent dorénavant davantage de « cadres de solidarité et d'entraide »²⁹³.

Le régime de Saddam Hussein choisit de faire du tribalisme un ingrédient fondamental de l'identité irakienne²⁹⁴ et cela dans le but de sauver son régime en cherchant à s'appuyer sur les chefs de tribus : « The destruction of much of the Iraqi army in the Gulf War made the Shaykh's local militias useful in that they saved the regime from having to spread its armed forces too thinly »²⁹⁵.

²⁸⁷Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, op. cit., « Les tribus irakiennes ont toujours été très influentes », p.93 « Le régime s'immisce en effet à l'époque dans les campagnes, [...] arborer un patronyme tribal est banni dans l'espace public comme au sein des administrations ».

²⁸⁸*Ibid.*, p. 93.

²⁸⁹Amatzia BARAM, « Neo-Tribalism in Iraq: Saddam Hussein's Tribal Policies 1991-96 », op. cit., « Second, and more certainly, during the Intifada the Ba'th party apparatus proved a near-total failure. Saddam himself later castigated the senior and middle-level membership for their helplessness and isolation from the masses in the face of the insurrection. In his need for grassroots support against the uprisings, and after it against infiltration and guerilla activities, Saddam turned to the tribal chiefs. [...] During the revolt in the north, even though most of the tribes who had supported it changed sides, as in previous cases since the monarchy, the regime was still supported by some Kurdish tribal units. [...] There is some additional evidence that certain Shi'i tribes supported the regime during the Intifada. Some of this evidence is to be found in the Bath'i press, and some in that of the Tehran-based Shi'i opposition to the regime. While the Intifada was raging, a few tribes in the south had already vowed loyalty to the regime ».

²⁹⁰Hosham DAWOD (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'islam*, op. cit., p. 239.

²⁹¹*Asabiyya* : Concept théorisé au XIV^e siècle par l'historien et sociologue Ibn Khaldûn (1332-1402). Une *'asabiyya* se traduit par une solidarité de groupe ou solidarité de corps « fondé sur des relations personnelles (généalogiques, matrimoniales, clientélistes ou d'allégeances etc.) et dont la finalité est précisément cette solidarité et non la mise en œuvre d'un objectif justifiant la création d'un groupe », Olivier ROY, « Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie centrale » in Hosham DAWOD (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'islam*, op. cit., p. 44. L'*Asabiyya* renvoie au monde tribal, périphérique et nomade où elle existait naturellement comme instinct de survie et se réfère souvent à une entité sociale, une minorité ou une classe politique.

²⁹²Françoise RIGAUD, « La société et le politique en Irak au temps de l'embargo », in *Mouvements*, op. cit.

²⁹³*Ibid.*

²⁹⁴Amatzia BARAM, « Neo-Tribalism in Iraq: Saddam Hussein's tribal policies 1991-96 », op. cit., «The motivation behind Saddam Hussein's policy is clear: to find the most effective tools to keep him and his party in power ».

²⁹⁵*Ibid.*

Le regain des intérêts familiaux et claniques a cependant comme conséquence, un effacement des positions idéologiques et politiques²⁹⁶ au profit d'alliances entre clans, rendant le risque d'implosion de la société encore plus élevé²⁹⁷.

En effet, sachant que, compte tenu du fait que les principaux partis politiques idéologiques irakiens étaient déjà implicitement divisés entre les trois principales communautés irakiennes chiïtes, sunnites et kurdes²⁹⁸, et que celles-ci avaient déjà chacune des aspirations propres qui se répercutaient, par conséquent, sur des projets de société différents, ce qui impactait le sentiment d'unité nationale et constituait un facteur de querelles²⁹⁹, l'émergence de ces alliances perturbe encore plus l'équilibre politique et produit davantage de divisions internes. Le « triomphe généralisé des *'asabiyya* »³⁰⁰ dans les années 1990, vient donc s'ajouter à ce paysage politique irakien déjà profondément fragmenté³⁰¹. Pour exemple, en 1996 lors d'affrontements entre l'UPK et le PDK au Kurdistan, le clan kurde de Barzani, chef du PDK s'allie avec le clan sunnite des Takriti contre le clan kurde de Jalal Talabani, chef de l'UPK, « l'intérêt du clan passant devant celui du mouvement national kurde »³⁰². Les alliances entre clans provoquent ainsi l'implosion des communautés et des mouvements politiques existants en Irak, rendant encore plus compliqué la mise en place d'un contrat social.

Le poids de la religion au sein de la société irakienne est, de surcroît, amplifié par Saddam Hussein en personne. Il y a, à partir de 1993, un tournant dans le discours politique de ce dernier avec le lancement d'une campagne de foi (en arabe *al-himla al-îmâniya al-wataniya*). Ayant perdu une grande partie de ses ressources financières affectant sa manière de gouverner l'Irak, le régime réussit à surmonter ces pertes en déléguant aux chefs religieux certaines fonctions auparavant assumées par l'État. Ces chefs religieux sont choisis et cooptés par le régime et ne sont donc pas indépendants. Cette stratégie permet au régime de garder sous contrôle la population et cela tout en diminuant ses dépenses³⁰³.

C'est ainsi que la survie du régime durant les années 1990 repose sur les chefs religieux. La répression des rebelles chiïtes au Sud du pays durant l'Intifada de 1991 permet, de surcroît à Saddam Hussein d'éliminer les éléments perturbateurs et de mettre en œuvre un paysage religieux en fonction de ses projets pour l'État.

²⁹⁶Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 166.

²⁹⁷*Ibid.*, « Il ne s'agirait plus seulement d'un affrontement entre les chiïtes et le régime, entre les Kurdes et les Arabes, mais de mille affrontements entre tribus et clans rivaux, sans compter des conflits possibles entre les différentes armées coexistant dans le pays, puisque certaines d'entre elles ont un recrutement tribal ».

²⁹⁸Par exemple, il existait un parti communiste irakien dans lequel, comme nous l'abordions dans les chapitres précédents, se trouvaient en grande partie des chiïtes, mais il existait également au Kurdistan irakien, un parti communiste distinct du PCI et le parti Baas, encore une fois, comptait en majorité des Arabes sunnites. Cohabitent aussi sur la même scène politique plusieurs mouvements : un mouvement religieux chiïte (composé d'*Al-Da'wa* et de l'Assemblée suprême de la révolution islamique en Irak (ASRII)), un mouvement kurde composé notamment de l'UPK et du PDK, un mouvement nationaliste arabe, et un mouvement religieux sunnite. Ces mouvements sont composés chacun d'une nébuleuse de groupes et partis politiques. Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., pp. 177-178.

²⁹⁹Pour exemple, les deux principaux partis kurdes de l'UPK et du PDK proclament l'autonomie du Kurdistan irakien en 1992. Ces deux organisations se mettent d'accord pour proclamer un État fédéral en octobre de la même année et œuvrent alors pour que le Congrès national irakien ratifie le fédéralisme. Si le Parti communiste et les libéraux sont pour, le fédéralisme est rejeté par les nationalistes arabes et les islamistes chiïtes, composantes les plus représentatives de l'opposition arabe à Saddam Hussein. Les premiers défendent une « conception unitaire de l'État irakien », et les seconds sont pour une « décentralisation en vilayets sur des bases non ethniques », Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., p. 205.

Il faut rajouter à ces mésententes, l'influence d'autres États au sein des partis, la Turquie, l'Iran pour les chiïtes et les Kurdes, ou les monarchies du Golfe, l'Égypte ou la Syrie pour les nationalistes arabes, ou encore les États-Unis. *Ibid.*, p. 220.

³⁰⁰*Ibid.*, p. 220.

³⁰¹*Ibid.*, « Aux divisions communautaires, politiques, en fonction d'allégeances envers différents pays, s'ajoute aujourd'hui l'effet du triomphe généralisé des *'asabiyya*, qui ne touche pas seulement le pouvoir. Ainsi s'explique le fractionnement sans fin des partis politiques irakiens ».

³⁰²*Ibid.*

³⁰³Samuel HELFONT, *Compulsion in Religion: Saddam Hussein, Islam, and the Roots of Insurgencies in Iraq*, New York, Oxford University Press, 2018, pp. 1-16, « The main benefit that this so-called voluntary popular religious supervision provided was, as Saddam's Presidential Office made clear, it did not cost any money. The religious leaders who implemented this plan had been indoctrinated into the Ba'athist system and saw their participation as a duty of patriotic religious leaders in Iraq. Such strategies allowed the state to withdraw services from some areas while mitigating the regime's loss of control over Iraqi society ».

Dans les faits, le régime exécute toute forme d'opposition religieuse et s'engage notamment dans ce que l'ONU qualifie de « répression systématique » des chefs religieux chiïtes³⁰⁴.



Figure 11: Drapeau irakien de 1991 à 2004³⁰⁵

Saddam Hussein se met en scène et devient une représentation religieuse à travers l'organisation de grandes cérémonies et de grands discours retransmis à la télévision et à la radio. Il va jusqu'à faire inscrire sur le drapeau de l'Irak « الله أكبر » (Dieu est le plus grand). Cette diffusion de la religion est un enjeu de contrôle de la société civile, la conception baassiste de l'islam étant relayée partout. Le régime maintient cette politique jusqu'à sa chute en 2003.

La survie du régime de Saddam Hussein se joue donc sur l'élément tribal et confessionnel. En renforçant la place de ces deux principes dans le pays, le régime divise la société irakienne en différents groupes communautaires et réussit à atteindre et diviser l'opposition irakienne en mettant les liens claniques au centre du jeu politique. Le renouveau de l'islamisme et du tribalisme en Irak renforce les conceptions identitaires et contribue ainsi à la division de la société dorénavant faite de groupes : « In the end, shi'i, sunni, Kurdish, Turkmen, Assyrian, and Chaldo-Syriac identities were in full politization drive, fiercely or peacefully competing against each other »³⁰⁶ au détriment encore une fois d'un règlement de la question irakienne et de l'établissement d'un contrat social citoyen et durable entre Irakiens.

L'abandon de la société au profit des réseaux d'entraides, religieux ou familiaux, les alliances claniques, ajoutés à un régime à bout de souffle qui survit en jouant avec ces éléments, place l'Irak dans un état d'épuisement et de profonde fracture à l'aube du commencement brutal d'un nouveau siècle.

3.2. L'occupation américaine, de la mise en place d'un nouveau système à l'implosion de la société

3.2.1. Le « nouvel ordre », les États-Unis en Irak à partir de 2003 : l'invasion américaine de l'Irak, la recomposition de la vie politique sous l'égide de Washington, les prémices des affrontements interconfessionnels

Il existe beaucoup d'idées reçues ou de théories sur la raison de l'invasion américaine de l'Irak en mars 2003. Les relations américano-irakiennes sont longues et remontent à la création de l'État irakien, parfois tendues

³⁰⁴Samuel HELFONT, « 9. Ba'hist Penetration of Shi'a Religious Institutions », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratization* op. cit., p. 207, « In the later years of the decade the regime executed several senior Shi'a clerics and maintained a campaign of what the United Nations termed the 'systematic suppression' of the Shi'a religious leadership ».

³⁰⁵Image extraite du documentaire « Parfum d'Irak » réalisé par Feurat Alani et Léonard Cohen. Disponible sur *Arte.fr* à l'adresse <https://www.arte.tv/fr/videos/096296-000-A/le-parfum-d-irak/>

³⁰⁶Faleh Abdul JABAR, « 4. A State in Search of A Nation: The Case of Iraq », in Mohammad-Mahmoud OULD MOHAMEDOU (dir.), *State-Building in the Middle East and North Africa – One Hundred Years of Nationalism, Religion and Politics*, op. cit., p. 77.

et parfois excellentes, mêlant lutte contre l'expansion communiste et question pétrolière³⁰⁷. Au début des années 1990, après avoir connu une période de puissance militaire octroyée par les États-Unis dans la lutte contre la « menace islamiste » que représentait l'Iran pour ces derniers, le régime de Saddam Hussein, surendetté, tombe en disgrâce aux yeux de Washington³⁰⁸. Un premier plan d'invasion de l'Irak remonte à cette époque-là.

À la fin de la 2nde guerre du Golfe, les États-Unis se lancent dans une politique visant à « contenir » l'Irak par l'embargo. Les néoconservateurs américains établissent à la fin des années 1990, un mémorandum intitulé « A Clean Break. A New Strategy for Securing the Realm », (« Une rupture nette : une nouvelle stratégie pour sécuriser le royaume ») appelant au renversement de Saddam Hussein dans le but de déclencher une « démocratisation mécanique du pays »³⁰⁹. Cependant, Bill Clinton, refuse cette stratégie et ratifie seulement en octobre 1998 l'*Iraq Liberation Act*, censé appuyer financièrement l'opposition irakienne en exil afin d'en finir avec le régime de Saddam Hussein.

Cependant, à l'aube du XXI^{ème} siècle, le retour des Républicains incarné par la victoire de G.W. Bush à l'élection présidentielle et les attentats du 11 septembre 2001 marquent un tournant dans la politique américaine vis-à-vis de l'Irak.

À la suite des événements du 11 septembre 2001, les États-Unis se lancent dans une lutte contre le terrorisme. Bien que Saddam Hussein ait nié toute implication de l'Irak dans l'organisation des attentats, à Washington, une thèse se développe concernant l'existence d'un lien entre ce dernier et Oussama Ben Laden. L'Irak est associée à l'axe du mal et Washington affirme que le pays détient des armes de destruction massive.

Les 19 et 20 mars 2003, les États-Unis lancent le début de l'opération *Iraqi Freedom*, (Liberté pour l'Irak) en bombardant le pays. En trois semaines, le régime de Saddam Hussein s'effondre. À partir de là, la stratégie américaine de « regime change »³¹⁰ ou de « nation-building » de l'Irak devient floue.

³⁰⁷Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne, op. cit.*, p. 281.

³⁰⁸*Ibid.*, p. 303, « Tout aussi rapidement qu'il était passé en 1982 d'État paria [...] au statut d'important partenaire économique et politique des États-Unis, l'Irak allait passer en 1990 du statut de puissance militaire du tiers-monde reconnue à celui de menace de premier ordre ».

³⁰⁹*Ibid.*, « Seul ce changement de régime pourra apporter paix et prospérité au Moyen-Orient, ainsi qu'une sécurité durable à Israël. *A Clean Break* connaît un important retentissement et exerce une lourde influence sur d'autres figures : Paul Wolfowitz, architecte de la guerre et futur secrétaire adjoint à la Défense, et Donald Rumsfeld, secrétaire d'État à la Défense ».

³¹⁰Philippe DROZ-VINCENT, *Vertiges de la puissance, le « moment américain » au Moyen-Orient*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, pp. 145-180, « Après le 11 septembre, l'Amérique franchit un autre palier, avec le lien supposé entre démocratie et stabilité (comprise au sens de « bon gouvernement ») ou en postulant un rapport entre démocratie et sécurité. Les demandes adressées à la démocratisation sont alors très fortes, au risque de la vider de son sens et de lui donner un contenu trop normatif. La démocratie est associée à la stabilité, prise pour synonyme de sécurité, en parfaite congruence avec les intérêts et objectifs strictement américains ».



Figure 12 : Déboulonnage de la statue de Saddam Hussein à l'aide d'un char américain³¹¹

Dans les faits, les États-Unis mettent en place la « Coalition Provisional Authority » ou en français l'Autorité Provisoire de la Coalition, faisant office de gouvernement après la chute du régime, et chargée de reconstruire un nouvel État.

Un des problèmes de l'occupation américaine en Irak se traduit par la marginalisation des voix irakiennes dans le processus de reconstruction de l'État. En effet, les élites locales irakiennes, certes très affaiblies par des années d'embargo, sont délaissées par les Américains au profit de la création de l' « Iraqi Reconstruction and Development Council » (IRDC) composé de 140 Irakiens issus de l'exil, chargés par le Pentagone d'assister l'occupant dans la reconstruction du pays³¹², cependant, ces derniers sont loin de comprendre la complexité de l'Irak. Beaucoup d'acteurs locaux irakiens sont pourtant prêts à s'investir, contrastant avec l'hypothèse américaine du vide politique dans le pays comme en témoignent les missions de l'ONU sur le terrain³¹³. Ces derniers se sentent alors dépossédés de leur souveraineté nationale et ignorés par un occupant dont les priorités sont, pour beaucoup, déconnectées de la réalité.

La décision prise par Washington de démanteler entièrement l'État irakien en débaasifiant l'Irak constitue le second problème de la présence américaine dans le pays. Ces derniers considérant l'Irak baassiste comme « un régime totalitaire de type nazi ou communiste »³¹⁴, voient la débaasification comme nécessaire car une lecture américaine place le régime de Saddam Hussein comme étant lié à Oussama Ben Laden « figure de proue de l'islamisme (sunnite) global »³¹⁵, assimilant *de facto* les sunnites irakiens à une « incarnation collective de la tyrannie ba'athiste mais aussi un soutien directe à la mouvance islamiste radicale, le *raïs* étant suspecté d'avoir offert un refuge territorial à plusieurs organisations terroristes »³¹⁶. Cette débaasification consiste en la « dissolution de l'administration irakienne et des principales institutions nationales »³¹⁷, le démantèlement des anciennes forces de sécurité et de l'armée irakienne ainsi qu'une restructuration du système éducatif accusé de diffuser la propagande de l'ancien régime.

La débaasification est pour Washington, une 1^{ère} étape vers la démocratisation de l'Irak, mais l'administration Bush fait l'erreur de ne pas intégrer les risques qu'elle engendre au sein de la société irakienne. Avec

³¹¹INA, image extraite du reportage « Renversement de la statue de Saddam Hussein – 20 Heures le journal », France 2, 9 avril 2003, in *L'INA éclaire l'actu*, disponible à l'adresse <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/2271992001004/renversement-de-la-statue-de-saddam-hussein>.

³¹²Philippe DROZ-VINCENT, *Vertiges de la puissance, le « moment américain » au Moyen-Orient*, op. cit., p. 191.

³¹³*Ibid.*, « Tout à fait différemment, la petite équipe de l'ONU menée par le représentant du secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, finit par démontrer avec peu de moyens, entre juin et août 2003, le contraire de l'hypothèse du vide politique. Elle rencontre les principaux acteurs irakiens (y compris l'ayatollah Ali al-Sistani) et se rend compte de l'autisme complet des autorités américaines sur le terrain, alors que de nombreux irakiens sont prêts à s'investir ».

³¹⁴*Ibid.*, p. 188.

³¹⁵Myriam BENRAAD, « Du phénomène arabe sunnite irakien : recompositions sociales, paradoxes identitaires et bouleversements géopolitiques sous occupation (2003-2008) », in *Hérodote*, 2008, No. 130, pp. 59-75, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-herodote-2008-3-page-59?lang=fr>.

³¹⁶*Ibid.*

³¹⁷Philippe DROZ-VINCENT, *Vertiges de la puissance, le « moment américain » au Moyen-Orient*, op. cit., p. 101.

l'effondrement du parti Baas, 600 000 policiers et militaires, 30 000 enseignants³¹⁸ et des milliers d'autres fonctionnaires irakiens se retrouvent au chômage. Les États-Unis ne prennent pas en compte que l'appartenance au Baas a été obligatoire pour travailler dans le système de santé ou dans l'enseignement et provoquent alors une perturbation totale de ces domaines. Aussi, dans leur logique de démantèlement de l'État, les Américains renvoient des « cadres essentiels pour le fonctionnement de l'administration et de l'économie »³¹⁹.

En s'attaquant à l'institution militaire, les États-Unis ne prennent pas non plus en considération que la société irakienne est « profondément 'militarisée' »³²⁰. L'armée était d'abord un grand pourvoyeur d'emploi pour une grande partie d'Irakiens de toute confession, une source de prestige social et ce même après les politiques de Saddam Hussein. L'armée représentait, de surcroît, un système de redistribution pour de nombreuses familles de militaires, ainsi qu'un système d'avantages sociaux : « facilités de logement, d'achat de biens de consommation dans des coopératives, d'accès au soin, d'éducation »³²¹. La dissolution de l'armée impulsée par Paul Bremer, administrateur de l'Irak chargé de la refondation de l'État, précipite ainsi une grande partie des Irakiens dans une détresse sociale immense, perdant tout salaire ou pension. Les premiers attentats contre l'occupant américain se manifestent après cela³²².

La CPA fait naître un grand sentiment de colère et de frustrations chez les Irakiens. Pour administrer le nouvel Irak, les États-Unis se fondent beaucoup sur des modèles historiques tel que la reconstruction de l'Allemagne ou du Japon après 1945 ou sur l'histoire des transitions en Europe de l'Est et ne s'attardent pas sur les spécificités de l'Irak.

Si les Britanniques s'étaient appuyés sur les Arabes sunnites pour fonder le nouvel État irakien au détriment des autres composantes de la région, presque un siècle plus tard, les Américains reproduisent un concept similaire favorisant cette fois-ci les chiïtes et les Kurdes en marginalisant les sunnites.

On assiste à une « libanisation » de l'Irak. Cela veut dire que l'on insère toute la diversité ethnique et religieuse de l'Irak dans le fonctionnement et la vie politique de l'État. Comme au Liban, les postes sont ainsi confiés selon les communautés et leurs poids démographiques. Ainsi les chiïtes, majoritaires, se voient confiés le poste de Premier ministre, les Kurdes obtiennent le poste symbolique de président, et les sunnites obtiennent le poste de chef du Parlement³²³. Les États-Unis favorisent de cette manière les communautés kurdes et chiïtes et inversent les rapports de domination établis.

La débaasification porte alors grandement atteinte aux communautés sunnites : « Dans les quartiers et provinces sunnites du pays, plus de 50% de la main d'œuvre a perdu son emploi. La débaasification est vécue comme une persécution identitaire, une punition collective pour des crimes dont les sunnites ne se sentent pas forcément responsables »³²⁴. Sur le plan politique, les communautés kurdes et chiïtes, particulièrement persécutées par le régime de Saddam Hussein, sont réhabilitées par les États-Unis dans le processus de transition : le Conseil du gouvernement irakien, entité politique chargée de rédiger une Constitution provisoire, est composée de quotas ethniques et religieux³²⁵ conçus depuis Washington. Au sein de ce Conseil, les sunnites sont marginalisés, placés dans une « position d'infériorité politique »³²⁶ inédite : sur les 25 membres du Conseil du gouvernement, seul cinq sont sunnites contre quatorze membres

³¹⁸*Ibid.*, p. 103.

³¹⁹*Ibid.*, pp. 194-195.

³²⁰*Ibid.*, p. 195.

³²¹*Ibid.*

³²²Adel BAKAWAN « Les États-Unis en Irak : de la prétention du "Nation Building" au cataclysme généralisé », in *Confluences Méditerranée*, 2021, No.116, pp. 53-62 <https://shs.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2021-1-page-53?lang=fr>, « Humiliés, frustrés et jetés dans des conditions d'extrême pauvreté, beaucoup de militaires chassés vont entrer dans différents groupes de la résistance, notamment les groupes se réclamant du djihadisme néo-salafiste pourtant à rebours de l'ancienne idéologie baassiste ».

³²³Özcan YILMAZ, 19 novembre 2024, Cours « Moyen-Orient contemporain : États, nations et communautés », Genève, Université de Genève.

³²⁴Myriam BENRAAD, *Irak La revanche de l'histoire De l'occupation étrangère à l'État islamique*, op. cit., p. 67.

³²⁵Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : Idées reçues sur un État en transition*, op. cit., p. 68.

³²⁶*Ibid.*

chiïtes³²⁷. Sur les cinq personnalités sunnites, deux sont des chefs tribaux, les trois autres sont des Irakiens de l'exil, peu représentatifs et pour beaucoup, inconnus. Les Américains favorisent considérablement les membres de l'opposition irakienne notamment chiïte³²⁸, anciennement exilés au détriment des forces locales et tribales qui sont tenues à l'écart³²⁹. Cela marque pour les sunnites le début d'un profond sentiment de rejet et d'injustice à l'égard du nouveau gouvernement en place, eux qui sont écartés d'office du processus de reconstruction d'un État et d'une nouvelle nation irakienne. Pour les Irakiens sunnites, la chute du régime ne signifie pas seulement la fin à leur leadership politique, elle marque également la disparition d'un système dans lequel cette communauté s'est identifiée durant les dernières décennies³³⁰.

Les Kurdes choisissent la voie de la démocratisation sous l'égide américaine après de longues années de violences et d'oppressions³³¹, craignant néanmoins une remise en cause de leur autonomie au Kurdistan. Les chiïtes sont perçus par beaucoup d'idéologues à l'instar de David Wurmser³³² comme ceux qui permettraient de « supprimer l'autoritarisme arabe et de lutter contre le terrorisme sunnite »³³³. Les chiïtes sont décrits comme modérés et quiétistes envers l'Occident et en plus d'apparaître comme un rempart contre le baassisme et l'islamisme sunnite, ils seraient, de surcroît, « les plus à même de faire face à l'Iran fondamentaliste et à ses 'mauvais' chiïtes une fois Bagdad tombée. »³³⁴. De surcroît, Ahmed Chalabi³³⁵, membre de l'opposition irakienne en exil, proche des Américains durant la préparation de l'invasion de l'Irak, met largement l'accent sur le rôle des chiïtes dans le fait de lutter contre un pouvoir sunnite « à partir de l'idée que les chiïtes sont sécularisés, comme l'illustre, selon lui, le fort potentiel de mobilisation développé jadis par le Parti communiste irakien dans cette communauté »³³⁶.

³²⁷Marc LEMIEUX et Shamiran MAKO, « 11. Political Parties, Elections and the Transformations of Iraqi Politics since 2003 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., pp. 240-241.

³²⁸Harith Hasan AL-QARAWEE, « Sectarian Relations and socio-political Conflict in Iraq », in *Analysis*, Septembre 2013, No. 200, disponible à l'adresse https://www.ispionline.it/sites/default/files/publicazioni/analysis_200_2013_0.pdf. Parmi ces membres de l'exil, nous retrouvons des partis chiïtes comme le parti *Da'wa* ou le Conseil suprême de la révolution islamique, qui reviennent en Irak et tentent d'élargir leurs bases électorales.

³²⁹Marc LEMIEUX et Shamiran MAKO, « 11. Political Parties, Elections and the Transformations of Iraqi Politics since 2003 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., pp. 240-241, « Exiles like Ayad Allawi, Ahmed Chalabi and Ibrahim al-Jaafari rose quickly to power at the expense of local and tribal forces side-lined by American-facilitated political designs. Along with the entrenched Kurdish leaders, exiles became the new power elite, all survivors of Ba'hist state terror. Nine out of the 25 members were exiles. Old political party leaders and survivors of the Ba'hist regime occupied most seats; many of the parties had been prohibited and their members exiled until the collapse of the state in 2003, including the Kurdistan Democratic Party (KDP), founded in 1946, the Dawa Party (1958), the Patriotic Union of Kurdistan (PUK), 1975, the Assyrian Democratic Movement (1979), the Islamic Supreme Council of Iraq (ISCI), 1982 and the Iraqi Turkmen Front (1995), to name a few ».

³³⁰Fanar HADDAD, *Sectarianism in Iraq, Antagonistic Visions of Unity*, London, Hurst & Company, 2011 p. 146, « For the Sunni Arabs the downfall of the regime in April 2003 was not only or even primarily the collapse of power and privileges—indeed, many of them had little power and few, if any privileges—but of the entire nationalist edifice that has been in existence for more than eight decades and that had identified Iraq with them ».

³³¹Nous reviendrons sur le sujet dans la sous-partie « 4.2 La question kurde à partir de 2003 : du fédéralisme à l'État islamique ».

³³²Myriam BENRAAD, *Irak La revanche de l'histoire De l'occupation étrangère à l'État islamique*, op. cit., p. 53, « L'ouvrage le plus emblématique de cette pensée et de la lecture confessionnelle de l'Irak par les milieux américains est celui qu'a écrit quelques années avant la guerre David Wurmser, analyste à l'Institut de l'entreprise américaine pour la recherche sur les politiques publiques (American Enterprise Institute), un think tank néoconservateur ».

³³³*Ibid.*

³³⁴*Ibid.*

³³⁵Ahmed Chalabi fait partie des membres de l'opposition irakienne en relation avec les États-Unis depuis les années 1990. C'est un Irakien chiïte appartenant à une riche famille commerçante. Pierre-Jean LUIZARD, *La question irakienne*, op. cit., pp. 316-317, « L'histoire des rapports d'Ahmed Chalabi avec les Américains est exemplaire de la politique américaine envers l'opposition irakienne. [...] Inconnu en Irak même, qu'il a quitté il y a déjà longtemps (né en 1949, il n'est pas revenu dans le pays depuis 1956), il avait peu de chances d'y faire une carrière politique, quelle qu'elle soit, sans le soutien actif des États-Unis. Son chiïsme permettait à Washington de maintenir des passerelles avec l'opposition chiïte irakienne. [...] En bref, il était le candidat idéal pour représenter, au-delà des enjeux politiques intérieurs américains, une opposition irakienne instrumentalisée par Washington ».

³³⁶Philippe DROZ-VINCENT, *Vertiges de la puissance, le « moment américain » au Moyen-Orient*, op. cit., p. 211.

Dans les faits, les États-Unis semblent impulser une politique confessionnelle encore plus assumée que celle conduite par les Britanniques en 1921, à la différence qu'il n'y a plus d'allégeance à la nation arabe, et entraînent l'émergence d'une vie politique à travers le prisme du communautarisme : « L'espace politique créé autour de ces dynamiques identitaires porte un fort potentiel d'instabilité, car il fonctionne sans qu'aient été prévus de garde-fous à la fracturation-fissuration, c'est-à-dire sans projet commun de vivre ensemble préalablement défini par des (les) élites irakiennes (et que les Américains n'avaient pas voulu sous la CPA, puis n'ont plus pu mettre en place) »³³⁷.

Ces derniers mettent en avant les catégories communautaires au point que dès la fin de l'année 2003, dans la mesure où il n'existe plus de « scène politique "nationale" »³³⁸, la seule source de mobilisation politique se traduit par une « dynamique sectaire-communautaire sur des bases ethnico-confessionnelles »³³⁹, ce qui empêche de faire émerger d'autres processus de mobilisations transconfessionnelles ou transcommunautaires.

Le domaine de la politique relève désormais de l'identitaire et devient par conséquent un champ beaucoup moins inclusif dans la mesure où les individus ne suivent plus un mouvement politique par idéologie mais en fonction de leur appartenance au sein d'un groupe confessionnel ou communautaire, ce qui sépare et divise les Irakiens entre eux.

De plus, une concurrence se met en place auprès des acteurs politiques pour faire valoir les intérêts d'une communauté plutôt qu'un intérêt national³⁴⁰. Le développement de la communautarisation de la vie politique irakienne s'observe par la suite, par un vote communautaire lors des élections de l'année 2005³⁴¹, marquées par un boycott important de la part des membres de la communauté sunnite irakienne. En effet, lorsqu'à la mi-février, les résultats des élections législatives de janvier sont proclamés : « L'Alliance irakienne unifiée, liste chiite parrainée par le grand *Ayatollah* Ali Al-Sistani, arrive en tête avec 48,1 p. 100 des suffrages et 140 sièges sur 275. L'Alliance kurde remporte 25,7 p. 100 des voix et 75 sièges. La liste du Premier ministre sortant, Iyad Allaoui, obtient 13,8 p. 100 des suffrages et 40 élus, et la liste du président sortant, Ghazi Al-Yaouar, 1,7 p. 100 des voix et 5 députés. Le taux de participation au scrutin, boycotté par les formations sunnites, est de 59% »³⁴². Les élections nationales du 15 décembre 2005 font état d'un taux de participation électorale élevé, d'environ 79,6%, les taux de participations les plus élevés se trouvant dans les régions chiïtes et kurdes³⁴³.

Durant l'année 2005, ces élections sont marquées par des périodes de violence durant lesquelles plusieurs centaines de personnes trouvent la mort. La communauté chiïte est depuis quelque temps, la cible d'attaques, notamment lors des cérémonies religieuses de l'*Achoura*, commémoration de la mort de l'*Imam* Hussein³⁴⁴.

³³⁷*Ibid.*, pp. 217-224.

³³⁸*Ibid.*, p. 212.

³³⁹*Ibid.*

³⁴⁰*Ibid.*, « Les acteurs politiques sur le terrain utilisent les marqueurs communautaires en les renforçant pour servir leurs intérêts propres, à savoir : trouver un ancrage pour les exilés coupés de la société pendant des années, écarter les rivaux et placer ses affidés, jouer de l'effet majoritaire pour les partis religieux chiïtes, protéger leurs prérogatives minoritaires pour les Kurdes », p. 212.

³⁴¹Marc LEMIEUX et Shamiran MAKO, « 11. Political Parties, Elections and the Transformations of Iraqi Politics since 2003 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., pp. 238-239, « While 2005 voting politicised communal identities, the campaigns and results of 2010 polls centred on national reach and secular "Iraqiness" while 2014 voting revealed a distancing from coalition platforms toward intra-communal contests ».

³⁴²ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS, « Irak. Proclamation des résultats des élections et poursuite des violences », *Encyclopedia Universalis*, disponible à l'adresse <https://www.universalis.fr/evenement/1er-28-fevrier-2005-proclamation-des-resultats-des-elections-et-poursuite-des-violences/>.

³⁴³Marc LEMIEUX et Shamiran MAKO, « 11. Political Parties, Elections and the Transformations of Iraqi Politics since 2003 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., p. 245, « The reverberating effects of the January Sunni Arab boycott gravely exaggerated the distribution of other winning parties and elites over and above their warranted national demographics. [...] The 15 December 2005 national polls witnessed the campaigns of 19 party coalitions, culminating in voter participation at 79.6 per cent, with the highest turnout rates still in Kurdish and Shi'a areas ».

³⁴⁴LE MONDE, « L'Achoura célébrée en Irak dans un climat de violences et sous haute sécurité », in *Le Monde*, 18 février 2005, disponible à l'adresse https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2005/02/18/l-achoura-celebree-en-irak-dans-un-climat-de-violences-et-sous-haute-securite_398588_3218.html. Consulté en octobre 2024.

Ensuite, les Américains mobilisent des acteurs qui participeront à l'accroissement de la dimension sectaire de la nouvelle vie politique irakienne ainsi qu'à la montée de la violence, les milices. Dans un premier temps, les Américains font appel à ces dernières pour contrer les insurrections dans le pays. Mais après le retour de la souveraineté politique irakienne en 2004, les politiciens irakiens décident de maintenir les milices dans le but « d'assurer la sécurité des dirigeants »³⁴⁵ malgré la demande de la CPA de les dissoudre.

Ainsi, les milices deviennent des acteurs locaux importants car premièrement sur le plan politique, certaines se transforment en parties³⁴⁶ et deuxièmement car elles remplissent peu à peu le vide sécuritaire laissé par l'absence de l'armée et de la police.

Dans une société brutalisée ayant vécu sur un court laps de temps, une guerre extrêmement violente contre l'Iran, une décennie d'embargo et une invasion, les frustrations sociales ajoutées aux humiliations à répétition, la marginalisation de certains groupes au profit d'autres, la dissolution de l'armée et des services de police, amènent à la diffusion d'une violence qui, au départ, se dirigeait vers l'occupant et qui désormais semble se retourner contre « l'autre ». C'est le début d'un cycle de violences intercommunautaires dans lequel cette violence milicienne s'engouffre.

3.2.2. La guerre civile

« En somme, seuls le terrorisme et la violence sont des vecteurs de véritable séparation communautaire – musulmans contre chrétiens ou sunnites contre chiïtes, Kurdes contre Arabes, majoritaires contre minoritaires selon les régions – via des opérations ciblées (en particulier, des attentats) contre les lieux de culte, les quartiers mixtes ou la capitale (creuset multicommunautaire). Cet objectif est explicitement revendiqué par le groupe dit « d'Abou Mousab al-Zarqawi » (lequel est tué en 2006), « filialisé » par Al-Qaeda, ou implicitement mis en œuvre dans le cadre de représailles opérées par des milices »³⁴⁷.

La dissolution de l'armée irakienne et la marginalisation des sunnites sur la scène politique dès 2003, au profit de partis politiques chiïtes pour certains issus de l'exil, contribuent à un sentiment de frustration et de défiance grandissant chez les sunnites. En se tournant vers des organisations politiques chiïtes, Washington contribue à l'ancrage de ces partis religieux dans le jeu politique irakien de manière durable. Ces partis chiïtes constituent alors pour la communauté sunnite, une source d'inquiétude et de méfiance face au changement social que cela risque d'engendrer et qui semble menacer leur sécurité économique et personnelle³⁴⁸.

En effet, malgré le fait que les Irakiens chiïtes et les Irakiens sunnites aient coexisté sous les régimes précédents, ils ont évolué néanmoins dans des réalités en quelque sorte séparées car nouant avec le régime, une relation différente selon les groupes communautaires auxquels ils étaient rattachés et selon également la classe sociale à laquelle ils appartenaient. Ainsi une famille sunnite issue de la classe moyenne aisée de Bagdad n'a pas eu la même vie qu'une famille chiïte du Sud du pays sous le régime de Saddam Hussein³⁴⁹. Les changements politiques impulsés par Washington n'ont par conséquent pas eu la même résonance pour les deux groupes confessionnels, les chiïtes accueillant le nouveau système avec plus d'intérêt que les sunnites chez qui la peur de la reconstruction d'un Irak sous la forme d'un État chiïte, sous l'influence de l'Iran a été présente³⁵⁰.

³⁴⁵Philippe DROZ-VINCENT, *Vertiges de la puissance, le « moment américain » au Moyen-Orient*, op. cit., pp. 217-224.

³⁴⁶*Ibid.*, p. 223. Par exemple : « La brigade Badr, issue de l'ASRII, se transforme en parti politique (l'Organisation Badr) et ses hommes changent d'uniforme pour adopter celui de la police, surtout au cours de l'année 2005 pendant laquelle le ministère de l'Intérieur est tenu par un haut cadre de cette milice, Bayan Jabr ».

³⁴⁷Philippe DROZ-VINCENT, *Vertiges de la puissance, le « moment américain » au Moyen-Orient*, op. cit., pp. 217-224.

³⁴⁸Ches THURBER, « From Coexistence to Cleansing: The Rise of Sectarian Violence in Baghdad, 2003-2007 », in *Al-Nakhlab*, 2011, disponible à l'adresse https://ciaotest.cc.columbia.edu/journals/aln/aln804/f_0021636_17899.pdf, « By turning to the Shia leaders for support during key political movements, the United States opened the door to allowing these religious groups to continue to play a dominant role in Iraqi politics. In addition to partnering with the Supreme Council, the United States made two additional decisions that exacerbated Sunni fear: it disbanded the Iraqi army and prohibited former Baathists from participating in the political process. In doing so, it took jobs away from thousands of Iraqi Sunnis, sparking feelings of defenselessness against the massive social change that posed a direct threat to their economic and personal security, leaving them at the mercy of extremist Shia political movements ».

³⁴⁹*Ibid.*

³⁵⁰Fanar HADDAD, *Sectarianism in Iraq, Antagonistic Visions of Unity*, op. cit., p. 144.

Dans ce mélange de peur et de frustrations, commencent à se former plusieurs groupes d'Irakiens sunnites touchés par le processus de débaasification. Soldats issus de l'ancienne armée, citoyens sunnites mis au ban de la société, sujets à une « véritable campagne de harcèlement »³⁵¹ de la part des forces américaines et des autorités chiïtes, se regroupent et constituent des premières cellules de révoltes.

Nous pouvons relever au sein de ces cellules, deux principaux courants : d'un côté, certains Irakiens affichent une lutte nationaliste, au nom de la nation irakienne³⁵², et d'un autre côté, d'autres décident de mener leur combat au nom du *jihad*³⁵³.

Dans ce contexte de montée des tensions, le Jordanian Abu Mussab Al-Zarqawi, arrivé en Irak peu avant l'invasion américaine, se distingue comme une figure du *jihad* antiaméricain dès 2004, année durant laquelle, il sera désigné comme « émir » d'*Al-Qaida* en Irak par Oussama Ben Laden. Dirigeant ses combats dans un premier temps contre les forces étrangères, la branche irakienne d'*Al-Qaida* commence à viser les populations kurdes et chiïtes ainsi que les nouvelles forces politiques du pays, toutes accusées de « jouer le jeu de la coalition »³⁵⁴. Al-Zarqawi se sert des tensions grandissantes pour mener ses attentats contre la communauté chiïte d'Irak. En 2005, il déclare explicitement son intention de mener une guerre totale à ces derniers, partout dans le pays³⁵⁵.

Si dans un premier temps, les deux communautés sunnite et chiïte condamnent les attaques et appellent au calme et au maintien de la paix, la vie quotidienne se rythme de plus en plus par des attentats aléatoires, amenant à toujours plus de tensions et de suspicions entre Irakiens. Les mentalités se divisent et les appels contre les sunnites commencent à émerger de la part de certains acteurs chiïtes. Devant l'apparition de ces tensions interconfessionnelles, ni les Américains, ni les forces irakiennes n'arrivent à freiner la spirale de violence³⁵⁶. Le 22 février 2006, la destruction de la mosquée de Samarra, haut lieu du chiïsme irakien, marque le début d'une vague de violences interconfessionnelles sans précédent en Irak et est considérée comme le commencement de la guerre civile irakienne.

³⁵¹Myriam BENRAAD, *Irak La Revanche de l'histoire De l'occupation étrangère à l'État islamique*, op. cit., p. 82.

³⁵²*Ibid.*, p. 83, « Au registre islamique de la lutte s'ajoute une quête de libération nationale qu'il ne faut pas sous-estimer. Dans le prolongement d'autres luttes nationalistes qui ont marqué l'histoire du Moyen-Orient et les guerres d'indépendance du XXème siècle, les premiers insurgés sunnites sont soudés par un même objectif de défenses de leur patrie. Face à une occupation brutale qui fait peser sur eux les crimes de l'ancien régime, ils voient dans cette nation irakienne une notion sécurisante, une sorte de communauté refuge. L'exaltation du répertoire nationaliste par le soulèvement doit être lue comme une réactivation au changement radical suscité par l'occupation et à cette exclusion des sunnites qui s'amplifie à mesure que les mois s'écoulent ».

³⁵³*Ibid.*, p. 94. Parmi les groupes de l'insurrection irakienne au nom de l'islam, on retrouve : « l'Armée islamique d'Irak (Al-Jaych al-islami fi al-'Iraq), le Front Islamique pour la résistance irakienne (Al-Jahba al-islamiyya li al-muqawama al-'iraqiyya) ou encore l'Armée des moujahidin (Jaych al-mujahidin) – noms qui renvoient au double répertoire islamique et national dans lequel les insurgés inscrivent leur combat. Sans conteste la plus puissante dans ce paysage armé encore naissant, l'Armée islamique d'Irak est formée en 2003. Elle s'implante dans les provinces sunnites ainsi qu'à Bagdad et dans ses environs, et se décline en brigades qui revendiquent des centaines d'attaques armées contre les soldats américains et les nouvelles forces de sécurité. [...] Les membres de l'Armée islamique, pour la plupart anciens officiers de l'armée régulière [...]. Ils dénoncent non seulement la présence étrangère et les autorités irakiennes, mais aussi l'occupation confessionnelle de l'Irak par des mouvements chiïtes liés à l'Iran... ».

³⁵⁴Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : Idées reçues sur un État en transition*, op. cit., p. 117.

³⁵⁵Ches THURBER, « From Coexistence to Cleansing: The Rise of Sectarian Violence in Baghdad, 2003-2007 », op. cit., « Led by Jordanian-born Abu Musab al-Zarqawi, the attacks were primarily motivated by an extremist religious intolerance for Shiism as well as a desire to spark a national conflagration that would keep the U.S. military tied down in Iraq for years on end. In service of both of these objectives, Zarqawi followed a deliberate strategy of attempting to incite sectarian conflict by specifically targeting prominent Shia living in mixed Baghdad neighborhoods as well as majority Shia neighborhoods and symbolic Shia sites. His attacks began as early as August of 2003, when a car bomb killed Supreme Council leader Baqir al-Hakim. By 2005, he openly declared his intentions, calling for "comprehensive war against the rawafidh (Shia), across Iraq, wherever and whenever they are found" ».

³⁵⁶Le Premier ministre irakien Nouri Al-Maliki lance à la fin du mois de juin 2006 un plan de « réconciliation nationale » qui se révèle inefficace : « Sommé par son partenaire américain d'enrayer les violences, le Premier ministre chiïte Nouri Al-Maliki lance, à la fin du mois de juin 2006, un plan de "réconciliation nationale" supposé endiguer la guérilla arabe sunnite et apaiser les tensions confessionnelles à travers l'amnistie d'une partie des insurgés et le démantèlement total des milices. En outre, une sécurisation accrue de Bagdad et de ses faubourgs doit être assurée par l'engagement de 50 000 policiers, soldats et militaires américains dans l'opération "En avant ensemble", visant à renforcer les contrôles en érigeant des murs de séparation entre les différentes zones de la capitale. Une à une, ces mesures se révèlent caduques. », Myriam BENRAAD, « L'Irak dans l'abîme de la guerre civile », in *Politique étrangère*, 2007, No. 1, pp. 13-25, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2007-1-page-13?lang=fr>.

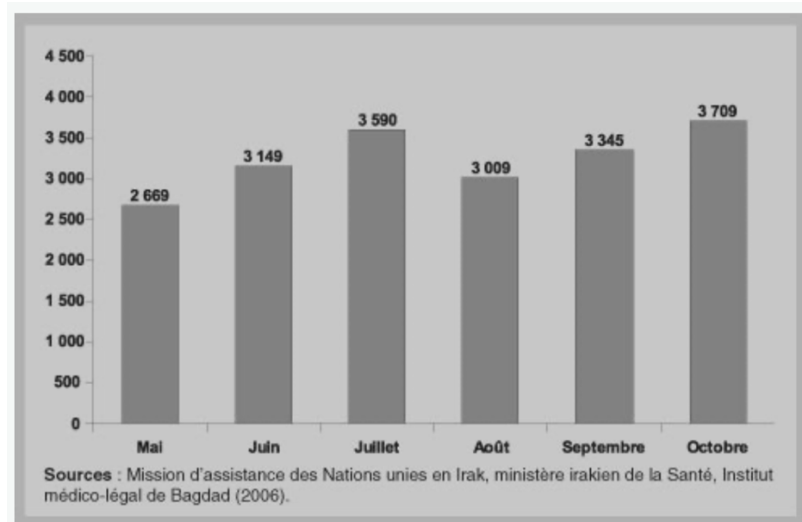


Figure 13 : « Nombre de civils tués lors des violences interconfessionnelles (mai-octobre 2006, en milliers) »³⁵⁷

Il existe un débat sur la définition des affrontements interconfessionnels qui éclatent en Irak durant l'année 2006, concernant la désignation de ces événements comme étant ou non une guerre civile. Il est difficile d'établir une définition consensuelle de la guerre civile en raison notamment des différentes formes que ce genre de conflit peut prendre. Cependant, la définition proposée par Adam Baczko et Gilles Dorronsoro³⁵⁸ peut nous permettre de qualifier ces affrontements en Irak comme étant une guerre civile étant donné que ces derniers qualifient la guerre civile « comme la coexistence sur un même territoire national de différents ordres sociaux entretenant une relation violente »³⁵⁹. À partir de la destruction de la mosquée de Samarra, les violences ciblant les populations civiles résultent de « la prolifération des groupes armés [...] et de leur coloration désormais ouvertement confessionnelle »³⁶⁰. Ainsi, la définition ci-dessus désigne ce conflit de guerre civile dans la mesure où coexistent dans le pays, ces différents groupes entretenant des relations violentes et destructrices.

Les milices sunnites et chiïtes affichent avant cela une solidarité commune face à l'occupant américain qui peut s'expliquer par une sorte de sentiment nationaliste³⁶¹ contre ce dernier. Mais après l'attentat de Samarra, cette solidarité inter-milicienne est enterrée et les milices s'affrontent désormais à travers une série d'opérations de représailles intercommunautaires.

« If the state collapses and law is suspended and life becomes anarchic, fear will spread amongst people and they will separate [themselves] into groups or individuals whose behaviour is governed by the need to exist. Consequently they will resort to a source of power or group that can protect them... This was the first psychological change that happened to Iraqis amidst the happiness that prevailed amongst most of them at being rid of the dictatorship. After the fall of the tent of state, which had guaranteed the people the need to exist, the people were divided between those that resorted to a tribe or to a religious figure or to a civil or residential group... »³⁶².

³⁵⁷*Ibid.*

³⁵⁸Adam Baczko est chercheur, chargé de recherche au CNRS ainsi qu'au centre de recherches internationales (CERI-Sciences Po). Ses recherches portent sur la sociologie des guerres civiles, notamment pour l'Afghanistan et la Syrie. Gilles Dorronsoro est également chercheur en sciences politiques, spécialiste de l'Afghanistan et de la Turquie contemporaine.

³⁵⁹Adam BACZKO, Gilles DORRONSORO, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », in *Revue française de science politique*, 2017, Vol. 67, pp. 309-327, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2017-2-page-309?lang=fr>.

³⁶⁰Myriam BENRAAD, « L'Irak dans l'abîme de la guerre civile », in *Politique étrangère*, *op. cit.*

³⁶¹*Ibid.*, « Ainsi, à plusieurs reprises, Moqtada Al-Sadr appelle ses partisans à se rendre à Fallouja pour combattre auprès de leurs « frères » sunnites et déclare lors d'un prêche tenu au mois d'avril 2004 à la mosquée de Koufa : « Je m'adresse à mon ennemi Bush. Tu combats maintenant toute une nation, du sud au nord, d'est en ouest, et nous te conseillons de te retirer d'Irak !?. Réciproquement, de nombreux moudjahidines sunnites soutiennent les opérations de l'Armée du Mahdi contre les troupes de la coalition ».

³⁶²Fanar HADDAD, *Sectarianism in Iraq, Antagonistic Visions of Unity*, *op. cit.*, p. 146.

Le phénomène milicien finit par être accepté par la population irakienne qui cède alors à un climat de peur constant : « The escalation of violence following the bombing of the Samarra Mosque gave the militia groups the opportunity to move into neighborhoods where they had previously been unwelcome. Feeling at risk in the volatile security environment, Baghdadis who had once been unwilling to assist the militias now began to lend support and even to organize local posses to defend their neighborhoods »³⁶³.

Les milices se servent de cette peur pour étendre leur contrôle sur des territoires, notamment dans certains quartiers de la capitale³⁶⁴. Pour contrôler de plus en plus d'espaces, les groupes miliciens entreprennent des « purifications », des nettoyages ethniques de quartiers afin de se débarrasser des Irakiens n'ayant pas la confession voulue par ces derniers.

La perception des milices par les Irakiens participe à la fracture spatiale et sociale de l'Irak dans la mesure où, une milice chiïte à l'instar de celle de Moqtada Al-Sadr³⁶⁵ peut être perçue par un Irakien chiïte comme un rempart face à l'insécurité, mais pour un Irakien sunnite, elle peut faire l'objet d'une inquiétude constante, et inversement. Cela amène beaucoup d'Irakiens à déménager dans des quartiers où leur communauté est plus représentée et donc protégée par une milice appartenant à la même identité confessionnelle. Ainsi, la coexistence entre Irakiens semble disparaître.

Si durant la première partie de l'invasion américaine de l'Irak, la coexistence intercommunautaire se maintient, le changement de régime consistant notamment à la mise en avant sur la scène politique, par l'occupant de partis chiïtes, exacerbe les tensions entre communautés³⁶⁶. La suspicion et la peur ambiante instrumentalisée très vite par entre autres Al-Zarqawi mène à la fin de la cohabitation entre Irakiens.

Les conflits intercommunautaires qui éclatent dans le pays sont le produit de la situation environnante découlant des décisions politiques prises notamment par Washington³⁶⁷. Toutefois, les politiques identitaires menées par les régimes précédents à l'encontre de certains groupes confessionnels, peuvent être aussi perçues comme ayant entraîné le pays dans ce type d'affrontements dans la mesure où la marginalisation de la communauté sunnite irakienne après des décennies de domination, réveille une certaine frustration et une méfiance chez cette communauté, sentiment qui a servi de terreau à Al-Zarqawi pour engager le pays dans ce cycle de violence. Le renforcement d'un discours religieux et la tribalisation de la société durant les années 1990 ont également préparé la société irakienne à cette explosion de violence.

³⁶³Ches THURBER, « From Coexistence to Cleansing: The Rise of Sectarian Violence in Baghdad, 2003-2007 », *op. cit.*

³⁶⁴Pierre-Jean LUIZARD, *Chiïtes et sunnites, en 100 questions, op. cit.*, pp. 217-218. Pour exemple, Sadr City est le plus grand quartier chiïte de Bagdad. Surnommé Madinat Al-Thawra dans à la fin des années 1950, puis Madinat Saddam jusqu'en 2003, il prend le nom de Madinat Al-Sadr à la chute du régime baassiste, en hommage à l'*Ayatollah* Mohammed Sadeq Al-Sadr. Cette zone devient un véritable bastion du mouvement sadriste qui agit comme un État dans l'État.

³⁶⁵Moqtada Al-Sadr est un leader religieux chiïte irakien, fils de Grand *Ayatollah* Mohammed Sadeq Al-Sadr, assassiné en 1999 par des agents du régime baassiste. Il fait ses débuts sur la scène politique irakienne en 2003 en se plaçant contre la présence militaire américaine. Il dirige, de surcroît, une milice nommée l'Armée du Mahdi : « La première faction chiïte à engager la lutte contre l'armée d'occupation américaine au plus fort de la guerre civile, de 2006 à 2008. La milice, accusée d'exactions contre les sunnites et démantelée en 2008, est reformée en 2014 pour lutter contre les jihadistes de l'EI », Rémi CARLIER, « Moqtada al-Sadr, l'imam populiste plébiscité par les Irakiens », in *France 24*, 15 mai 2018, disponible à l'adresse <https://www.france24.com/fr/20180515-irak-moqtada-sadr-chiite-religieux-populiste-legislatives-iran-etats-unis-corruption-abadi> (consulté en octobre 2024).

³⁶⁶Fanar HADDAD, *Sectarianism in Iraq, Antagonistic Visions of Unity, op. cit.*, p. 146, « What exacerbated the situation was the fact that the new political order perpetuated and nourished the politicisation of communal identity, which served to heighten Sunni fears of exclusion in the face of a more developed and institutionalised Shi'a identity ».

³⁶⁷Ches THURBER, « From Coexistence to Cleansing: The Rise of Sectarian Violence in Baghdad, 2003-2007 », *op. cit.*, « Turning to religious leaders to build legitimacy and support for the electoral process meant that political organizing and campaigning took a decidedly religious and consequently sectarian tone. While the political rhetoric itself did not necessarily serve to inflame sectarian tensions, organizing the ballot into "lists" or groups of parties, rather than allowing Iraqis to select individual candidates, made the electoral process a largely confessional exercise. [...] The decision by Coalition Provisional Authority Administrator Paul Bremer to disband the Iraqi Army has been widely criticized in hindsight, and rightfully so. This action left thousands of young, armed, male Sunnis frustrated and without work and thus created a receptive audience for Zarqawi's message of sectarian hatred. [...] The case of Iraq reveals that identity-based violence is more the consequence than the cause of warfare, and that specific actions in the context of war can either exacerbate or mitigate the risk of communal bloodshed ».

La mise à jour d'une politique identitaire par les États-Unis au détriment de la construction d'une citoyenneté basée sur une appartenance nationale commune a, par conséquent, encore plus creusé les fractures communautaires dont l'Irak souffrait déjà depuis sa création et a impulsé par-là, une mise à jour de la question irakienne.

En 2008, l'Irak laisse entrevoir un déclin de l'importance de l'appartenance communautaire qui s'accompagne d'un recul temporaire des politiques identitaires et religieuses³⁶⁸. En 2010, les élections se centrent ainsi des questions de laïcité et d'irakité avant que le pays ne connaisse un regain communautaire en 2014³⁶⁹ dans un contexte marqué par l'émergence de l'État islamique en Irak.

³⁶⁸Fanar HADDAD, *Sectarianism in Iraq, Antagonistic Visions of Unity*, *op. cit.*, p. 200.

³⁶⁹Marc LEMIEUX et Shamiran MAKO, « 11. Political Parties, Elections and the Transformations of Iraqi Politics since 2003 », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, *op. cit.*, p. 238.

4. L'émergence de l'EI, causes et conséquences sur les relations intercommunautaires en Irak

4.1. L'émergence de l'État islamique en Irak : une décennie de marginalisation et de communautarisme

Lorsqu'en 2011, les États-Unis se retirent hors de l'État irakien après presque une décennie d'occupation, le constat de l'échec est indéniable. Les ambitions de Washington de fonder un nouvel Irak démocratique et uni se heurte à la réalité d'un pays dans lequel les forces américaines ont failli à fonder une démocratie libérale, et dans lequel, de surcroît, les élites politiques irakiennes n'ont su créer cet espace d'union entre les entités multiconfessionnelles et ethniques qui peuplent le pays.

Le processus de débaasification, la multiplication de groupes armés insurgés, la montée du sectarisme, la réapparition d'un style de gouvernance de plus en plus autoritaire³⁷⁰ ainsi que les relations tendues entre l'État central et la région kurde au nord de l'Irak ont constitué autant de facteurs favorisant l'émergence et l'ancrage d'une nouvelle menace au commencement de la décennie 2010.

Après l'assassinat d'Al-Zarqawi durant l'année 2006, l'organisation AQI (*Al-Qaida* en Irak) se rebaptise État islamique en Irak (en arabe *dawlat al-Iraq al-islamiyya*). Contrairement à l'organisation *Al-Qaida* dont la lutte portait sur un « ennemi lointain »³⁷¹, les États-Unis, l'Occident ou l'État d'Israël, l'État islamique bâtit un discours contre les chiïtes irakiens et l'Iran, accusés d'avoir toujours voulu anéantir le dogme sunnite.

Profitant de l'embrasement régional en Syrie et en Irak³⁷² ainsi que du retrait des troupes américaines en 2011, l'État islamique se lance dans des affrontements sans précédents contre les gouvernements dirigés par les chiïtes Bashar Al-Assad³⁷³ et Nouri Al-Maliki.

En Irak, la mise à jour de l'autoritarisme sous l'égide du Premier ministre Nouri Al-Maliki dès l'année 2010, dont la politique continue d'entamer le processus d'exclusion de la communauté sunnite, contribue à l'installation du groupe auprès des populations sunnites désabusées dans les quartiers et les provinces sunnites du pays.

En effet, dans les régions d'Irak peuplées en majorité d'Irakiens sunnites, à l'instar de la province d'Al-Anbar, des mouvements civils commencent à se former, dénonçant les nombreuses actions du gouvernement à l'égard des Arabes sunnites. On y manifeste sa colère face au chômage, aux mauvaises conditions de vie dues au peu d'investissement dans les infrastructures et les services publics, la continuation du processus de débaasification, les arrestations et détentions arbitraires et sans procès de nombreux

³⁷⁰Benjamin ISAKHAN, « 12. The Road to the 'Islamic State': State-Society Relations after the US Withdrawal from Iraq », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., pp. 262-263.

Peu après le départ des troupes américaines d'Irak, le Premier ministre Nouri Al-Maliki commence à montrer une politique autoritaire consistant notamment à viser les politiciens arabes sunnites et particulièrement le parti *Al-Iraqiyya*. En plus de refuser sa défaite aux élections de l'année 2010 face à Iyad Allawi, homme politique irakien chiïte apprécié des sunnites, Al-Maliki attaque le vice-président du parti *Al-Iraqiyya*, Tariq Al-Hashimi ainsi que Rafi Al-Issawi, une autre figure politique arabe sunnite issu du IPP (*Iraqi Islamic Party*), les accusant d'entretenir des liens avec l'organisation terroriste *Al-Qaida*.

³⁷¹Amatzia BARAM, « 8. Ba'ithi Iraq in the 1970s: Historiography of Medieval Islam and Contemporary Politics », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., p. 147.

³⁷²Benjamin ISAKHAN, « 12. The Road to the 'Islamic State': State-Society Relations after the US Withdrawal from Iraq », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., p. 268. Si en Irak, le pays connaît des répressions d'une grande violence contre la population sunnite, et une mise à jour de l'autoritarisme incarnée par Nouri Al-Maliki, la Syrie plonge parallèlement dans une guerre civile aux dimensions sectaires suite à l'éclatement des mouvements de contestations du Printemps arabe.

³⁷³Bachar Al-Assad étant alaouite, une branche du chiïsme.

sunnites irakiens³⁷⁴. Les mouvements de contestations commencés au mois de décembre 2012 se propagent ensuite dans d'autres provinces sunnites, Saladin, Diyala et Ninive et mobilisent toujours plus d'Irakiens.

Ces manifestations sont brutalement réprimées par le régime qui désigne les opposants sunnites de terroristes baassistes³⁷⁵. La répression et l'absence de réponses concrètes de la part du gouvernement d'Al-Maliki constituent autant d'éléments utilisés par l'État islamique pour s'ancrer dans la vie des sunnites irakiens. Pour exemple, les principales villes concernées par les soulèvements, Mossoul, Ramadi et Fallujah seront dix-huit mois après le début des manifestations, sous le joug de l'organisation.

En Syrie, le groupe prend rapidement dès 2011, la ville de Raqqa et s'étend jusqu'à l'est du pays. En juillet 2013 en Irak, ses combattants libèrent 500 détenus de la prison d'Abu Ghraib, de nombreux *jihadiques* libérés rentrent alors dans leurs rangs. À partir de là, l'ascension de l'EI est fulgurante. Chaque victoire de l'EI sur les tribus locales sunnites et les milices chiïtes armées par le régime³⁷⁶ renforce l'organisation :

« By mid-February 2014 it was increasingly clear that the strategy of arming local tribes would not work. [...] As has been the case in their fight against government forces and other militants in Syria and in earlier skirmishes in Iraq, the military capacity of ISIS increased with every victory. [...] Their enhanced military capacity and their ideological zeal catapulted them through several rapid victories in Anbar, taking near full control of Fallujah, more of Ramadi and capturing the strategically positioned town of Karma »³⁷⁷.

En avril, leur progression est telle qu'ils encerclent la capitale.

Leur force pour gagner le plus d'espace rapidement a résidé dans le fait d'obtenir la loyauté des Arabes sunnites en faisant passer leurs affrontements avec les forces de sécurité irakiennes pour des représailles après les répressions du gouvernement plutôt que de présenter leur conquête comme un *jihad* en vue de l'établissement d'un État islamique³⁷⁸.

“The End of Sykes-Picot”



Figure 14 : *Daesh* détruit la frontière entre la Syrie et l'Irak en juin 2014³⁷⁹

³⁷⁴Benjamin ISAKHAN, « 12. The Road to the 'Islamic State': State-Society Relations after the US Withdrawal from Iraq », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKU (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., pp. 263-264.

³⁷⁵*Ibid.*

³⁷⁶*Ibid.*, p. 270, « Al-Maliki (re)ignited the US strategy of allowing Sunni Arab tribes to fight on behalf of the state against other militants – especially ISIS. The US favoured the plans and rushed weapons and ammunition into the hands of al-Maliki, urging him to distribute them in Anbar in the hope that the Sunni Arab tribes would defeat ISIS and their escalating grip in Syria and Iraq ».

³⁷⁷*Ibid.*, p. 271.

³⁷⁸*Ibid.*, pp. 271-272.

³⁷⁹Özcan YILMAZ, Octobre 2022, Cours « Histoire du Moyen-Orient contemporain », Genève, Université de Genève ; Myriam BENRAAD, *Irak La Revanche de l'histoire De l'occupation étrangère à l'État islamique*, op. cit., pp. 251-252, « Le califat nie les frontières régionales héritées de la Grande guerre et du découpage de l'Empire ottoman. Pour ses combattants, il faut effacer la géographie née du projet colonial européen et des accords secrets de 1916 signés entre les diplomates britannique et français Mark Sykes et François Georges-Picot. [...] Les États créés dans le monde arabe sont, pour les jihadistes, la cause de son déclin. Ils doivent donc laisser place à un panislamisme qui unira les sunnites sous une même bannière ».

En juin 2014, à travers une série d'assauts, l'État islamique acquiert de nombreux territoires dans le nord et le centre du pays notamment les villes de Tikrit et Mossoul. Dans ces territoires, une tyrannie s'installe durablement. Les minorités irakiennes à l'instar des chrétiens, des Turkmènes et des Yézidis ainsi que des Irakiens chiïtes seront les principaux groupes concernés par les massacres.

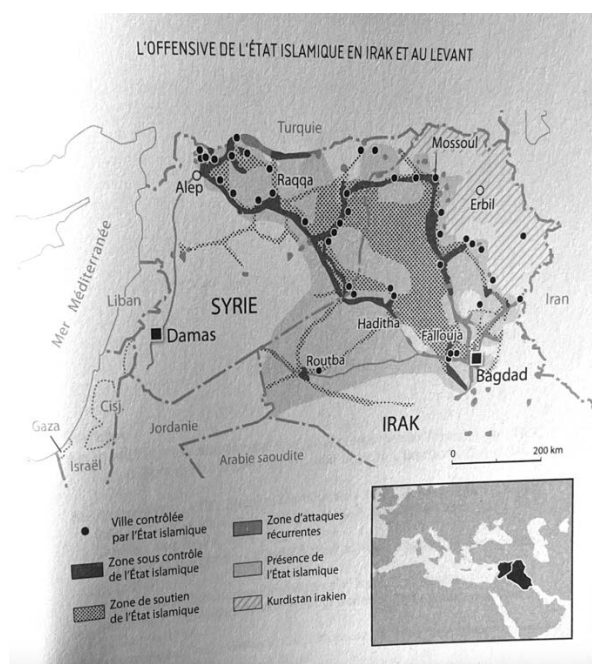


Figure 15 : « L'offensive de l'État islamique en Irak et au Levant »³⁸⁰

La bataille contre l'EI et la reconquête des territoires irakiens sous le joug de l'organisation, se fait, outre l'intervention d'une coalition internationale menée par les États-Unis, avec l'aide des milices chiïtes et le corps armé kurde des *Peshmegas* aux côtés de l'armée irakienne. Les forces irakiennes sont en effet secondées par des milices chiïtes réunies sous la bannière de la Mobilisation populaire (en arabe « *Hashd Sha'bi* ») qui sont, pour beaucoup, formées et équipées par l'Iran³⁸¹. Dans les monts Sinjar, à la frontière syro-irakienne, affluent en nombre des combattants syriens ou turcs issus du PYD³⁸² et du PKK³⁸³ et « s'imposent comme des acteurs politiques et militaires »³⁸⁴. Par le biais de ces factions armées, s'installe en quelque sorte, une influence de la part de certains acteurs régionaux à l'instar de la Turquie ou de l'Iran en Irak. Cette lutte contre l'organisation réécrit de surcroît les relations intercommunautaires déjà mises à mal par une guerre civile et un autoritarisme sectaire.

La lutte contre l'État islamique en Irak a donc mobilisé différents acteurs de la société irakienne, les chiïtes, les Kurdes, et a affecté également des communautés comme les chrétiens, les Yézidis, victimes d'un génocide de la part de l'EI³⁸⁵ mais aussi les sunnites, ayant subi durant et après la lutte contre l'EI, des représailles, étant assimilés à des complices par nature de l'EI.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 277.

³⁸¹ Pierre-Jean LUIZARD, « L'État islamique à la conquête du monde », in *Le Débat*, 2016, Vol. 190, pp. 135-153.

³⁸² Parti kurde syrien, « Parti de l'Union démocratique ».

³⁸³ Parti des travailleurs du Kurdistan, parti kurde en Turquie.

³⁸⁴ Pierre-Jean LUIZARD, « L'État islamique à la conquête du monde », *op. cit.*

³⁸⁵ OHCHR – UNITED NATIONS ASSISTANCE MISSION FOR IRAQ – HUMAN RIGHT OFFICE, *A Call for Accountability and Protection: Yezidi Survivors of Atrocities Committed by ISIL*, 1 août 2016, disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/IQ/UNAMIRReport12Aug2016_en.pdf. Après la série d'assauts commencées en juin 2014, le 3 août, la région du Sinjar dans laquelle vivent en grande majorité les Yézidis, est attaquée par l'EI. Le terme de génocide est utilisé pour décrire alors les massacres à l'encontre des Yézidis qui subissent des campagnes d'assassinats et des enlèvements. Les femmes sont enlevées puis vendues en tant qu'esclaves sexuelles et les enfants sont forcés de rentrer dans les rangs de l'organisation. Les lieux de cultes yézidis sont également systématiquement détruits.

Les prochaines sous-parties ont pour vocation d'expliquer comment l'intervention des acteurs mobilisés dans la lutte contre l'EI, a impacté la souveraineté de l'État irakien ainsi que les problématiques identitaires dans le pays et l'établissement d'un contrat social irakien.

4.2. La question kurde à partir de 2003 : du fédéralisme à la lutte contre l'État islamique

Recontextualisons tout d'abord. Dans les années 1990, malgré la pression d'un double embargo³⁸⁶ et l'éclatement d'une guerre civile entre 1994 et 1997³⁸⁷, l'autonomie kurde proclamée au début de la décennie résiste notamment grâce aux 13% de revenus issus du pétrole irakien injectés dans l'économie kurde par le biais de la résolution 986 de l'ONU « Pétrole contre nourriture »³⁸⁸ et grâce à l'intervention de Washington dont le but est de « ramener le calme au Kurdistan et créer les bases d'une possible alternative politique et militaire au régime de Saddam Hussein »³⁸⁹.

Avec l'invasion américaine de l'Irak, les Kurdes voient leur ambition de mettre en œuvre un Irak fédéral³⁹⁰, avoir une chance de se concrétiser. Le fédéralisme est un modèle vivement souhaité par ces derniers, perçu comme étant le seul modèle de gouvernement viable pour eux mais également pour d'autres parties de l'Irak³⁹¹ malgré le refus d'autres membres de l'opposition irakienne. Lorsqu'en mars 2003, les Américains arrivent à Bagdad, les Kurdes sont alors préparés à discuter du fédéralisme avec les acteurs de Washington³⁹². En 2005, la nouvelle Constitution irakienne intègre le modèle fédéral dans son premier article³⁹³. L'article 117³⁹⁴ reconnaît la région kurde comme une région fédérée et l'article 141³⁹⁵ confirme le statut autonome du Kurdistan irakien. Cependant, les relations entre Bagdad et Erbil restent durant un temps en dents de scies, sans accords précis sur l'exploitation des ressources en hydrocarbures ou sur le statut de certains

³⁸⁶Le Kurdistan subit deux embargos. Le premier résulte des sanctions internationales qui pèsent sur l'Irak après l'invasion du Koweït, le second est celui imposé par le régime de Saddam Hussein sur le Nord de l'Irak.

³⁸⁷Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions, op. cit.*, « 55. Comment l'autonomie kurde a-t-elle pu survivre ? », pp. 201-203, « Ce faisant, la région autonome kurde entre dans une phase de conflit sur le partage des ressources douanières dégénérant, en mai 1994, en affrontements armés entre le PDK et l'UPK. Incapables d'atténuer leurs différences, alimentées par ailleurs par les pays voisins – en particulier l'Iran et la Turquie –, les deux partis mènent la région à une guerre civile qui dure jusqu'en 1997 et qui provoque près de 3 000 morts, ainsi que des dizaines de milliers de déplacés internes ».

³⁸⁸*Ibid.*

³⁸⁹*Ibid.*, « Le fruit des négociations avec les deux formations kurdes est la signature des « accords de Washington » en septembre 1998, entre le PDK et l'UPK, prévoyant la formation d'un gouvernement intérimaire kurde ».

³⁹⁰LE ROBERT, « État fédéral », in *Le Robert*, disponible à l'adresse <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/federal> (consulté le 24 septembre 2024), « Se dit d'un État composé de collectivités politiques autonomes (États fédérés), dans lequel les compétences constitutionnelles sont partagées entre celles-ci et un gouvernement central ».

³⁹¹Gareth STANSFIELD, « 10. The Consolidation of Kurdistan Region of Iraq and the Integrity of the Iraqi State », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation, op. cit.*, pp. 225-226, « The Kurds were keen not only to suggest that federalism was an appropriate structure and method of government for them, but also for other parts of Iraq. Their intention from the outset, it seems, was to devolve as much power as possible from Baghdad to the regions – thus making Basra, for example, on a par with the Kurdistan Region, and Baghdad all the weaker for it ».

³⁹²*Ibid.*, p. 229, « From the outset the Kurdish leaders forced onto their Iraqi counterparts and US authorities certain red lines that, while the ramifications for crossing them were never particularly clear, still served to ensure that Kurdish sensitivities were acknowledged and assuaged. At the top of the list of the Kurdish red lines was the continued existence of the region itself. At a time when figures in the US government had been questioning the need for the continuation of the Kurdish entity in Iraq, the Kurds needed to force the issue ».

³⁹³DIGITHÈQUE MJP, « Irak : Constitution du 15 octobre 2005 », in *Digithèque MJP*, disponible à l'adresse <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq2005.htm> Article Premier : « La République d'Irak est un unique État fédéral, indépendant et pleinement souverain, dans lequel le système de gouvernement est républicain, représentatif, parlementaire et démocratique, et la présente Constitution est la garantie de l'unité de l'Irak ».

³⁹⁴*Ibid.*, article 117 : « 1. La présente Constitution, dès son entrée en vigueur, reconnaît la région du Kurdistan, ainsi que ses pouvoirs existants, comme une région fédérée ».

2. La présente Constitution prévoit que de nouvelles régions peuvent être établies conformément à ses dispositions ».

³⁹⁵*Ibid.*, article 141 : « La législation adoptée au Kurdistan depuis 1992 reste en vigueur et les décisions prises par le gouvernement de la région du Kurdistan, y compris les décisions judiciaires et les contrats, sont considérées comme valides, sauf si elles sont modifiées ou abrogées conformément aux lois de la région du Kurdistan, par l'organe compétent de la région du Kurdistan, à condition qu'elles ne soient pas contraires à la Constitution ».

territoires disputés³⁹⁶ par les deux entités à l'instar de Kirkouk³⁹⁷. Les relations se détériorent, d'autant plus, durant la guerre civile qui oppose les sunnites et les chiïtes.

L'urgence dans laquelle la région du Kurdistan se trouve face à l'insurrection de l'organisation terroriste dès juin 2014 rebat les cartes des relations entre Bagdad et le gouvernement régional du Kurdistan (GRK), les deux entités dorénavant obligées de faire cause commune face à un nouvel ennemi.

« L'offensive fulgurante de l'État islamique en juin 2014, puis la reconquête de plusieurs régions en 2015 contre les djihadistes ont permis au Kurdistan d'Irak d'agrandir de 40% ses territoires »³⁹⁸.

Après la conquête de Mossoul au mois de juin 2014 par l'EI, le Premier ministre Nouri Al-Maliki fait appel au leader du PDK, Massoud Barzani, afin qu'il mobilise les *peshmergas* pour sécuriser les territoires irakiens et combattre l'État islamique. Les Kurdes répondent à l'appel et récupèrent comme cela la ville pétrolière de Kirkouk :

« [...] in a move that he must have quickly regretted, Iraqi Prime Minister Nouri Al-Maliki had his personal secretary Hamid Al-Musawi telephone the leader of the Kurdistan Democratic Party (KDP) and President of the Kurdish Region (KR), Masoud Barzani, formally to request that the peshmerga secure the disputed territories before ISIS seized more of Iraq. [...] Barzani gave the order and the first of 30,000 peshmerga took control of major roads and checkpoints, the villages and towns, followed by major cities across the so-called 'disputed territories' (which are now often referred to as the "liberated territories" by Kurdish officials and news source). The peshmerga confronted ISIS several times, as well as other small pockets of local resistance, but mostly they took the territory peacefully. Within a matter of days the Kurds had expanded their existing territory by about 40 percent, including the oil-rich city of Kirkuk »³⁹⁹.

Entre 2014 et 2017, les Kurdes reprennent ainsi le contrôle des territoires disputés par Bagdad et Erbil.

³⁹⁶Gareth STANSFIELD, «10. The Consolidation of Kurdistan Region of Iraq and the Integrity of the Iraqi State », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation, op. cit.*, p.439, « The debate between Baghdad and Erbil over the disputed territories goes back to the problems embedded in the Iraqi constitutions, a document hastily drafted and ratified under US tutelage in 2005. Leaving aside other complex problems left unresolved by the constitution, a key issue of intense negotiations has been the status of the KR (comprised of the three provinces of Erbil, Sulaimani, and Dohuk) and the disputed territories ».

³⁹⁷La ville de Kirkouk fait partie des territoires que se disputent Bagdad et le gouvernement du Kurdistan irakien. Cette ville riche en pétrole, est depuis longtemps convoitée par les Kurdes qui y voient une capitale d'un futur grand Kurdistan. Sous le régime de Saddam Hussein, elle est sous le joug d'une campagne d'arabisation, et sa population kurde est par conséquent remplacée par des populations arabes. Après la chute du Baas en 2003, les Kurdes poussent pour l'arrêt du processus d'arabisation, qui est inscrit dans l'article 140 de la nouvelle Constitution : « The central premise is that Arab who were brought to Kirkuk under the Arabisation program are to return to their homes in the south with financial compensation from the Iraqi government, and that Kurdish families who were forced out could then reclaim their property. In addition, Article 140 stipulates that the Iraqi government was to hold a referendum across the disputed territories by 31 December 2007 to determine whether they would come under the jurisdiction of the central government in Baghdad or under the KR based in Erbil. Although the referendum was initially planned for 15 November 2007, it has been mired in the sluggish bureaucracy and clever politicking of Baghdad; many Iraqi politicians know that a final decision on the disputed territories would likely go the way of the Kurds, weakening the central government and serving as another step on the long road to Kurdish independence. Naturally, the Kurds have been frustrated by the constant delays over Article 140 and have viewed the stalling as a deliberate attempt to undermine and antagonize them ». *Ibid.*, p. 439.

³⁹⁸*Ibid.*

³⁹⁹Benjamin ISAKHAN, « 29. The Iraqi Kurdish Response to the "Islamic State" Political Leverage in Times of Crisis », in Gareth STANSFIELD et Mohammed SHAREEF (dir.), *The Kurdish Question Revisited*, London, Hurst, 2017, p. 438.

La guerre contre l'EI permet au GRK, de plus, de se distinguer sur la scène internationale⁴⁰⁰. Le contexte contribue, en effet, au commencement d'une « nouvelle ère de coopération politique et militaire »⁴⁰¹ entre les acteurs du nord de l'Irak et les Occidentaux, en particulier les États-Unis⁴⁰².

Le 25 septembre 2017, après la réussite militaire des Kurdes face à l'EI, Massoud Barzani organise un référendum sur l'indépendance, obtenant 92,7 % de « oui »⁴⁰³. Toutefois, ce référendum est rejeté par le gouvernement central irakien, la Turquie et l'Iran ainsi que par « une communauté internationale inquiète de ses conséquences sur les équilibres déjà chancelants au Moyen-Orient »⁴⁰⁴ et de surcroît, par une partie des politiciens kurdes qui craignent le déclenchement d'une guerre civile intra-kurde pouvant favoriser davantage d'ingérences de l'extérieur⁴⁰⁵.

Les conséquences de ce référendum ne se font pas attendre en Irak. Après son organisation, Haider Al-Abadi, successeur de Nouri Al-Maliki au poste de Premier ministre, ordonne l'arrêt des liaisons aériennes entre le Kurdistan irakien et l'étranger, les milices chiïtes de la Mobilisation populaire⁴⁰⁶ ainsi que l'armée régulière irakienne reprennent la ville de Kirkouk au nom du nationalisme irakien⁴⁰⁷ et Massoud Barzani quitte sa fonction de président du GRK⁴⁰⁸. L'arrivée de Haider Al-Abadi avait pourtant semblé pour le GRK, être un élément positif, du fait que le gouvernement incarné par ce dernier se voulait plus inclusif et revenait sur les questions tel que la gestion des ressources ou la répartition du budget national.

Ainsi, le GRK ne réussit pas à obtenir une amélioration de son statut en Irak malgré son engagement dans la lutte contre l'État islamique. Sur le plan intérieur, les relations entre le GRK et Bagdad ne se sont toujours pas améliorées. La région kurde en Irak reste une région autonome définie de « quasi-État »⁴⁰⁹. Le GRK revendique toujours les territoires disputés de Ninive, Kirkouk et Sinjar, repris entre 2017 et 2018 par les milices chiïtes et l'armée régulière irakienne durant la reconquête des territoires anciennement occupés par l'EI.

Bagdad semble cultiver une stratégie d'« asphyxie »⁴¹⁰ du GRK en usant de la question de la gestion des hydrocarbures⁴¹¹ et en favorisant les divisions internes entre le PDK et l'UPK : « L'objectif du pouvoir

⁴⁰⁰Mohammed IHSAN, *Nation Building in Kurdistan: Memory, Genocide and Human Rights*, New York, Routledge, 2017, p. 171.

⁴⁰¹Boris JAMES et Jordi TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, op., cit., pp. 210-212.

⁴⁰²*Ibid.*, « “Après quelques jours de flottement, sur décision du président Obama, l'aviation américaine appuie la contre-offensive menée par les peshmergas et les combattants du PKK à Makhmur. Par cette initiative, les États-Unis décident de maintenir les acquis de la construction du GRK et de protéger à la fois les intérêts occidentaux qui s'y étaient développés et les milliers de ressortissants de pays alliés ».

⁴⁰³Myriam BENRAAD, *L'Irak par-delà toutes les guerres : idées reçues sur un État en transition*, op., cit., pp. 155-156.

⁴⁰⁴*Ibid.*

⁴⁰⁵Loulouwa AL-RACHID, « L'Irak après l'État islamique : une victoire qui change tout ? », in *Notes de l'Ifri*, juillet 2017, disponible à l'adresse <https://www.ifri.org/fr/notes/lirak-apres-letat-islamique-une-victoire-qui-change-tout>.

⁴⁰⁶Nous définirons la Mobilisation populaire dans les prochaines lignes.

⁴⁰⁷Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, op., cit., pp.198-199, « C'est toujours au nom du nationalisme irakien que la branche armée sadriste, aux côtés de l'armée irakienne et des autres organisations miliciennes, s'engage dans un combat sanglant contre les peshmergas à Kirkouk. Ainsi, le nationalisme irakien est-il paradoxalement utilisé comme argument pour légitimer la violence radicale contre les Irakiens (sunnites, chiïtes ou Kurdes), ceux-là mêmes qui sont censés constituer la base de ce nationalisme ».

⁴⁰⁸Cependant la famille Barzani reste très influente au GRK. Actuellement, le neveu de Massoud Barzani, Nechiran Barzani est le président du GRK. D'autres membres de la famille Barzani ont occupé des postes au sein du gouvernement, comme par exemple Masrouf Barzani, ayant occupé le poste de responsable de la sécurité. Le clan Barzani reste également un grand interlocuteur des pays occidentaux sur la scène internationale. Jordi TEJEL, « Le Kurdistan dans la tourmente », in *Esprit*, Janvier-Février 2018, pp. 26-29, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-esprit-2018-1-page-26?lang=fr&tab=sujets-proches>.

⁴⁰⁹Daniel MEIER, « Faire de la recherche au Kurdistan irakien : questions éthiques en milieu autoritaire » in *Recherches qualitatives*, printemps 2020, Vol. 39, No.1, pp.21-41, disponible à l'adresse <https://www.erudit.org/en/journals/rechqual/2020-v39-n1-rechqual05347/1070014ar/>.

⁴¹⁰Fabrice BALANCHE « Irak et Syrie : les autonomies kurdes menacées », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak (CFRI)*, 27 février 2023, disponible à l'adresse <https://cfri-irak.com/article/irak-et-syrie-les-autonomies-kurdes-menacees-2023-02-27>.

⁴¹¹*Ibid.*, « Le GRK a offert des concessions pétrolières depuis 2004 à des compagnies étrangères pour développer sa propre production. Puis, il a construit un oléoduc pour l'exporter directement via la Turquie. Bagdad refuse cet état de fait et prétend que les hydrocarbures sont exclusivement du ressort de l'État fédéral, ce que conteste le GRK. Il n'existe pas en Irak de loi sur les ressources naturelles, contrairement au GRK qui a promulgué une loi en 2007 lui permettant

central est que le GRK disparaisse au profit de trois provinces kurdes (Dohuk, Erbil et Souleymanyeh) disposant éventuellement de plus d'autonomie que les autres provinces irakiennes mais présentant moins de résistance vis-à-vis du centre. Cet éclatement du GRK permettrait d'éloigner définitivement le spectre de l'indépendance du Kurdistan d'Irak pour Bagdad. »⁴¹².

Cette attitude de la part du gouvernement central irakien traduit une forme de rivalité entre le GRK et Bagdad sur le plan interne mais aussi sur le plan des relations extérieures. Le GRK garde, et particulièrement à partir de 2019⁴¹³, un statut d'interlocuteur privilégié pour de nombreux pays de la communauté internationale (Chine, Russie, États-Unis, Europe) ainsi que pour les puissances régionales moyen-orientales (pays du Golfe, Iran, Turquie), jouant d'une image de stabilité et de sécurité face au reste du pays marqué par un climat de crise et d'instabilité, dans lequel s'est développé ces dernières années, un « anti-occidentalisme »⁴¹⁴.

Ces relations tendues entre le nord et le centre de l'Irak témoignent aussi de l'état de fragmentation de l'État irakien, qui après plus d'un siècle d'existence, n'a su trouver un moyen de répondre aux attentes d'une nation sans État, rattachée de force à un pays dont l'identité arabe mis en avant à sa naissance, ayant entraîné des violences à l'égard des populations kurdes sur des décennies, laisse encore des marques durables sur les politiques et les relations internes.

4.3. De la lutte des milices chiïtes contre l'EI à la victoire d'un ordre milicien

Le 13 juin 2014, le grand *ayatollah* Ali Al-Sistani proclame une *fatwa*⁴¹⁵ dans laquelle il appelle les Irakiens à combattre l'EI⁴¹⁶ : « Cet appel vaut injonction juridique : en rendant obligatoire un *contre-djihad* collectif et défensif, l'*ayatollah* Sistani - qui s'est pourtant toujours montré soucieux de la légalité constitutionnelle - a fini par légitimer la montée en puissance de milices dont certaines préexistaient à l'EI et avaient dans le passé combattu l'occupation américaine »⁴¹⁷. L'appel est entendu par une grande majorité de la jeunesse irakienne frappée par la pauvreté et le chômage, baignant dans une certaine culture de la violence qui facilite son engagement dans le mouvement⁴¹⁸ et issue en grande partie de milieux ruraux, délaissée par des élites politiques inefficaces et corrompues⁴¹⁹.

d'exploiter et d'exporter les hydrocarbures de son territoire. En février 2022, la cour suprême irakienne a déclaré cette loi inconstitutionnelle et illégaux tous les contrats signés par le GRK avec des compagnies étrangères. [...] Une bataille juridique s'engage entre Bagdad et Erbil, mais elle a peu de chance d'aboutir à une décision acceptée par les deux partis car, dans ce contexte, c'est la loi du plus fort qui l'emporte. Bagdad fait pression sur les compagnies pétrolières pour qu'elles quittent le Kurdistan si elles veulent accéder aux riches champs pétroliers du Sud et de Kirkouk ».

⁴¹²*Ibid.*

⁴¹³Adel BAKAWAN, « Le Kurdistan irakien : un État dans l'État ! », in *Maghreb-Machrek*, 2019, No. 241, pp. 5-15, disponible à l'adresse https://shs.cairn.info/article/MACHR_241_0005?lang=fr&ID_ARTICLE=MACHR_241_0005

⁴¹⁴*Ibid.*, « En effet, plus la partie arabe de l'Irak s'enfonce dans la crise, l'insécurité, l'instabilité, l'anti-occidentalisme, plus le Kurdistan irakien, déjà État dans l'État, se présente sur la scène internationale comme la partie kurde d'un Irak prospère, tolérant, stable, sécurisé et pro-occidental. Cette représentation est sans doute le grand récit que les élites du nationalisme du Gouvernement Régional du Kurdistan souhaiteraient présenter au monde. Cependant, la réalité pourrait être tout à fait différente ».

⁴¹⁵LAROUSSE « Fatwa », in *Dictionnaire Larousse en ligne*, disponible à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fatwa/32988#:~:text=qui%20en%20résultent-,fatwa%20n.f.,par%20une%20autorité%20religieuse>, « Dans la religion islamique, consultation juridique donnée par une autorité religieuse à propos d'un cas douteux ou d'une question nouvelle ; décision ou décret qui en résultent ».

⁴¹⁶Loulouwa AL-RACHID, « L'Irak après l'État islamique : une victoire qui change tout ? », *op. cit.*

⁴¹⁷*Ibid.*

⁴¹⁸*Ibid.*, « Depuis le début des années 2000, une grande partie de la jeunesse irakienne est socialisée dans une culture populaire qui banalise, légitime et esthétisme la violence spectaculaire et le massacre (al-zabih). Cette culture a ses héros et ses vilains [...] son iconographie, son folklore (vidéos, hymnes, bannières, parades en uniformes militaires et véhicules tout-terrain, etc), et ses organisations caritatives, et agit comme un véritable multiplicateur du nombre de combattants, occasionnels ou réguliers, professionnels ou amateurs ».

⁴¹⁹*Ibid.*, « Cette jeunesse se recrute essentiellement en milieu rural ou rurbain, aux marges de la société et de l'économie irakiennes, dans les catégories de la population restées hors du système. Les jeunes sunnites comme chiïtes sont sacrifiés par des partis politiques élitistes qui n'envisagent la participation politique et l'insertion dans la vie active qu'à travers la cooptation d'individus choisis pour leurs liens de parenté, leur loyauté, leurs compétences ou leurs capacités à leur apporter des soutiens locaux [...] il n'y a quasiment aucune possibilité d'emploi pour ces derniers en dehors des réseaux clientélistes mis en place par les partis et les milices armées qui leur sont associées ».

Bon nombre de milices sont alors regroupées en une organisation nommée « Mobilisation populaire » créée le 15 juin 2014 par le gouvernement⁴²⁰ et sont « dotées en théorie, d'un commandement unifié sous l'autorité du Premier ministre »⁴²¹. Cette organisation regroupe alors des milices de différentes sensibilités, certaines pro-iraniennes⁴²² ou d'autres défendant un nationalisme irakien⁴²³.

Ces milices s'étendent en Irak dans le contexte de la guerre contre l'EI mais provoquent sur le long terme, une milicisation de la société, qui a comme conséquence, l'irruption du phénomène milicien dans de nombreux domaines de la vie irakienne.

Acteurs politiques ou sociaux, le poids des milices est devenu en effet des plus considérable en Irak durant la lutte contre l'État islamique mais également dans l'après. Elles s'installent en politique, gèrent les axes commerciaux à travers la mise en place de *checkpoints*⁴²⁴ et deviennent des acteurs sociaux importants en développant des activités sociales au sein de la population. Aussi, les milices constituent, face à la décrédibilisation grandissante d'un gouvernement qui peine à fournir un mode de vie décent à sa population, un moyen de gagner sa vie pour une grande partie de la jeunesse irakienne sunnite comme chiite : « La seule possibilité durable et garantie qui s'offre à cette génération, c'est le marché des milices où un jeune défavorisé peut, sans trop de difficulté, trouver une place, et donc un revenu »⁴²⁵.

De plus, un élément questionne quant à son effet sur la souveraineté du territoire irakien, les milices dites « *fasa'il* », c'est-à-dire, les milices pro-iraniennes, favorisent l'influence de la République islamique d'Iran en Irak. Ces dernières prennent racine de manière durable dans la société irakienne par le biais notamment d'actions sociales ou par la présence de fondations religieuses⁴²⁶. Certaines disposent même de bases militaires échappant totalement au contrôle du gouvernement irakien.

Ainsi, bien que ces milices soient déjà présentes en Irak, la lutte contre l'EI a grandement favorisé l'émergence d'un ordre milicien ouvrant la porte, de surcroît aux ingérences extérieures. L'ordre milicien porte atteinte à la souveraineté de l'Irak, dans la mesure, où d'une part, les milices constituent du fait de leur puissance politique et sociale, une alternative face au gouvernement irakien, et dans un second temps, car elles constituent un outil de diffusion d'influences régionales dans le pays. Cet ordre est, nous le verrons par

⁴²⁰La Mobilisation populaire est une organisation paramilitaire créée le 15 juin 2014 par le gouvernement irakien de Nouri Al-Maliki. L'idée de cette organisation était déjà présente dans l'esprit d'Al-Maliki qui « travaillait déjà à la création d'unités paramilitaires confessionnelles composées de combattants chiïtes qu'il baptisa les *Mujahideen* et issus pour la plupart des *fasa'il*, les brigades pro-Iran comme l'organisation Badr, Asaib Ahl al-Haq et KH. La prise de Fallouja par l'EIIL en décembre 2013 accéléra le projet d'al-Maliki, rebaptisé les *Sarayat al Difa al Shaabi* (Brigade de Défense Populaires) sous la pression notamment d'Abu Mahdi al-Muhandis qui voyait là une opportunité d'offrir à sa milice une légitimité ainsi que des salaires gouvernementaux. La *fatwa* de l'Ayatollah irakien ne fit qu'apporter un peu plus de crédit à ces unités paramilitaires en manque de légitimité ». Sylvain MERCADIER, « Les milices irakiennes : symbole d'un État déchu », in *Confluences Méditerranée*, 2011, No.116, pp. 75-86, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2021-1-page-75?lang=fr&tab=auteurs>.

⁴²¹Loulouwa AL-RACHID, « L'Irak après l'État islamique : une victoire qui change tout ? », *op. cit.*

⁴²²Parmi les milices pro-iraniennes, nous pouvons citer par exemple l'organisation Badr : « Fondées en 1982 en Iran, les "Brigades Badr", sont devenues, après la chute de Saddam Hussein, "l'organisation Badr", branche armée de l'ASRII. [...] Depuis 2003, l'organisation Badr, dirigée par Hadi al-Ameri, impose sa présence dans le pays. Députés, ministres, ambassadeurs, directeurs généraux, présidents des universités, hommes d'affaires...ses membres se sont insérés dans toute les institutions de l'Etat irakien. Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours, op. cit.*, pp. 191-192.

⁴²³*Ibid.*, p. 197, « Entre les milices du valayet-e faqih et celles de la Marjaiyya, il existe une troisième catégorie qui maintient ses distances avec Ali Khamenei et Ali Sistani, sans aller jusqu'à la rupture radicale avec eux. Elle se réfère au nationalisme irakien. Cet idéal-type, pour reprendre l'expression de Max Weber, apparaît comme un cadre d'action visant en priorité le slogan d'Abdel Karim Kassem, fondateur de la République irakienne de 1958 : "L'Irak d'abord", slogan censé définir le principe régulateur de l'irakité dans les pratiques des miliciens qui y adhèrent ». Parmi les milices pro-nationalisme irakien, nous pouvons citer la branche armée du mouvement sadriste de Moqtada Al-Sadr.

⁴²⁴Sylvain MERCADIER, « Les milices irakiennes : symbole d'un État déchu », *op. cit.*

⁴²⁵Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours, op. cit.*, p.201.

⁴²⁶Sylvain MERCADIER, « Les milices irakiennes : symbole d'un État déchu », *op. cit.*, « L'Iran a également élaboré des montages astucieux pour transférer des fonds et du matériel à ses supplétifs en s'appuyant notamment sur la Fondation pour la Reconstruction des Lieux Saints d'Irak (ROHSI), une institution religieuse très impliquée dans l'entretien des lieux saints chiïtes et pilotée dans l'ombre par la force Al-Qods ».

la suite, grandement contesté lors des mobilisations de l'année 2019 dans lesquelles une jeunesse irakienne en quête d'une nouvelle citoyenneté, revendique un besoin de sortir de l'État milicien⁴²⁷.

4.4. Le cycle de représailles envers la population sunnite comme conséquence de l'État islamique

La période de la lutte contre l'EI et son après sont marquées par une grande violence menée à l'égard des populations sunnites qui peuplent l'Irak. La grande majorité des territoires envahis par l'EI étant en effet peuplés par des Irakiens sunnites, 4,2 millions⁴²⁸ de ces derniers sont déplacés durant la guerre contre l'EI. Par la suite, les territoires sunnites libérés en grande partie par des factions kurdes et chiïtes sont occupés par ces dernières qui empêchent les Irakiens sunnites d'y revenir, les accusant d'avoir sympathisé avec les combattants de l'organisation terroriste.

Pour la communauté sunnite d'Irak, la guerre contre l'EI est particulièrement éprouvante compte tenu du fait que les sunnites sont désignés comme complices de l'organisation. Ces derniers font alors l'objet de représailles ou de vengeances entre 2014 et 2018⁴²⁹ après la libération des territoires conquis par l'EI, qui se traduisent par des arrestations, des exécutions ou des tortures dirigées vers les Irakiens sunnites⁴³⁰ de la part de certaines formations armées à l'instar entre autres des milices chiïtes de la Mobilisation populaire ou des factions kurdes « dont beaucoup étroitement liées aux élites gouvernantes »⁴³¹ et donc des expulsions des régions reprises par les factions de la coalition contre l'EI.

Il faut ici distinguer la notion de vengeance de celle de représailles. Bien que les actes de violence à l'égard des populations sunnites aient été souvent interprétés comme des actes de vengeances⁴³² après les affres de l'époque de l'EI, le terme de représailles permet de dépeindre plus précisément la portée de certaines de ces violences :

« Sous le terme “représailles”, il faut comprendre une intention et des paramètres de sélection des victimes qui confèrent un avantage stratégique aux protagonistes qui s’y adonnent. [...] Il serait en effet réducteur de ne vouloir y voir que des gestes vengeurs d’individus personnellement affectés par la barbarie de l’État islamique et qui tenteraient, en quelque sorte, de régler leurs comptes. [...] De plus, la confusion courante entre vengeance et représailles profite indirectement aux instigateurs de ces dernières en minimisant les coûts et risques du recours à la violence. [...] En formulant leurs représailles sur le registre de la vengeance, ces acteurs non-étatiques ont réussi, ne serait-ce que sur un plan symbolique, à minorer la portée de leurs actes et à dissimuler leurs desseins véritables, soit *la prise de contrôle d’importants territoires, dont certains convoités et disputés de longue date comme la province de Kirkouk*. Sous les contrôles, fouilles, incarcérations de suspects, enquêtes et mises en accusation diverses, s’est profilé une stratégie de conquête des lieux libérés, allant bien au-delà de la seule volonté de punir des coupables »⁴³³.

⁴²⁷Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, op. cit., p. 203.

⁴²⁸Liz SLY, « Isis: A catastrophe for Sunnis », in *The Washington Post*, 23 novembre 2016, <https://www.washingtonpost.com/sf/world/2016/11/23/isis-a-catastrophe-for-sunnis/>.

⁴²⁹Myriam BENRAAD, « Par-delà une vengeance désordonnée : les sunnites d'Irak dans l'engrenage des représailles stratégiques de “l'après-Etat islamique” », in *Confluences Méditerranée*, 2021, No. 116, pp. 99-109, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2021-1-page-99?lang=fr>

⁴³⁰*Ibid.*, « Au cours des opérations puis à leur terme, ce sont des milliers de personnes suspectées d'avoir été des membres ou combattants actifs du groupe jihadiste, ou ses complices et associés, qui ont été tantôt exécutées, torturées, tantôt arrêtées et détenues par les adversaires du mouvement terroriste. Parmi elles, ont notamment figuré de nombreux adolescents et enfants ».

⁴³¹*Ibid.*

⁴³²*Ibid.* Sur la vengeance : « Les actes de vengeance sont, de fait, foncièrement “expressifs” et motivés par des émotions comme la peine, le chagrin, la colère. Sur bien des aspects, la violence vengeresse est en quête d'une satisfaction par suite d'une souffrance ou d'une perte. L'émotion joue donc un rôle de premier plan dans sa fonction de déclencheur de l'action, de médiateur entre l'entendement d'une situation et le désir de violence qui s'en suit. Les émotions sont soit la cause première de la violence, soit une variable qui intervient pour la façonner. Mais tout en étant un produit de l'émotion, la vengeance reste un acte *a priori* rationnel qui recouvre, et même renforce, des normes sociales et culturelles ».

⁴³³*Ibid.*

Contrairement à l'acte de vengeance, les représailles sont organisées et menées par un ou des groupes armés et ont pour objectif, la prise d'un élément « doté d'une valeur stratégique »⁴³⁴ à l'instar de territoires dans le cas présent. Des actes de vengeance ont également été perpétrés à l'encontre des populations sunnites, la vengeance étant présente et « strictement encadrée par les codes tribaux, claniques, et familiaux de l'honneur et de la justice encore en vigueur dans beaucoup de sociétés du Moyen-Orient et traditionnellement destinés à réguler l'ordre social en accordant à la vengeance une fonction essentiellement dissuasive »⁴³⁵.

Dans un état de violence quotidien, la confusion entre actes de vengeance et représailles, a été bénéfique pour les groupes s'adonnant aux représailles car ils ont pu faire passer ceux-ci comme des actes de vengeance et ainsi justifier les expulsions et un « quasi-nettoyage ethnique des populations locales »⁴³⁶.

Au total, plus de six millions de personnes ont été forcées de quitter leurs territoires pour échapper aux violences de l'État islamique⁴³⁷. Une grande majorité d'Irakiens sunnites se trouvent encore dans des camps de réfugiés situés au nord de l'Irak, au Kurdistan irakien, sans aide de la part du gouvernement central⁴³⁸, et se voyant toujours refusé un retour dans leurs territoires d'origine. Cette situation constitue une nouvelle potentielle source de ressentiment pouvant avoir des répercussions désastreuses à l'avenir⁴³⁹.

⁴³⁴*Ibid.*

⁴³⁵*Ibid.*

⁴³⁶*Ibid.*, « Insérées au creux d'une violence qui les dépasse et dépeintes sur le mode de la vengeance (qui s'en approche certes dans la forme, mais ni dans le fond, ni dans la fonction), ces représailles froides et calculées en viennent à être occultées, bénéficiant d'une « couverture » commode. [...] Dès lors, elles sont susceptibles de se déployer de manière bien plus opportuniste, à moindre coût et avec un attrait indiscutable dans un contexte d'insécurité généralisée et de confusion permanente. En encourageant, parmi leurs coreligionnaires, la colère et les actes de vengeance contre les civils sunnites, les milices chiïtes, pour ne citer qu'elles, ont parachevé un régime de représailles dont la visée était principalement tactique, à savoir prendre le contrôle pur et simple des territoires émancipés du joug jihadiste en procédant à un quasi-nettoyage ethnique des populations locales ».

⁴³⁷On compte parmi ces réfugiés, également une grande partie de la communauté Yézidie particulièrement visée par les massacres et les violences sexuelles de la part de l'État islamique.

UNHCR, *Urgence Iraq*, août 2022, disponible à l'adresse [https://www.unhcr.org/be/urgence-iraq#:~:text=Néanmoins%2C%20environ%20un%20million%20de,abris%20informels%20\(août%202022\)](https://www.unhcr.org/be/urgence-iraq#:~:text=Néanmoins%2C%20environ%20un%20million%20de,abris%20informels%20(août%202022))

⁴³⁸Martin CHULOV, « “The militias are not allowing us back”: Sunnis languish in camps, years after recapture of Mosul », in *The Guardian*, 24 octobre 2020, disponible à l'adresse <https://www.theguardian.com/world/2020/oct/24/the-militias-are-not-allowing-us-back-sunnis-languish-in-camps-years-after-recapture-of-mosul>. « “They have no access to hospitals, or forms of basic assistance that all Iraqis have. Without documentation, or security clearance, they are prevented from entering any government building, including a courthouse to seek judicial remedy if their home is being occupied.” The prime minister of the Kurdish regional government, Masrour Barzani, said: “We are very concerned about the failures here. Unfortunately, Baghdad has not taken any responsibility to take care of these people. This costs us \$1.5bn a year and Iraq has not contributed. There has to be a way to deal with this. Giving the people a decent life for as long as they stay in the camps is one thing, but finding a future that safeguards us all is just as important” ».

⁴³⁹*Ibid.*

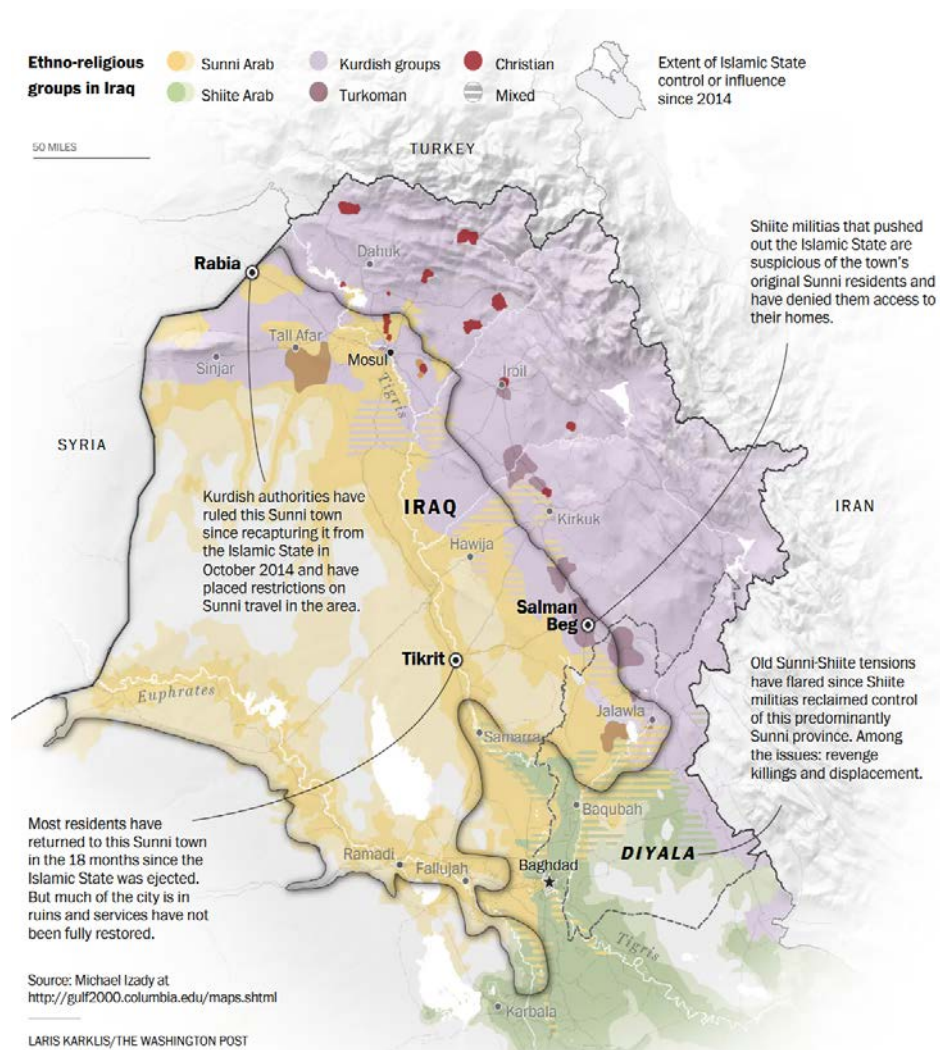


Figure 16 : État des lieux des tensions inter-communautaires et des expulsions des populations sunnites depuis la lutte contre l'EI⁴⁴⁰

⁴⁴⁰THE WASHINGTON POST, « Isis: A catastrophe for Sunnis », *op. cit.*

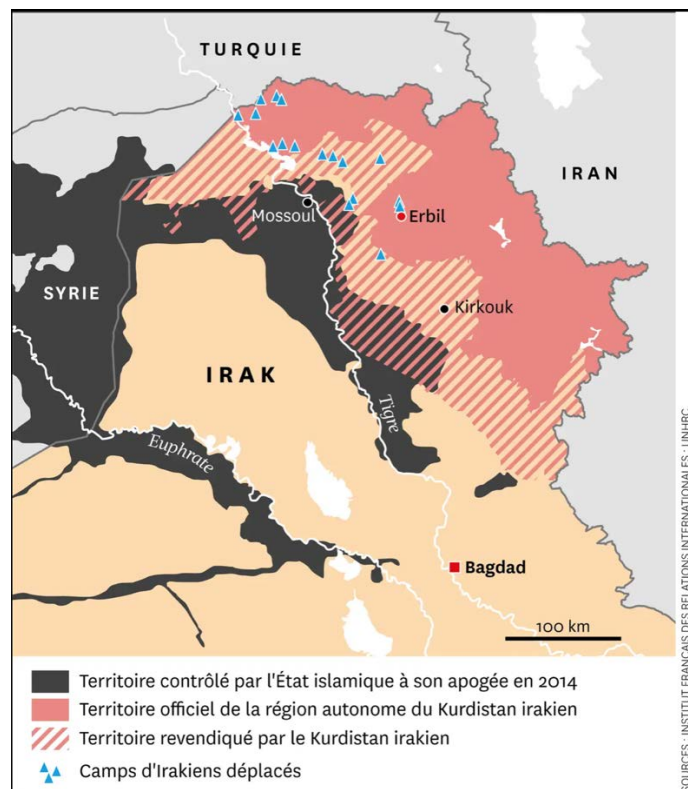


Figure 17 : « La situation en Irak au 28 juillet 2024 »⁴⁴¹

Qu'est-ce que montrent ces violences exercées à l'égard des sunnites en Irak ?

Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces violences y compris celles commises par l'organisation État islamique à l'égard des chiïtes, des Kurdes, chrétiens, Turkmènes et Yézidis, sont en fait un engrainage de violences dont l'origine remonte à l'établissement d'un système communautaire mis en place dans l'Irak post-2003, mettant considérablement en avant l'appartenance communautaire ou confessionnelle au détriment de la construction d'un référentiel national irakien. Le système établi sous l'égide de Washington puis poursuivi après le retrait américain par l'autoritarisme sectaire de Nouri Al-Maliki, se caractérisant entre autres par une mainmise chiïte de l'arène politique irakienne et un processus de débaasification s'inscrivant dans la durée, a servi de terreau aux frustrations, duquel ont émergé des colères qui se sont exprimées sous la forme d'insurrections *jihadistes* dès 2006 puis de nouveau en 2014, enclenchant elles-mêmes d'autres violences extrêmes envers les différents groupes qui composent l'Irak.

Les violences subies par les sunnites d'Irak après la reconquête des territoires occupés par l'EI, s'inscrivent dans un « long schéma de violences intercommunautaires qui remonte à bien plus loin que 2014 et à la prise de pouvoir des jihadistes à Mossoul »⁴⁴² et participent à l'entretien des tensions intercommunautaires dans le pays. De plus, des questions non résolues depuis la création de l'État irakien, à l'instar de la question kurde, ou concernant le statut de certains territoires disputés, s'ajoutent au désordre et continuent de gangréner la vie politique et sociale irakienne car restant des questions en suspens, aggravant encore plus les conflits.

Ainsi le nouvel Irak post-2003 se caractérise par un climat de fortes tensions voire de violences intercommunautaires, l'établissement d'un ordre milicien et la mise en place d'un régime politique confessionnaliste et autoritaire.

⁴⁴¹COURRIER INTERNATIONAL, « Migrations. En Irak, les déplacés qui ont fui Daech sont toujours laissés-pour-compte », in *Courrier International*, 28 juillet 2024, disponible à l'adresse <https://www.courrierinternational.com/article/en-irak-les-deplaces-qui-ont-fui-daech-sont-toujours-laisses-pour-compte> 220714.

⁴⁴²Myriam BENRAAD, « Par-delà une vengeance désordonnée : les sunnites d'Irak dans l'engrenage des représailles stratégiques de "l'après-Etat islamique" », *op. cit.*

L'entretien des différences communautaires par le maintien du processus de débaassification qui a gardé les sunnites à l'écart, la continuité d'un conflit entre Bagdad et le GRK et surtout, le fait qu'aucune tentative de réconciliation entre l'État et sa société après des décennies de dictature et de guerre contre les différentes communautés irakiennes n'ait été entamé après 2003, sont autant d'éléments qui ont participé à la persistance de l'état de fragmentation de l'Irak.

L'irruption de groupes miliciens ou *djihadistes* en Irak résulte de la relation extrêmement mauvaise existant entre l'État et la société irakienne. Tant que l'État ne rentrera pas dans une dynamique de réconciliation avec tous les Irakiens de toutes communautés confondues, ces groupes ou organisations continueront de s'adresser aux éléments marginalisés de la société irakienne, et jouer sur les failles et les blessures laissées par l'État :

« The greatest challenge facing Iraq is the urgent need for a delicate and compassionate renegotiation of the contours and texture of state-society relations in this deeply troubled country. [...] that when such delicate relations are met with measures such as excessive de-Baassification, electoral manipulation, the violent suppression of legitimate protests and new forms of authoritarianism, the already tenuous relationship between the state and the broader society can degenerate rapidly. When this happens, powerful movements emerge that speak directly to the disenfranchised elements of a society, filling the physical and ideological vacuum left behind by the state. In Iraq, this vacuum was filled by a triumvirate of Sunni Arab resistance movements that gave way to the declaration of an "Islamic State" ». ⁴⁴³

De la même manière, une absence de réconciliation de l'État envers sa société, provoquant un sentiment hostile des Irakiens à l'égard de leur gouvernement, favorise grandement les ingérences régionales au sein du pays. En 2019, éclate une série de manifestations que l'on pourrait définir comme une deuxième séquence des mouvements dits du Printemps arabe commencés près de 10 ans plus tôt en Tunisie. De ces mouvements de contestations, émanent de nouvelles voix irakiennes. La jeunesse irakienne née à la fin de l'ère de Saddam Hussein ou durant l'occupation américaine, ayant grandi au milieu des violences interconfessionnelles puis ayant connu un quotidien sous l'État islamique, sort dans la rue pour dénoncer les maux dont souffre le pays et réclamer un nouvel Irak, remettant grandement en cause le système politique, sa corruption, les ingérences occidentale et iranienne et montrant une volonté d'écrire un avenir sans distinction entre Irakiens.

⁴⁴³Benjamin ISAKHAN, « 12. The Road to the 'Islamic State': State-Society Relations after the US Withdrawal from Iraq », n Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKO (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, *op. cit.*, pp. 275-276.

5. L'évolution de la question irakienne à partir de 2019, quel avenir pour l'Irak ?

5.1. Octobre 2019 : à la recherche d'un nouvel Irak

« Le soulèvement de 2019 témoigne du développement de modes d'action et d'expression politiques révolutionnaires, qui vont au-delà des épisodes protestataires antérieurs. En effet, c'est un "nouveau pays" que demandent les jeunes manifestants, au-delà des revendications politiques spécifiques concernant le système électoral ou les réformes juridiques. Cette mobilisation défie les normes sociétales conservatrices dominantes et développe, à travers l'action collective, un sentiment nouveau d'appartenance à un même corps social et politique »⁴⁴⁴.

Après presque un siècle d'existence, l'État irakien semble à bout de souffle : des décennies de gouvernance autoritaires suivies d'un des embargos les plus sévères de l'histoire, la chute d'un régime puis une occupation étrangère impulsant un nouveau système politique sectaire entraînant le pays dans une guerre civile extrêmement violente, elle-même suivie par l'émergence de l'organisation État islamique et de la guerre contre celle-ci. Ce lourd passé s'est alourdi de nouvelles blessures venant s'ajouter aux plus anciennes dans une société irakienne minée de plus, par une situation politique désastreuse dirigée par des élites politiques corrompues et en crise de légitimité depuis la guerre contre l'EI :

« This state of affairs has translated into coercive policies and heavy restrictions on civil society activities, especially political activism. [...] there is unequal access to economic opportunities in favour of ruling elites. The state's intervention in economic activity and reliance on oil impedes the development of a free market and allows corruption to spread: as the businessmen are also the people in power, Iraq's money tends to remain in the hands of politicians and ends up being distributed only to favoured families or clans. As a consequence, living standards deteriorate and corruption becomes endemic »⁴⁴⁵.

Après la défaite contre l'EI, beaucoup de dirigeants de la Mobilisation Populaire se sont tournés vers la politique et ont gagné des élections, principalement dans le sud du pays, cherchant à se recycler et à trouver un nouveau rôle en l'absence de guerre⁴⁴⁶. Cependant, ces nouvelles élites n'ont su régler les problèmes politiques de gouvernance et de services publics.

C'est dans ce contexte qu'émerge en octobre 2019, le plus grand soulèvement civil irakien depuis 2003.

Mes tentatives de trouver des interlocuteurs pour cette partie du chapitre se sont révélées vaines. Parler de politique ou évoquer son gouvernement est une chose extrêmement difficile aujourd'hui en Irak en raison de la censure à l'œuvre mais aussi de la violence qui s'abat toujours de la part des autorités sur les Irakiens s'étant engagés dans le mouvement *Tishreen*⁴⁴⁷. Ainsi pour cette partie, mes recherches se sont appuyées sur des articles académiques mais également des rapports d'ONG telles qu'*Amnesty International* ou *Crisis Group*.

⁴⁴⁴Zahra ALI, « Irak : le civil et le Populaire au cœur de la révolte », in Frédéric THOMAS (dir.), *Soulevements populaires*, Paris, Editions Syllepse, Alternatives Sud, 2020, pp. 81-89, disponible à l'adresse <https://shs.cairn.info/soulevements-populaires--9782849508947-page-81?lang=fr>.

⁴⁴⁵Chiara LOVOTTI et Licia PROSERPIO, « The October 2019 protest movement in Iraq: an analysis of the "early moments" of the mobilization », in *Partecipazione e Conflitto*, Juillet 2021, disponible à l'adresse <http://siba-ese.unisalento.it/index.php/paco/article/view/24251/20225>.

⁴⁴⁶CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », in *Crisis Group*, 26 juillet 2021, disponible à l'adresse <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/gulf-and-arabian-peninsula/iraq/223-iraqs-tishreen-uprising-barricades-ballot-box>.

⁴⁴⁷AMNESTY INTERNATIONAL, « العراق : تشرين تظاهرات على سنوات خمس :الموقف سيد هو العقاب من الإفلات يزال لا و », « Irak : cinq ans après, l'impunité reste la norme », in *Amnesty International*, 30 septembre 2024, disponible à l'adresse <https://www.amnesty.org/ar/latest/news/2024/09/iraq-five-years-after-tishreen-protests-impunity-reigns-supreme/>.

L'année 2019 marque le début d'une évolution de la question irakienne avec l'émergence d'un mouvement de contestation sans précédent dans l'histoire de l'Irak post-2003.

Au mois de mai, les villes de Najaf, Bassora et Bagdad connaissent un premier épisode de manifestations lorsque le leader chiite Muqtada Al-Sadr appelle ses partisans à s'en prendre aux centres d'affaires « corrompus » de ces villes durant plusieurs jours⁴⁴⁸.

Durant l'été, de jeunes Irakiens diplômés se réunissent à Bagdad devant les ministères pour y dénoncer le manque de travail et d'opportunités professionnelles pour ces derniers dans le pays. Réprimés par la police, ils décident alors de lancer sur les réseaux sociaux une série de *hashtags*, visant à revendiquer leurs droits⁴⁴⁹ à travers l'organisation de manifestations. Enfin, la décision du Premier ministre Adel Abdel Mahdi⁴⁵⁰ de limoger le lieutenant-général Abdulwahab Al-Saadi, haut commandant des services de lutte contre le terrorisme en Irak, connu pour son engagement dans la lutte contre l'EI, vient conforter la décision des Irakiens de se révolter contre le régime en place⁴⁵¹.

Partant du centre du pays, le mouvement se répand du nord au sud, et particulièrement dans les provinces chiïtes, Karbala, Najaf et Bassora. Des dizaines de milliers d'Irakiens répondent à l'appel. Le 1^{er} octobre, le mouvement *Tishreen* (octobre en arabe) naît en Irak.



Figure 18 : Fresque sur laquelle on peut lire : « Nous regardons l'avenir sous des angles étroits »⁴⁵²

Ce mouvement s'inscrit alors dans une seconde phase des révoltes dites du Printemps arabe, et s'aligne aux mouvements en cours cette même année au sein du monde arabe en Algérie puis au Liban. Le mouvement *Tishreen* réunit deux types de revendications déjà présentes dans les manifestations que l'Irak connaît entre 2015 et 2018.

⁴⁴⁸*Ibid.*

⁴⁴⁹CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising : From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*, « Nazil akhud haqqi » : Descendre pour revendiquer mes droits », fait partie des *hashtags* présents sur les réseaux sociaux.

⁴⁵⁰Premier Ministre irakien du 25 octobre 2018 au 7 mai 2020. Adel Abdel Mahdi démissionne suite aux contestations de *Tishreen*.

⁴⁵¹Chiara LOVOTTI et Licia PROSERPIO, « The October 2019 protest movement in Iraq: an analysis of the “early moments” of the mobilization », *op. cit.* Le limogeage d'Abdulwahab Al-Saadi aurait été perçu comme une tentative de purge contre ceux qui ne sympathisaient pas avec la Mobilisation Populaire.

⁴⁵²Caecilia PIERI, « Carnet de voyage, Bagdad 2019 – Les fresques de la révolte, une nouvelle figuration populaire », in Marie BONTE et Marion SLITINE (dir.), *Ce que l'art fait à la ville au Moyen-Orient et au Maghreb – Pratiques artistiques, expressions du politique et transformations de l'espace public*, in *Manazir Journal*, 2022, vol. 4, pp. 128-151, disponible à l'adresse https://shs.hal.science/halshs-03949705/file/LIVRE_MANAZIR_FINAL.pdf#page=128 . La révolution de 2019 fait apparaître sur les murs de la capitale irakienne, des fresques et de dessins abordant les attentes et les revendications des manifestants.

En 2015, les soulèvements qui avaient comme slogan « *bis mil-din baguna al haramiya* » (« Nous avons été dépossédés au nom de la religion »)⁴⁵³ avaient pour but d'exprimer le rejet des Irakiens à l'égard d'une élite sectaire et religieuse en place depuis 2003.

En 2018, ce ne sont pas les politiques sectaires que l'on dénonce à Bassora, lieu des nouveaux soulèvements, mais plutôt l'abandon de l'État sur le plan des services publics et des infrastructures dans cette région riche en ressources pétrolières⁴⁵⁴ : « Il n'était plus tant question de condamner le *mubasasa* sectaire, comme en 2015, la révolte se produisait cette fois à une échelle infranationale, mais plutôt de clamer la nécessité d'une refonte du système et de la mise en place d'un État fonctionnel à même de subvenir aux besoins du peuple »⁴⁵⁵. Cependant, nous commençons à relever lors de ce soulèvement l'émergence de slogans faisant déjà référence à l'idée d'une patrie.

Si les contestations se concentrent initialement sur la demande de la population irakienne, de mettre fin au système politique sectaire post-2003, défini comme corrompu, clientéliste et vecteur d'inégalités socio-économiques⁴⁵⁶ et sur l'amélioration des conditions de vie et des services publics, les appels à la révolution et à la chute du régime, font basculer très vite, le mouvement dans une autre séquence. L'apparition de slogans tels que « Le peuple veut la chute du régime », ou « Nous voulons une patrie » montre l'évolution d'un simple mouvement de contestation vers une volonté de construire un nouvel Irak.

En effet, au-delà des revendications socio-économiques, la jeunesse irakienne qui porte principalement ce mouvement, commence à formuler une volonté de créer une nouvelle identité nationale irakienne non plus fondée sur l'appartenance ethnique et confessionnelle mais sur une citoyenneté partagée. Ainsi, comme alternative au système de *mubasasa* en vigueur depuis 2003 « qui établit une représentation politique basée sur l'identité communautaire (ethnique, religieuse ou sectaire), et de l'hégémonie des partis religieux et de leurs milices et autres groupes armés »⁴⁵⁷, les manifestants avancent la notion de *madaniya* « un modèle de citoyenneté et de gouvernance fondé sur la redistribution des ressources, l'accès aux services et l'équité entre communautés »⁴⁵⁸. Souffrant d'un chômage de masse et de peu de perspectives pour le futur, les nouvelles générations désignent la fin des politiques identitaires et plus largement du confessionnalisme, comme un moyen de bâtir une société plus égalitaire, d'améliorer leurs conditions de vie et de s'inscrire dans une identité commune.

⁴⁵³Zahra ALI, « Irak : le civil et le Populaire au cœur de la révolte », in Frédéric THOMAS (dir.), *Soulèvements populaires*, *op. cit.*

⁴⁵⁴*Ibid.*

⁴⁵⁵*Ibid.*, « Les manifestations de Bassora étaient essentiellement composées de jeunes hommes, instruits et moins instruits, rejetant l'ensemble du système politique et exigeant un changement de régime ».

⁴⁵⁶Agnès LEVALLOIS, « Les mouvements de contestation en Irak et au Liban : quelles conséquences géopolitiques ? », in *Fondation pour la recherche stratégique*, 21 janvier 2020, No. 1, disponible à l'adresse <https://www.frstrategie.org/publications/notes/mouvements-contestation-irak-liban-queelles-consequences-geopolitiques-2020>.

⁴⁵⁷Zahra ALI, « Irak : le civil et le Populaire au cœur de la révolte », in Frédéric THOMAS (dir.), *Soulèvements populaires*, *op. cit.*

⁴⁵⁸*Ibid.*

5.2. Un mouvement pour l'unité nationale : la jeunesse irakienne et la création d'un nouveau contrat social dans l'espace



Figure 19 : L'unité nationale revendiquée sur les murs⁴⁵⁹

Tishreen se veut être avant tout un mouvement profondément inclusif. Portée par une jeunesse née durant ou après l'occupation américaine de l'Irak ayant connu les affres des affrontements confessionnels de la guerre civile et de *Daesh* et pour qui le sectarisme à l'œuvre est un fardeau à l'origine de nombreux traumatismes, l'accent est mis sur la volonté de rassembler les Irakiens autour d'une nouvelle « irakité »⁴⁶⁰. Dès le 25 octobre, chaque composante de la société irakienne rejoint la protestation, des hommes et des femmes de tout âge et de toute communauté, kurdes, arabes, sunnites, chiïtes ou chrétiens, familles, jeunes et plus âgés, défiant les structures sociales traditionnelles⁴⁶¹ de la société irakienne (clans, familles et tribus): « In varying ways, activists expressed that the only identity that mattered in the “October revolution” was the Iraqi one »⁴⁶².

Cependant, il faut noter que le mouvement reste profondément représenté par la jeunesse chiïte irakienne dénonçant les conditions de vie déplorables dans le sud du pays, et le manque de reconnaissance de la part de l'État irakien concernant leur implication pour libérer le pays de l'EI⁴⁶³. Au nord du pays, là où se trouvent la majorité des populations sunnites d'Irak, les sunnites craignent de se lancer dans les protestations en raison des représailles et des violences subies dans l'ère post-EI. Ils redoutent que leur implication dans le mouvement ne représente pour les élites au pouvoir une occasion de les diaboliser davantage⁴⁶⁴. Au GRK,

⁴⁵⁹Caecilia PIERI, « Carnet de voyage, Bagdad 2019 – Les fresques de la révolte, une nouvelle figuration populaire », in Marie BONTE et Marion SLITINE (dir.), *Ce que l'art fait à la ville au Moyen-Orient et au Maghreb – Pratiques artistiques, expressions du politique et transformations de l'espace public*, *op. cit.* Au centre de l'image, une fresque comportant l'Arche de la victoire, monument bâti à la demande de Saddam Hussein durant la 1^{ère} guerre du Golfe ici dressé en symbole national, la tour de Samarra, minaret de la mosquée chitte de Samarra détruite à l'aube de la guerre civile en 2006, le sanctuaire sabéen de Bagdad ainsi que l'église catholique syriaque Notre-Dame de l'intercession de Bagdad.

Ces éléments sont réunis dans le but ici de revendiquer l'unité nationale entre Irakiens au-delà du prisme religieux.

⁴⁶⁰Chiara LOVOTTI et Licia PROSERPIO, « The October 2019 protest movement in Iraq: an analysis of the “early moments” of the mobilization », *op. cit.*

⁴⁶¹*Ibid.*

⁴⁶²*Ibid.*

⁴⁶³CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*, « Although millennials across the country have similar grievances in terms of lack of job opportunities or life choices, Shiite youth in the south are free in expressing dissent for two main reasons. Too young to carry memories of the south's severe repression under Saddam Hussein's regime and not having directly suffered the 2005-2008 sectarian war that followed the U.S invasion, they are less prone than their elders to worry about falling prey to an external enemy or to see the current Shiite-led political system, for all its failings, as a buffer against that prospect. The youth question why their provinces remain neglected and impoverished despite having had Shiite-led governments since 2003 and having sent so many fighters to heroically defend the country from ISIS. [...] The second reason is that they hold fresh memories of the war with ISIS and what it meant for the south. A significant number of recruits who responded to the 2014 fatwa from Grand Ayatollah Ali al-Sistani calling on all able-bodied men to defend the country from ISIS were impoverished Shiite youth. [...] Families of slain volunteers complain that the government has never compensated them fairly, and that corruption within the Hashd funnels the benefits to an influential few with party affiliations. While the war elevated some fighters to prominent positions within paramilitary groups, it left many scarred and disillusioned ».

⁴⁶⁴Zahra ALI, « Irak : le civil et le Populaire au cœur de la révolte », in Frédéric THOMAS (dir.), *Soulèvements populaires*, *op. cit.*, « Les raisons pour lesquelles le Kurdistan et les régions de l'ouest du pays n'ont pas connu de soulèvement similaire sont multiples : le Kurdistan est une région autonome, détachée du gouvernement central de Bagdad contre lequel s'insurgent les manifestants. Les régions du nord et de l'ouest du pays, majoritairement sunnite, sont dans une situation critique depuis l'invasion de Daesh. Toute révolte de leur part est instrumentalisée par le gouvernement central, qui s'empresse de la qualifier comme l'expression d'un soutien à *Daesh*. Ainsi, la “guerre contre le terrorisme” est un outil de répression très puissant dont le gouvernement central fait un usage constant ».

du fait de leur autonomie, les Kurdes restent assez éloignés des mouvements qui ont lieu dans le centre et le sud du pays⁴⁶⁵.

Étant donné qu'une grande partie des manifestants est chiite, l'espace de contestation voit se développer une iconographie chiite sur les murs avec des fresques mettant en avant la notion du martyr, une caractéristique de l'islam chiite, ici utilisé pour dénoncer la répression d'une jeunesse en quête d'union nationale :



Figure 20 : « Le sang du martyr(e), un élément rituel essentiel de la mystique chiite. Le drapeau dégouttant de sang est une manière imagée d'accuser la répression de porter la responsabilité d'un crime contre l'unité nationale »⁴⁶⁶

Cette nouvelle conception de l'irakité transparait particulièrement dans l'organisation de l'espace public pendant les manifestations, dans tous les endroits de mobilisations du pays, notamment ici sur la place Tahrir à Bagdad :



Aerial view of Tahrir Square during the protests in Baghdad. 14 November 2019.
PHOTOGRAPHER/Ali Dab Dab

Figure 21⁴⁶⁷ : La place Tahrir vue du ciel le 14 novembre 2019

« À travers l'organisation collective populaire et la production d'espaces où de nouveaux codes sociaux émergent, la révolte irakienne est tout autant sociétale que politique. Les jeunes Irakiens défient les normes

⁴⁶⁵*Ibid.*

⁴⁶⁶Caecilia PIERI, « Carnet de voyage, Bagdad 2019 – Les fresques de la révolte, une nouvelle figuration populaire », in Marie BONTE et Marion SLITINE (dir.), *Ce que l'art fait à la ville au Moyen-Orient et au Maghreb – Pratiques artistiques, expressions du politique et transformations de l'espace public*, *op. cit.*

⁴⁶⁷CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*

sociales et politiques dominantes, en ce compris les normes religieuses et de genre. Une génération crée de nouveaux imaginaires d'appartenance et de nouvelles formes d'être ensemble »⁴⁶⁸.

Durant les mobilisations, la place accueille un grand nombre de tentes sous lesquelles les manifestants construisent une « nouvelle société en miniature »⁴⁶⁹ au sein de laquelle, les Irakiens organisent des activités culturelles, créent une presse, des chaînes de radio, proposent de nombreux services de santé ou d'éducation. En somme, les Irakiens saisissent l'espace public et y montrent leur capacité à fonder collectivement, un nouveau modèle d'État.

Dans le but de protéger cette irakité, *Tishreen* s'est aussi voulu comme un mouvement apolitique et non-hiérarchisé afin de lutter contre l'instrumentalisation des contestations par de quelconques personnalités religieuses ou politiques, et de faire en sorte que la mobilisation reste ouverte et cohésive⁴⁷⁰. La volonté des manifestants de rester autonome s'explique également par un manque profond de confiance envers les élites politiques. Beaucoup de jeunes Irakiens considèrent le système politique communautaire actuel comme un moyen pour les élites en place de cultiver la peur de l'Autre et empêcher la remise en question de leurs échecs de gouvernance⁴⁷¹. Par le passé, durant notamment la 1^{ère} vague de contestations du Printemps arabe en 2011, en Irak, l'implication de groupes politiques au sein du mouvement de protestations, avait contribué à une démobilisation progressive des manifestants.

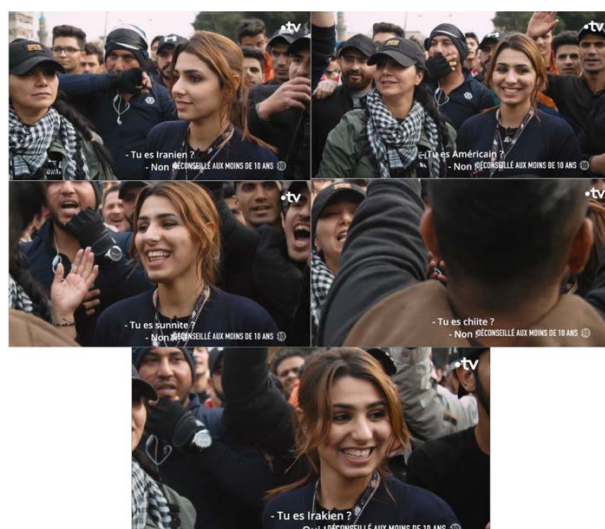


Figure 22⁴⁷² : Images extraites du film documentaire « Bagdad en colère » réalisé par Karrar Al-Azzawi

⁴⁶⁸Zahra ALI, « Irak : le civil et le Populaire au cœur de la révolte », in Frédéric THOMAS (dir.), *Soulèvements populaires*, *op. cit.*

⁴⁶⁹*Ibid.*

⁴⁷⁰Chiara LOVOTTI et Licia PROSERPIO, « The October 2019 protest movement in Iraq: an analysis of the “early moments” of the mobilization », *op. cit.*, « As Snow and Moss argue: “non-hierarchical movements are more likely to produce spontaneous collective actions, because their cultures valorise openness, innovation, and experimental forms of collective action...because non-hierarchical movements value and often rely on impromptu contributions by participants.” The Iraqi 2019 protests movements are unquestionably an example of horizontal and voluntary engagement fostering spontaneous actions that in turn made the movement more resilient ».

⁴⁷¹CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*

⁴⁷²Montage réalisé par mes soins. Ce documentaire retrace le parcours d'une jeune manifestante de 19 ans au moment des mobilisations, nommée Tiba. Ce sont les images sur lesquelles s'ouvre le film, montrant la volonté des jeunes Irakiens de revendiquer un Irak loin du sectarisme et des ingérences étrangères.

Le film est disponible sur la plateforme FranceTV. <https://www.france.tv/documentaires/5713710-bagdad-en-colere.html>. (consulté en mai 2024).



Figure 23⁴⁷³ : Jeune manifestant tenant une pancarte sur laquelle il est inscrit « Pas de réformes ni de changement tant que le système des quotas subsistera »

Même si le mouvement se veut inclusif et au-delà de toute appartenance communautaire, il se heurte à de nombreux défis, notamment générationnels et religieux. En effet, la diversité promue dans l'espace de contestation est dénoncée par des générations d'Irakiens plus âgées qui ne l'envisagent pas d'un bon œil.

Ensuite, malgré le détachement affiché des Irakiens à l'égard des partis politiques, beaucoup de politiciens s'insèrent dans les espaces de contestations en parrainant l'installation de tentes ou en s'y installant eux-mêmes⁴⁷⁴ à l'instar par exemple des sadristes ou des communistes, et tentent d'influencer le mouvement. C'est le cas de Muqtada Al-Sadr, qui en février 2020, appellent les Irakiens à une séparation de l'espace de mobilisation en fonction du genre, obtenant en retour, une marche des femmes contre cet opinion⁴⁷⁵.

Ainsi, malgré les nombreux obstacles qui se dressent devant eux, les *Tishreenis*⁴⁷⁶ réussissent à imposer un mouvement pacifique, prônant un nouveau type de société empreint de vivre-ensemble et libéré des contraintes sociétales.

La réponse des élites politiques en place est très lourde. Avec l'aide des milices, l'État réprime le mouvement dans une violence inouïe. En réponse aux protestations du peuple irakien, le gouvernement réprime les manifestants en usant des forces de sécurité mais également des groupes paramilitaires.

Ayant perdu leur attrait aux yeux de la population après la victoire contre l'EI, les milices perçoivent les contestations comme une menace à l'encontre d'un système dans lequel elles ont réussi à s'ancrer, elles se retournent donc sans difficulté contre la population⁴⁷⁷. La répression se caractérise, selon certains rapports d'*Amnesty International*⁴⁷⁸, par un usage excessif et illégal de la force à l'égard des manifestants de la part de certaines factions de la Mobilisation populaire et de la police anti-émeute, suivi par des campagnes d'intimidations, de meurtres et disparitions⁴⁷⁹.

La répression entraîne la mort d'environ 800 jeunes irakiens⁴⁸⁰, 25 000 blessés et 2 806 arrestations⁴⁸¹.

Une deuxième phase du mouvement *Tishreen* s'ouvre en janvier 2020, sur l'assassinat de Qacem Suleimani, cristallisant la dimension extérieure du mouvement, une guerre d'influence entre l'Iran et les États-Unis dans le pays.

⁴⁷³Aline SCHLAEPFER, 16 décembre 2024, « Révolution d'octobre, débats historiographiques », Cours « L'Irak de Faysal à Daesh. Un siècle de transformations politiques, sociales et culturelles », Genève, Université de Genève.

⁴⁷⁴CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*

⁴⁷⁵*Ibid.*

⁴⁷⁶Nom donné aux manifestants.

⁴⁷⁷CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*, « Thus, the 'Holy Hashd' (al-hashd al-muqaddas), as many Shiites in the south called it, lost its appeal. Powerful Hashd groups, viewing this shift in public perception as a threat to their authority, turned against the protest movement ».

⁴⁷⁸ AMNESTY INTERNATIONAL, « الموقف سيد هو العقاب من الإفلات يزال لا و، تشرين تظاهرات على سنوات خمس: العراق », *op. cit.*

⁴⁷⁹*Ibid.*

⁴⁸⁰CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*

⁴⁸¹Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, *op. cit.*, p. 203.

5.3. Les ingérences étrangères durant Tishreen, la difficile souveraineté de l'Irak

En effet, si la première dimension de *Tishreen* consiste en l'affirmation d'une volonté de créer une vie meilleure loin des politiques sectaires, il existe une seconde dimension du mouvement, une dimension extérieure dans la mesure où elle se concentre sur les ingérences étrangères notamment iranienne et américaine dans le pays.

Dès le début de *Tishreen*, les slogans visant à dénoncer ces ingérences sont présents dans la mobilisation. Ainsi, il est possible d'entendre : « *Iran, Barra Barra!* »⁴⁸², en français, « Iran, dehors ! », ou encore « *La America, la Iran, Baghdad hiya al-'unwan* »⁴⁸³, que l'on pourrait traduire littéralement comme « Ni l'Amérique, ni l'Iran, Bagdad est l'adresse ».

Les jeunes manifestants dénoncent l'ingérence continue des deux États dans la vie politique irakienne depuis la chute du régime⁴⁸⁴ rendant la stabilité de l'État irakien ainsi que sa souveraineté complète difficile. Durant la contestation, les ingérences de la part des deux États sont, de plus, bien présentes. L'Iran se positionne en faveur du gouvernement⁴⁸⁵, et les États-Unis soutiennent les contestations. Ces partis pris de la part de ces deux acteurs participent à l'aggravation des tensions et des affrontements entre les forces de sécurité du gouvernement et les manifestants⁴⁸⁶.



Figure 24⁴⁸⁷ : Fresque du mouvement *Tishreen*, les États-Unis, sommés de quitter l'Irak

Les tensions entre l'Iran et les États-Unis en Irak atteignent leur apogée le 3 janvier 2020, lors de l'assassinat par l'armée américaine du général Qasem Soleimani, commandant de la force des gardes de la révolution iranienne⁴⁸⁸. Premièrement, cet événement impacte *Tishreen* dans la mesure où l'attaque américaine provoque

⁴⁸²CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*

⁴⁸³*Ibid.*

⁴⁸⁴Adel Bakawan soutient l'idée d'une co-gestion de l'Irak par l'Iran et les États-Unis aux lendemains de la chute du régime de Saddam Hussein : « Certes, le 28 juin 2004, les États-Unis d'Amérique rendent officiellement le pouvoir à un gouvernement irakien dirigé par Iyad Allaoui, un des opposants au régime de Saddam Hussein [...] Toutefois, cette indépendance n'est que symbolique car en coulisses, le pays est encore indirectement gouverné par des diplomates américains et des ayatollahs iraniens qui s'accordent, notamment pour désigner le président de la République, le Premier ministre et le président de l'Assemblée nationale », Adel BAKAWAN, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, *op. cit.*, p. 238.

⁴⁸⁵CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*, « Iran had a dual stake in the survival of both the political system that the protesters wished to see change and the Hashd paramilitary groups, having invested heavily in both. Many activists expressed anti-Iran sentiments, which fuelled the notion in government and Hashd circles that the U.S. was behind the unrest ».

⁴⁸⁶Lyna OUANDJELI, « Les dynamiques de changements du Printemps arabe », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak (CFRI)*, le 13 septembre 2024, disponible à l'adresse <https://cfri-irak.com/article/les-dynamiques-de-changements-du-printemps-arabe-2024-09-13>.

⁴⁸⁷Caecilia PIERI, « Carnet de voyage, Bagdad 2019 – Les fresques de la révolte, une nouvelle figuration populaire », in Marie BONTE et Marion SLITINE (dir.), *Ce que l'art fait à la ville au Moyen-Orient et au Maghreb – Pratiques artistiques, expressions du politique et transformations de l'espace public*, *op. cit.*

⁴⁸⁸Jonathan MARCUS, « Pourquoi les États-Unis ont tué Qasem Soleimani ? », in *BBC News Afrique*, 6 janvier 2020, disponible à l'adresse <https://www.bbc.com/afrique/monde-50992779>, « La Force Quds est la branche des forces de

davantage de violence de la part des groupes paramilitaires pro-Téhéran sur les populations ayant scandé des slogans anti-Iran⁴⁸⁹. Deuxièmement, à la suite de l'assassinat de Soleimani, Muqtada Al-Sadr appelle la population à manifester contre la présence militaire américaine. Son appel sera ignoré par les Irakiens qui refuseront que cet événement ne vienne occulter leurs revendications, ce qui aura comme conséquence le retrait du soutien d'Al-Sadr aux manifestants, qui laissera le mouvement de contestation plus vulnérable aux attaques armées⁴⁹⁰.

De 2019 à 2022, le mouvement de contestation ne semble jamais disparaître entièrement. *Tishreen* disparaît puis réapparaît, sans parvenir à provoquer de réels changements politiques. Les revendications restent les mêmes, changer le régime et réviser la constitution⁴⁹¹.

Cependant, le mouvement semble avoir porté tout de même un coup à la capacité des politiques d'exploiter le sectarisme dans le pays⁴⁹². Cela a, en effet, impulsé chez certaines figures politiques la volonté de créer des alliances inter-communautaires, à l'instar de Muqtada Al-Sadr et son alliance avec le PDK et l'Alliance souveraine sunnite⁴⁹³.

sécurité de l'Iran responsable des opérations à l'étranger. Depuis des années, que ce soit au Liban, en Irak, en Syrie ou ailleurs, Soleimani a été l'un des principaux instigateurs de l'expansion et de l'extension de l'influence de l'Iran en planifiant des attaques ou en renforçant les alliés locaux de Téhéran ».

⁴⁸⁹CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », *op. cit.*

⁴⁹⁰*Ibid.*

⁴⁹¹ AL-JAZEERA, « ؟ السياسي الانسداد حالة ضد "ثانية تشرين" إطلاق العراق يشهد هل », « L'Irak assiste-t-il au lancement d'un second Tishreen contre la paralysie politique? », in *Al-Jazeera*, 21 mai 2022, disponible à l'adresse <https://www.aljazeera.net/politics/2022/5/21/ضد-ثانية-لتشرين-إطلاق-العراق-يشهد-هل>

⁴⁹²Munqith DAGHER, « The Tishreeni Movement Continues: Change is inevitably coming to Iraq », in *Fikra Forum – Washington Institute*, le 28 juin 2022, disponible à l'adresse <https://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/tishreeni-movement-continues-change-inevitably-coming-iraq>, « Tishreen has greatly undermined the possibility of politically exploiting sectarianism, although it has not yet been eliminated ».

⁴⁹³*Ibid.*, « It was a revolution or uprising against the Shia-led regime. Moreover, the movement represented popular will; the percentage of support for the Tishreen protests reached 60%, according to a survey conducted by the Independent Institute (IIACSS) in 2020 and did not differ between Sunni and Kurdish regions compared to Shia regions. Perhaps this non-sectarian influence is what made Muqtada al-Sadr insist on a longitudinal, cross-sectarian alliance with the Kurdish Democratic Party and Sunni Sovereignty Alliance ».

Conclusion

Quel avenir pour l'Irakité ?

Un État fondé contre sa société, voilà le constat de nombreux spécialistes de l'Irak concernant la création de l'État dès 1920.

Comme nous l'avions abordé dans notre premier chapitre, la 1^{ère} ligne de fracture que connaît la société irakienne réside dans un premier temps dans ce tracé de frontières remontant à Sykes-Picot, réunissant dans le même espace une mosaïque de peuples aux aspirations différentes. Ayant organisé leurs vies politiques et sociales autour de liens tribaux, claniques ou familiaux, ces peuples se voient imposer par les Britanniques dans un second temps, un modèle d'État-nation dirigé par des élites sunnites anciennement ottomanes et gouverné par un jeune roi arabe en quête de légitimité, Faysal, fils du Chérif Hussein.

Le modèle de l'État-nation constitue une nouveauté déconcertante pour la région, mais ce qui commence à générer des rejets et le début d'une grande instabilité au pays des deux fleuves, réside dans la réactivation, au sein de cet État-nation, de rapports de domination, hérités de l'Empire ottoman et surtout de l'imposition à ces populations en grande majorité chiïtes et kurdes, d'un caractère arabe et sunnite porté par un nationalisme arabe également inconnu jusqu'ici dans cette partie de la région dans laquelle prévalaient des patriotismes locaux. L'imposition de l'arabité et du sunnisme crée, dès lors, des fissures entre l'État et sa société, les chiïtes voulant former un État indépendant dans le Sud du pays et les Kurdes, rattachés de force à cet État dès 1925, ne pouvant pas, par conséquent, se sentir inclus à une entité fondée sur l'arabité. Toute ces tensions naissantes sont, de surcroît, renforcées par la mise en place d'un code de nationalité, établissant des hiérarchies entre les différentes communautés qui peuplent le nouvel État. Une fois ancrée au cœur de l'État irakien, cette question irakienne se met à constituer une faille dans laquelle s'engouffreront les régimes qui se succéderont à partir de 1958.

En défaisant l'Irak de sa tutelle britannique en 1958, le général Abdel Karim Qacem voulait affirmer sa vision proprement irakiste pour le pays, affichant sa volonté de promouvoir la nation irakienne dans toute sa diversité au-delà de tout clivage communautaire.

La question irakienne semble être balayée par une ouverture vers la société civile, la libération de l'opposition politique et la reconnaissance du peuple kurde proclamée dans la nouvelle Constitution. Mais derrière cette ouverture, le régime de Qacem peine à réparer les cassures laissées par l'époque monarchique. Le militaire noue des alliances et effectue des rapprochements auprès des Kurdes et du PCI mais l'unité nationale est alors véritablement promue dans le but de bâtir son hégémonie et renforcer son assise sur le pays. Favorisant les Kurdes ou les communistes à majorité chiïte, face aux élites panarabes, il fait volte-face lorsque ses alliés semblent devenir une menace pour son leadership.

Le régime de Qacem se caractérise donc par des promesses stratégiques non tenues, des concessions symboliques de courte durée⁴⁹⁴ qui s'arrêtent lorsque la menace s'estompe. Les blessures héritées de l'ère monarchique ne sont pas traitées et commencent même à engendrer des formes de violence au sein de la population (rappelons-nous des violences entre Kurdes et Turkmènes). La question irakienne ne connaît, par conséquent, pas de solution et est sur le point de s'aggraver dès 1963, date d'arrivée des baassistes au pouvoir.

Les années du Baas en Irak seront marquées par la domination du clan Takriti et de la restauration du caractère arabe de l'État. Al-Bakr et Hussein sembleront, au début, prendre le même chemin que leur prédécesseur Qacem en nouant des alliances avec les partis kurdes et les communistes pour asseoir leur légitimité, jusqu'à la nationalisation du pétrole irakien qui leur conférera une puissance financière inédite et leur octroiera une crédibilité.

⁴⁹⁴Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKU, « Conclusion: Lessons from the Past for the Future Iraq », in Fadi DAWOOD, Benjamin ISAKHAN et Shamiran MAKU (dir.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, op. cit., p.285.

Derrière cette puissance financière, le discours panarabe se durcit et réprime tous ceux que l'on estime ne pas représenter la vision de l'Irak baassiste. Les chiïtes, les Kurdes, les Assyro-chaldéens seront soumis à des déportations et un processus d'arabisation, justifié par la mise à jour du code de la nationalité de 1925. L'instrumentalisation du caractère arabe de l'Irak de Saddam Hussein atteint son apogée dans la décennie 1980 durant laquelle la guerre Iran-Irak permet à ce dernier d'anéantir toute opposition ou concurrence kurde et chiïte. L'arrivée en Iran d'une République islamique en 1979 représente, en effet, une occasion pour Saddam Hussein de définir ses ennemis intérieurs, les chiïtes des milieux cléricaux et du parti *Al-Da'wa*, représentant une poche d'opposition au régime, et les partis kurdes du nord du pays. Les milieux cléricaux sont attaqués par le régime jusqu'à leur disparition presque totale, représentant un risque d'opposition trop fort pour le régime et les Kurdes, s'étant rapproché du régime iranien et ne rentrant pas dans le caractère arabe de l'Irak imposé par Saddam Hussein, sont victimes d'un terrible nettoyage ethnique.

Dans les années 1990, souffrant d'un des plus sévères embargos de l'histoire, les Irakiens se regroupent autour de référentiels communautaires religieux ou claniques, influencés par la campagne de foi lancée par Saddam Hussein. Ce dernier affaibli et discrédité par son cuisant échec au Koweït, réussit à maintenir les rênes de son pouvoir en se reposant sur les chefs religieux en leur déléguant des fonctions auparavant assurées par l'État.

En menant cette politique, Saddam Hussein impulse une fragmentation de la structure sociale irakienne en jouant sur les identités religieuses au détriment de l'établissement d'un contrat social et d'une cimentation de la société et continue, de surcroît, à réprimer les minorités non-arabes.

En 2003, l'instauration d'un nouvel État basé sur une identité irakienne commune à tous après la chute de Saddam Hussein aurait pu constituer le début d'un règlement de la question irakienne. Cependant, au lieu de se lancer dans ce chemin, les Américains procèdent à une mise à jour de cette question irakienne en choisissant de « libaniser » la vie politique en confiant les différents postes selon le poids démographiques des différentes communautés irakiennes. Ainsi, ils inversent les rapports de domination établis par les Britanniques et gardent l'appartenance communautaire au centre de la politique irakienne. Les chiïtes et les Kurdes sont grandement favorisés dans ce nouveau système au détriment des sunnites, assimilés au régime de Saddam Hussein et soumis à un processus de débaasification qui les placent au ban de la société.

Mettant en avant les catégories communautaires, les Américains portent atteinte au pluralisme de la scène politique irakienne, qui disparaît peu à peu au profit d'une communautarisation de celle-ci sur des bases ethno-confessionnelles et participent à la sectarisation de la société irakienne.

Ainsi, l'établissement d'un contrat social entre Irakiens constitue une nouvelle fois, une occasion manquée. Le système de quotas mis en place en 2003 fragmente de plus en plus la population, les frustrations et les humiliations à répétitions s'accumulent jusqu'à alimenter un climat de tension croissant qui finit par se transformer en une guerre civile à connotation confessionnelle entre sunnites et chiïtes durant laquelle s'ancre durablement un phénomène milicien. Les conflits intercommunautaires sont alors le résultat des décisions prises par Washington mais également des fractures identitaires laissées par les régimes précédents. La question irakienne se transforme.

La mise à jour de la question irakienne réside dans l'ajout à un État bâti contre sa société, d'un système de quotas qui devient le vecteur de violences et de sectarisme de l'État envers sa société mais également, à présent, de violences commises entre Irakiens dans des conflits interconfessionnels.

En 2014, dix ans de politiques sectaires et d'autoritarisme finissent par favoriser la montée de l'organisation État islamique dont la dangerosité éclate à tous en juin 2014 lors de la prise de Mossoul.

La lutte contre cette organisation impacte considérablement la souveraineté de l'État irakien ainsi que les problématiques identitaires en Irak dans la mesure où, sont mobilisées pour stopper l'expansion de l'organisation, les factions kurdes mais aussi des groupes miliciens aux influences régionales turques ou iraniennes.

Les milices se sont trouvées une légitimité dans la lutte contre l'EI et de cette manière, se sont installées durablement dans les sphères économiques et politiques irakiennes et sont devenues des acteurs politiques et sociaux importants auprès des populations en organisant des actions sociales et en se proposant comme une alternative professionnelle à des jeunes Irakiens sans perspectives d'avenir. Mais elles ont continué pendant et après l'ère de la lutte contre l'EI à constituer une source de violence communautaire en se lançant dans un cycle de représailles et d'actes de vengeance à l'égard des populations sunnites dans les territoires libérés. Ce cycle de violence s'inscrit alors dans la durabilité du schéma de violences intercommunautaires datant de la fondation du nouvel Irak sous l'égide de Washington.

L'existence des groupes insurrectionnels *djihadistes* de même que l'importance des organisations miliciennes dans le pays ont été rendus possibles par l'entretien d'une relation extrêmement mauvaise entre l'État et sa population. Menant des politiques sectaires, autoritaires et entretenant un système corrompu, les élites politiques n'ont pu répondre aux besoins de la population irakienne. Cette absence de politiques viables et d'une bonne relation entre État et citoyens irakiens a constitué autant de fractures dans lesquelles ces organisations paraétatiques ont pu s'engouffrer et faire de plus en plus de mal. C'est contre cela, entre autres, que sont soulevés les jeunes Irakiens lors du mouvement de contestation *Tishreen* à partir d'octobre 2019.

Partant d'une révolte pour l'amélioration des conditions de vie dans le pays, *Tishreen* se transforme très vite en une révolution durant laquelle les Irakiens, particulièrement les nouvelles générations, demandent la mise en place d'un nouvel État et d'une nouvelle nation irakienne loin des clivages ethno-confessionnels.

Durant ce mouvement, les jeunes Irakiens mettent en avant une volonté de construire un nouvel État fondé sur une nouvelle irakité portée par l'égalité de tous les citoyens irakiens, en dépit de toute appartenance ethnique et confessionnelle et en soi proposent une solution à la question irakienne et prouvent qu'une irakité partagée peut exister. La diversité régnante dans l'espace public pendant les contestations laisse, en effet, imaginer qu'une société irakienne nouvelle sans clivages identitaires est possible. Cependant, les jeunes Irakiens se heurtent aux anciennes générations, aux interventions de certaines figures politiques et religieuses dans le mouvement, aux affrontements avec les forces de sécurité de l'État ou bien des milices et enfin, aux ingérences étrangères, le mouvement ayant été le terrain des querelles entre les États-Unis et l'Iran.

Durement réprimé, le mouvement s'éteint peu à peu entre 2021 et 2022 selon certaines sources, et les manifestants n'obtiennent que des concessions symboliques. En soi, le système politique actuel est toujours profondément caractérisé par le confessionnalisme, la corruption et de nombreux dysfonctionnements.

Bien que récemment, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI) ait salué « l'adoption de réformes financières et économiques »⁴⁹⁵, et le commencement d'une lutte contre la corruption et les ingérences de groupes armés paraétatiques⁴⁹⁶, il a été relevé une « montée des tensions intra et intercommunautaires »⁴⁹⁷ qui laisse entendre une non-résolution de notre question irakienne.

L'importance apportée au fait identitaire lors de la création de l'État, puis son instrumentalisation par les régimes politiques au détriment de la création d'une citoyenneté nationale commune a toujours impacté la stabilité du pays dans la mesure où ce fait identitaire, légitimé par le nationalisme arabe, a toujours servi de terreau fertile à des actes de répressions ou de violence de la part de l'État vers sa population ou au sein même de la population, entre Irakiens.

Le caractère confessionnel du système politique irakien reste inchangé aujourd'hui. Les minorités non-arabes et non-musulmanes dans le pays souffrent encore de violences et d'une non-reconnaissance de la part de l'État et l'identité ethnique ou religieuse reste encore une caractéristique très présente dans la vie irakienne.

Quel avenir pouvons-nous alors prévoir pour l'Irak ?

Selon Jeanine Hennis-Plasschaert, ancienne représentante spéciale du Secrétariat général pour l'Irak, également Cheffe de la MANUI, la situation en Irak reste « inflammable »⁴⁹⁸.

⁴⁹⁵ONU INFO, « Irak : l'envoyée de l'ONU se félicite de l'adoption de réformes économiques mais s'inquiète des tensions », in *ONU Info*, 16 mai 2024, disponible à l'adresse <https://news.un.org/fr/story/2024/05/1145641>.

⁴⁹⁶*Ibid.*

⁴⁹⁷*Ibid.*

⁴⁹⁸*Ibid.*

Certains observateurs prévoient l'éclatement dans un futur proche d'un nouveau mouvement de contestation civil pour réformer l'État, d'autres émettent le risque d'une nouvelle guerre civile. D'autres encore avancent l'idée que le second mandat de Donald Trump pourrait impacter une fois de plus la stabilité de l'État irakien aux vues de rapports extrêmement tendues entre son administration et l'Iran.

Rien n'est aussi peu prévisible que l'évolution de la question irakienne dès lors, dans un Moyen-Orient en proie aux changements géopolitiques.

Bibliographie

- ADLIG, Berévan, « Le Kurdistan irakien », in *Hérodote*, 2007, No. 124, pp. 155-172.
- ALANI, Feurat et COHEN, Léonard, *Parfum d'Irak*, in *Arte.fr*, 2018. URL: <https://www.arte.tv/fr/videos/096296-000-A/le-parfum-d-irak/>
- ALI, Zahra, « Irak : le civil et le Populaire au cœur de la révolte », in THOMAS, Frédéric (dir.), *Soulevements populaires*, Paris, Editions Syllepse, Alternatives Sud, 2020, pp. 81-89.
- AL-MARASHI, Ibrahim, « 5. Military-Society Relations in Iraq, 1921-58: Competing Roles of the Army », in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin, et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp.109-132.
- AL-AZZAWI, Karrar, *Bagdad en colère*, in *France.TV*, 2023. URL : <https://www.france.tv/documentaires/5713710-bagdad-en-colere.html>, Consulté en mai 2024.
- AMNESTY INTERNATIONAL, « خمس سنوات على تظاهرات تشرين، و لا يزال الإفلات من العقاب هو سيد العراق : الموقف », « Irak: cinq ans après, l'impunité reste la norme », in *Amnesty International*, 30 septembre 2024. URL : <https://www.amnesty.org/ar/latest/news/2024/09/iraq-five-years-after-tishreen-protests-impunity-reigns-supreme/>.
- AL-JAZEERA, « ؟ السياسي الانسداد حالة ضد "ثانية تشرين" إطلاق العراق يشهد هل », « L'Irak assiste-t-il au lancement d'un second Tishreen contre la paralysie politique? », in *Al-Jazeera*, 21 mai 2022. URL : <https://www.aljazeera.net/politics/2022/5/21/ضد-ثانية-لتشرين-إطلاق-العراق-يشهد-هل>
- AL-QARAWEE, Harith Hasan, « Sectarian Relations and socio-political Conflict in Iraq », in *Analysis*, Septembre 2013, No. 200.
- AL-RACHID, Loulouwa, « L'Irak après l'État islamique : une victoire qui change tout ? », in *Notes de l'Ifri*, juillet 2017.
- BABAKHAN, Ali, « La déportation des Kurdes faylîs vers l'Iran », in *Monde Arabe*, 1999, No. 163, pp. 175-178.
- BACZKO, Adam, DORRONSORO Gilles, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », in *Revue française de science politique*, 2017, Vol. 67, pp. 309-327.
- BAKAWAN, Adel, « Les États-Unis en Irak : de la prétention du "Nation Building" au cataclysme généralisé », in *Confluences Méditerranée*, 2021, No.116, pp. 53-62.
- BAKAWAN, Adel, « Le Kurdistan irakien : un État dans l'État ! », in *Maghreb-Machrek*, 2019, No. 241, pp.5-15.
- BAKAWAN, Adel, *L'Irak un siècle de faillite – De 1921 à nos jours*, Paris, Tallandier, 2021.
- BALANCHE, Fabrice, « Irak et Syrie : les autonomies kurdes menacées », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak (CFRI)*, 27 février 2023. URL: <https://cfri-irak.com/article/irak-et-syrie-les-autonomies-kurdes-menacees-2023-02-27>.
- BARAM, Amatzia, « 8. Ba'ithi Iraq in the 1970s: Historiography of Medieval Islam and Contemporary Politics », in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin, et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 177-196.
- BARAM, Amatzia, « Neo-Tribalism in Iraq: Saddam Hussein's Tribal Policies 1991-96 », in *International Journal of Middle East Studies*, 1997, Vol. 29, No. 1, pp. 1-31.

- BAUER, Patricia, « Sir Mark Sykes, 6th Baronet – British diplomat », in *Britannica.com*. URL : <https://www.britannica.com/biography/Sir-Mark-Sykes-6th-Baronet>. Consulté le 13 mai 2024.
- BENJAMIN, Alda et DONABED, Sargon, George, « 7. Assyrians and The Early Ba’thist Period in Iraq. Between State and Non-State Actors », in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 156-176.
- BENRAAD, Myriam, « Du phénomène arabe sunnite irakien : recompositions sociales, paradoxes identitaires et bouleversements géopolitiques sous occupation (2003-2008), in *Hérodote*, 2008, No. 130, pp. 59-75.
- BENRAAD, Myriam, *L’Irak par-delà toutes les guerres, idées reçues sur un État en transition*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2023.
- BENRAAD, Myriam, « L’Irak dans l’abîme de la guerre civile », in *Politique étrangère*, 2007, No. 1, pp. 13-25.
- BENRAAD Myriam, *Irak La revanche de l’histoire De l’occupation étrangère à l’État islamique*, Paris, Vendémiaire, 2015.
- BENRAAD, Myriam, « Par-delà une vengeance désordonnée : les sunnites d’Irak dans l’engrenage des représailles stratégiques de “l’après-État islamique” », in *Confluences Méditerranée*, 2021, No. 116, pp. 99-109.
- BLANC, Pierre et CHAGNOLLAUD, Jean-Pierre (dir.), *Moyen-Orient Idées reçues sur une région fracturée*, Paris, Éditions Le Cavalier Bleu, 2021.
- BLANC, Pierre et CHAGNOLLAUD, Jean-Pierre (dir.), *L’invention tragique du Moyen-Orient*, Paris, Éditions Autrement, 2017.
- BOIS, Thomas (et al.), « FKI (Front du Kurdistan irakien) », in *Universalis.fr*. URL : <https://www.universalis.fr/index/fki-front-du-kurdistan-irakien/#index-main>.
- BORDENET, Camille, « Les Kurdes, un peuple éclaté entre quatre pays », in *Le Monde*, 9 septembre 2014. URL : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/09/09/qui-sont-les-kurdes_4484311_4355770.html#:~:text=Parce%20qu'aucun%20des%20quatre,étant%20le%20plus%20souvent%20avancé. Consulté le 20 mai 2024.
- BOZARSLAN, Hamit, *Une histoire de la violence au Moyen-Orient*, Paris, La Découverte, 2008.
- BOZARSLAN, Hamit, « États, communautés et marges dissidentes en Irak », in *Critique internationale*, 2007, No. 34, pp. 17-27.
- BRIÉ, Françoise, « Migrations et déplacements des Assyro-chaldéens d’Irak », in *Outre-Terre*, 2006, No.17, pp. 455-467.
- BRIÉ, Françoise, « Irak : au pays des déportés », in *Outre-Terre*, 2006, No. 14, pp. 193-212.
- BRILLET, Yves, « La Royal Air Force et l’Irak 1918-1922 (5/6). La Conférence du Caire (12 au 30 mars 1921) : enjeux et débats », in *Les Clés du Moyen-Orient*, 26 janvier. URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-Royal-Air-Force-et-l-Irak-1918-1922-5-6-La-Conference-du-Caire-12-au-30-mars.html>
- BUZAT, Antoine, « La politique de défense de l’Irak : entre volonté de réaffirmation de la puissance d’antan et réalités opérationnelles », in *Centre Français de Recherche sur l’Irak, (CFRI)*, 10 août 2022. URL : <https://cfri-irak.com/article/la-politique-de-defense-de-lirak-entre-volonte-de-reaffirmation-de-la-puissance-dantan-et-realites-operationnelles-2022-08-10>.
- CAHEN, Claude « Saladin (1137-1193) », in *Universalis.fr*. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saladin/>. Consulté en juillet 2024.

CARLIER, Rémi, « Moqtada al-Sadr, l'imam populiste plébiscité par les Irakiens », in *France 24*, 15 mai 2018. URL : <https://www.france24.com/fr/20180515-irak-moqtada-sadr-chiite-religieux-populiste-legislatives-iran-etats-unis-corruption-abadi>. Consulté en octobre 2024.

CÉCILLON, Julien, « L'Irak, nouvel espace de déplacement de la puissance turque », in SCHMID, Dorothée (dir.), *La Turquie au Moyen-Orient – Le retour d'une puissance régionale ?* Paris, CNRS Éditions, 2011, pp. 185-204.

CHAIGNE-LOUDIN, Anne-Lucie, « La république du général Kassem (1958-1963) », in *Les Clés du Moyen-Orient*, 24 février 2020. URL: <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Irak.html>.

CHULOV, Martin, « “The militias are not allowing us back”: Sunnis languish in camps, years after recapture of Mosul », in *The Guardian*, 24 octobre 2020. URL : <https://www.theguardian.com/world/2020/oct/24/the-militias-are-not-allowing-us-back-sunnis-languish-in-camps-years-after-recapture-of-mosul>.

COURRIER INTERNATIONAL, « Kurdistan irakien. Un référendum qui bouleverse le Moyen-Orient », in *Courrier International*, 29 septembre 2017. URL : <https://www.courrierinternational.com/article/kurdistan-irakien-un-referendum-qui-bouleverse-le-moyen-orient>.

COURRIER INTERNATIONAL, « Migrations. En Irak, les déplacés qui ont fui Daech sont toujours laissés-pour-compte », in *Courrier International*, 28 juillet 2024. URL : https://www.courrierinternational.com/article/en-irak-les-deplaces-qui-ont-fui-daech-sont-toujours-laises-pour-compte_220714.

COURRIER INTERNATIONAL, « Minorités. En Irak, le rêve “évanoui” d'indépendance kurde », in *Courrier International*, 23 août 2023. URL : <https://www.courrierinternational.com/article/minorites-en-irak-le-reve-evanoui-d-independance-kurde>.

CRISIS GROUP, « Iraq's Tishreen Uprising: From Barricades to Ballot Box », in *Crisis Group*, 26 juillet 2021. URL : <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/gulf-and-arabian-peninsula/iraq/223-iraqs-tishreen-uprising-barricades-ballot-box>.

DAGHER, Munqith, « The Tishreeni Movement Continues: Change is inevitably coming to Iraq », in *Fikra Forum – Washington Institute*, le 28 juin 2022. URL : <https://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/tishreeni-movement-continues-change-inevitably-coming-iraq>

DAWOD, Hosham, « Tribus et pouvoirs en Irak », in DAWOD, Hosham (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, Armand Colin, 2004, pp. 237-258.

DE BIE, Océane, « Chiïsme et pouvoir politique au Moyen-Orient », in *Centre d'Études en Diplomatie & Relations Extérieures (CEDIRE)*, 14 avril 2024. URL: <https://www.cedire.fr/articles/chiisme-et-pouvoir-politique-au-moyen-orient>. Consulté le 28 août 2024.

DIGITHÈQUE MJP, « Irak : Constitution du 21 mars 1925 », in *Digithèque MJP*. URL : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq1925.htm#1>. Consulté en mai 2024.

DIGITHÈQUE MJP, « Irak : Constitution provisoire du 21 septembre 1968 », in *Digithèque MJP*. URL : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq1968.htm>.

DIGITHÈQUE MJP, « Irak : Constitution du 15 octobre 2005 », in *Digithèque MJP*. URL : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq2005.htm>.

DILLIES, Béatrice, « Un génocide oublié : 100 ans de solitude pour les Kurdes », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak (CFRI)*, 23 juin 2023/ URL : <https://cfri-irak.com/article/un-genocide-oublie-100-ans-de-solitude-pour-les-kurdes-2023-06-20>

DODGE, Toby, *Inventing Iraq: The Failure of Nation Building and A History Denied*, New York, Columbia University Press, 2003.

DOLAMARI, Ali, *Le Kurdistan irakien : de la tribu à la démocratie*, Paris, Éditions Glyphe, 2014.

DROZ-VINCENT, Philippe, *Vertiges de la puissance, le « moment américain » au Moyen-Orient*, Paris, Éditions La Découverte, 2007.

ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS, « Irak. Proclamation des résultats des élections et poursuite des violences », in *Universalis.fr*. URL : <https://www.universalis.fr/evenement/1er-28-fevrier-2005-proclamation-des-resultats-des-elections-et-poursuite-des-violences/>.

FAROUK-SLUGLETT, Marion et SLUGLETT, Peter (ed.), *Iraq since 1958: From Revolution to Dictatorship*, London, I.B Tauris, 2003.

FORTEAU, Mathias, « La formule ‘pétrole contre nourriture’ mise en place par les Nations Unies en Irak : beaucoup de bruit pour rien ? », in *Annuaire Français de Droit International*, 1997, No. 43, pp. 132-150.

GIBLIN, Béatrice, « Chapitre 13. Des nationalismes régionaux faute d’État : le cas du Kurdistan », in GIBLIN, Béatrice (et al.), *Conflits dans le monde, approche géopolitique*, Malakoff, Armand Colin, 2016, pp. 189-197.

HADDAD, Fanar, *Sectarianism in Iraq, Antagonistic Visions of Unity*, London, Hurst & Company, 2011.

HAGHIGHAT, Chapour, *Histoire de la crise du Golfe : Questions au XXème siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1992.

HELFONT, Samuel, *Compulsion in Religion: Saddam Hussein, Islam, and the Roots of Insurgencies in Iraq*, New York, Oxford University Press, 2018.

HELFONT, Samuel, « 9. Ba’thist Penetration of Shi’a Religious Institutions » in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 197-216.

H.RUBIN, Avshalom, « Abd al-Karim Qasim and the Kurds of Iraq: Centralization, Resistance and Revolt, 1958-63 », in *Middle Eastern Studies*, 2007, Vol. 43, No. 3, pp. 353-382.

IHSAN, Mohammed, *Nation Building in Kurdistan: Memory, Genocide and Human Rights*, New York, Routledge, 2017.

INA, « Renversement de la statue de Saddam Hussein - 20 Heures le journal », 9 septembre avril 2003, *France 2*, in *L’INA éclaire l’actu*. URL : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/2271992001004/renversement-de-la-statue-de-saddam-husseini>.

INSTITUT KURDE DE PARIS, « La population kurde », 5 janvier 2023. URL : <https://www.institutkurde.org/info/la-population-kurde-1232550992>.

ISAKHAN, Benjamin et MAKO, Shamiran, « Conclusion: Lessons from the Past for a Future Iraq », in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin, et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 280-289.

ISAKHAN, Benjamin, « 29. The Iraqi Kurdish Response to the “Islamic State” Political Leverage in Times of Crisis », in STANSFIELD, Gareth et SHAREEF, Mohammed (ed.), *The Kurdish Question Revisited*, London, Hurst, 2017, pp. 437-448.

ISAKHAN, Benjamin, « 12. The Road to the ‘Islamic State’: State-Society Relations after the US Withdrawal from Iraq », in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin, et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 260-279.

- JABAR, Faleh Abdul, « 4. A State in Search of A Nation: The Case of Iraq », in Mohammad-Mahmoud OULD MOHAMEDOU (ed.), *State-Building in the Middle East and North Africa – One Hundred Years of Nationalism, Religion and Politics*, London, I.B. Tauris, 2022, pp. 67-80.
- JAMES, Boris et TEJEL GORGAS (dir.), *Les Kurdes Un peuple sans États en 100 questions*, Paris, Tallandier, 2018.
- JAMES, Boris, *Les Kurdes*, Paris, Que sais-je ?, 2023.
- KAVAL, Allan, « « Les Kurdes (3/3) : De la Première guerre mondiale à 2003 : rêve(s) d'indépendance(s) », in *Les Clés du Moyen-Orient*, 15 septembre 2020. URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-Kurdes-3-3-De-la-Premiere-Guerre-mondiale-a-2003-reve-s-d-independance-s.html>.
- LAROUSSE, Définitions : « Contrat social », in *Dictionnaire Larousse en ligne*. URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/contrat/18693#16000360>
- LAROUSSE, Définitions : « Embargo », in *Dictionnaire Larousse en ligne*. URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/embargo/28533#:~:text=1.,ou%20de%20moyen%20de%20pression.>
- LAROUSSE, Définitions : « Fatwa », in *Dictionnaire Larousse en ligne*. URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fatwa/32988#:~:text=qui%20en%20résultent.-fatwa%20n.f.par%20une%20autorité%20religieuse.>
- LAURENS, Henry, *L'Orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2002.
- LAVAL, Thibaud, « L'appel de la révolution : origines, formation et expansion du parti al-Da'wa al-islâmiyya en Iraq (1948-1981), in *Centre d'études en sciences sociales du religieux (Césor)*, 18 décembre 2023. URL : <https://www.ehess.fr/fr/soutenance/lappel-révolution-origines-formation-et-expansion-parti-al-dawa-al-islâmiyya-en-iraq-1948>. Consulté le 28 août 2024.
- LEMIEUX, Marc et MAKO, Shamiran, « 11. Political Parties, Elections and the Transformations of Iraqi Politics since 2003 » in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 238-259.
- LE MONDE, « L'Achoura célébrée en Irak dans un climat de violences et sous haute sécurité », in *Le Monde*, 18 février 2005. URL : https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2005/02/18/l-achoura-celebree-en-irak-dans-un-climat-de-violences-et-sous-haute-securite_398588_3218.html. Consulté en octobre 2024.
- LE MONDE DIPLOMATIQUE, « Pacte de Bagdad », in *Le Monde diplomatique*. URL : <https://www.mondediplomatique.fr/index/sujet/pactedebagdad#:~:text=Le%20Pacte%20de%20Bagdad%20—%20et,frontière%20sud%20et%20sud%20Ouest>
- LE ROBERT, Définitions : « État fédéral », in *Le Robert.com* URL : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/federal>. Consulté le 24 septembre 2024.
- LEVALLOIS, Agnès, « Les mouvements de contestation en Irak et au Liban : quelles conséquences géopolitiques ? », in *Fondation pour la recherche stratégique*, 21 janvier 2020, No. 1.
- LOUËR, Laurence, *Chiïsme et politique au Moyen-Orient : Iran, Irak, Liban, monarchies du Golfe*, Paris, Éditions Autrement, 2008.
- LOVOTTI, Chiara et PROSERPIO, Licia, « The October 2019 protest movement in Iraq: an analysis of the “early moments” of the mobilization », in *Partecipazione e Conflitto*, Juillet 2021.
- LUIZARD, Pierre-Jean, *Chiïtes et Sunnites, la grande discorde en 100 questions*, Paris, Tallandier, 2019.
- LUIZARD, Pierre-Jean, *La question irakienne*, Paris, Fayard, 2002.

- LUIZARD, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006.
- LUIZARD, Pierre-Jean, « L'État islamique à la conquête du monde », in *Le Débat*, 2016, Vol. 190, pp. 135-153.
- LUIZARD, Pierre-Jean, « L'improbable démocratie en Irak : le piège de l'État-nation », in *Égypte/Monde arabe*, 1990, No. 4.
- MALAZADA, Ibrahim Sadiq, « Comment le génocide a façonné l'État irakien », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak (CFRI)*, 13 juillet 2023. URL : <https://cfri-irak.com/article/la-construction-de-letat-en-irak-le-genocide-comme-modele-destructeur-2023-07-13>.
- MARCUS, Jonathan, « Pourquoi les États-Unis ont tué Qasem Soleimani ? », in *BBC News Afrique*, 6 janvier 2020. URL : <https://www.bbc.com/afrique/monde-50992779>
- MARTINEZ, Luis, *Violence de la rente pétrolière Algérie-Libye-Irak*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.
- MEIER, Daniel, « Faire de la recherche au Kurdistan irakien : questions éthiques en milieu autoritaire », in *Recherches qualitatives*, printemps 2020, Vol. 39, No.1, pp. 21-41.
- MERCADIER, Sylvain, « Les milices irakiennes, symboles d'un État déchu », in *Confluences Méditerranée*, 2021, No. 116, pp. 75-86.
- NAEF, Silvia, « L'Irak depuis 2003 », cours « La guerre dans les arts, le cinéma et la littérature dans le monde arabe », 26 avril 2023, Genève, Université de Genève.
- NAEF, Silvia, « Symboliser l'unité : Saladin », cours « Imaginer le monde arabe. Entre fondements théoriques et représentations visuelles », 16 octobre 2023, Genève, Université de Genève.
- NENCINI, Théo, *L'Irak chiite parle persan : islamisme, milices, réseaux iraniens*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- OHCHR – UNITED NATIONS ASSISTANCE MISSION FOR IRAQ – HUMAN RIGHT OFFICE, *A Call for Accountability and Protection: Yazidi Survivors of Atrocities Committed by ISIL*, 1 août 2016. URL : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/IQ/UNAMIRreport12Aug2016_en.pdf.
- ONU INFO, « Iraq : l'envoyée de l'ONU se félicite de l'adoption de réformes économiques mais s'inquiète des tensions », in *ONU Info*, 16 mai 2024. URL : <https://news.un.org/fr/story/2024/05/1145641>.
- OUANDJELI, Lyna, « Les dynamiques de changements du Printemps arabe », in *Centre Français de Recherche sur l'Irak (CFRI)*, 13 septembre 2024. URL : <https://cfri-irak.com/article/les-dynamiques-de-changements-du-printemps-arabe-2024-09-13>.
- PIERI, Caecilia, « Carnet de voyage, Bagdad 2019 – Les fresques de la révolte, une nouvelle figuration populaire », in BONTE, Marie et SLITINE, Marion (dir.), *Ce que l'art fait à la ville au Moyen-Orient et au Maghreb – Pratiques artistiques, expressions du politique et transformations de l'espace public*, in *Manazir Journal*, 2022, vol. 4, pp.128-151. URL : https://shs.hal.science/halshs-03949705/file/LIVRE_MANAZIR_FINAL.pdf#page=128.
- PROST-TOURNIER, Jean-Marc, « CHATT AL-'ARAB ou SHATT AL-'ARAB », in *Universalis.fr*. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/chatt-al-arab-shatt-al-arab/>
- RAZOUX, Pierre, *La guerre Iran-Irak 1980-1988*, Paris, Perrin, 2013.
- RÉDACTION DE L'INA, « En 1958, l'éphémère Fédération arabe d'Irak et de Jordanie », in *Rédaction de l'INA*. URL : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/en-1958-l-ephemere-federation-arabe-d-irak-et-de-jordanie>. Consulté le 2 septembre 2024.
- REDONNET, Jean-Claude, « Irak, une chronologie britannique », in *Outre-Terre*, 2006, No. 14, pp. 133-138.

- REKACEWICZ, Philippe, « Les Kurdes, un peuple divisé », in *Le Monde diplomatique*, août 2001. URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/kurdes>.
- REY, Matthieu, « L'armée en Irak de 1932 à 1968 : Entre arbitrage et contrôle du pouvoir », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014, No. 124, pp. 33-45.
- REZA DJALILI, Mohammed, « Le rapprochement irano-irakien et ses conséquences », in *Politique étrangère*, 1975, No. 40, pp. 273-291.
- ROMEO, Lisa, « Officiers libres », in *Les Clés du Moyen-Orient*, 7 août 2010. URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Officiers-libres.html>. Consulté le 21 juin 2024.
- ROY, Olivier, « Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie centrale » in DAWOOD, Hosham (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'islam*, Paris, Armand Colin, 2004, pp. 39-79.
- RIGAUD, Françoise, « Chapitre 4. Irak : l'impossible mouvement de l'intérieur ? », in BENNANI-CHRAÏBI, Mounia et FILLIEULE, Olivier (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 197-217.
- RIGAUD, Françoise, « La société et le politique en Irak au temps de l'embargo » in *Mouvements*, 2001, No.15-16, pp. 138-144.
- RIZK KHOURY, Dina, *Iraq in Wartime – Soldiering, Martyrdom, and Remembrance*, 2013, Cambridge, Cambridge University Press.
- SAADAWI, Ahmed, *Frankenstein à Bagdad*, Paris, Éditions Piranha, 2016.
- SCARLBERT-YÜCEL, Clémence, « Le peuplement du Kurdistan bouleversé et complexifié de l'assimilation à la colonisation », in *L'information géographique*, 2007, vol. 71, pp. 63-86.
- SCHLAEPFER, Aline, cours « L'Irak de Faysal à Daesh. Un siècle de transformations politiques, sociales et culturelles », 14 octobre 2024, Genève, Université de Genève.
- SCHLAEPFER, Aline 16 décembre 2024, « Révolution d'octobre, débats historiographiques », cours « L'Irak de Faysal à Daesh. Un siècle de transformations politiques, sociales et culturelles », Genève, Université de Genève.
- SALAMÉ, Ghassan, « Le Golfe, un an après l'invasion du Koweït – un pétro-dinar belligère », in *Le Monde arabe Maghreb Machrek*, 1991, No.133, pp. 3-18.
- SELLIER, Françoise, « Hussein Saddam (1937-2006) », in *Universalis.fr*. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saddam-hussein/>.
- SLUGLETT, Peter, « Preface: Whither Iraq? », in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017.
- SLY, Liz, « Isis: A catastrophe for Sunnis », in *The Washington Post*, 23 novembre 2016. URL: <https://www.washingtonpost.com/sf/world/2016/11/23/isis-a-catastrophe-for-sunnis/>.
- STANSFIELD, Gareth, «10. The Consolidation of Kurdistan Region of Iraq and the Integrity of the Iraqi State », in DAWOOD, Fadi et ISAKHAN Benjamin, MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 217-237.
- TEJEL, Jordi, « 6. 'Dangerous Liaisons': Abd al-Karim Qasim and the Student Movements of the First Iraqi Republic, 1958-63 », in DAWOOD, Fadi, ISAKHAN Benjamin et MAKO, Shamiran (ed.), *State and Society in Iraq: Citizenship under Occupation, Dictatorship and Democratisation*, London, I.B.Tauris, 2017, pp. 135-156.

TEJEL, Jordi, « Le Kurdistan dans la tourmente », in *Esprit*, Janvier-Février 2018, pp. 26-29.

THURBER, Ches, « From Coexistence to Cleansing: The Rise of Sectarian Violence in Baghdad, 2003-2007 », in *Al-Nakhlah*, 2011.

TOGNI, Nora, *Shengal – Une histoire sans fin – le génocide des Yézidis et la perpétuation de la violence politique en Irak et au Moyen-Orient*, Genève, Global Studies Institute de l'Université de Genève, Collection « Mémoires électroniques », Vol. 131-2014.

URL : <https://www.unige.ch/gsi/files/9717/2647/6231/Togni.pdf>,

UNHCR, *Urgence Iraq*, août 2022. URL : [https://www.unhcr.org/be/urgence-iraq#:~:text=Néanmoins%2C%20environ%20un%20million%20de,abris%20informels%20\(août%202022\)2](https://www.unhcr.org/be/urgence-iraq#:~:text=Néanmoins%2C%20environ%20un%20million%20de,abris%20informels%20(août%202022)2)

VERMEREN, Pierre, *La France en terre d'islam – Empire colonial et religions, XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2016.

WOERTZ, Eckart, « Iraq under UN Embargo, 1990-2003: Food Security, Agriculture, and Regime Survival », in *Middle East Journal*, 2019, Vol. 73, No. 1, pp. 93-112.

YILMAZ, Özcan, cours « Moyen-Orient contemporain : États, nations et communautés », 19 novembre 2024, Genève, Université de Genève.

YILMAZ, Özcan, cours « Histoire du Moyen-Orient contemporain », octobre 2022, Genève, Université de Genève.

ZUBAIDA, Sami, « The Fragments Imagine the Nation: The Case of Iraq », in *International Journal of Middle East Studies*, mai 2002, Vol. 34, No. 2, pp. 205-215.

Table des matières

Remerciements	2
Sommaire	3
Liste des figures	4
Introduction : Définir la question irakienne	5

1. Irak, mandat britannique, création d'un État-nation, question kurde et armée

1.1. Le mandat britannique en Irak, le « péché originel »	8
1.2. La construction d'un État-nation irakien, le nationalisme arabe, étendard du nouvel État	10
1.3. La question kurde	13
1.3.1. La création du Kurdistan irakien	13
1.3.2. Les Kurdes et l'État central : l'affrontement des nationalismes	15
1.3.3. L'État contre les Kurdes : de la violence politique au génocide	17
1.4. Le rôle de l'armée dans la construction d'un sentiment national : entre lutte des nations et clivages ethniques et confessionnels	19

2. Le rôle de l'État dans l'échec de la construction de l'identité nationale dans les années post-monarchie

2.1. Qacem, de l'espoir de la République au désenchantement : la difficile définition de l'Irak	25
2.2. Le Baas, Saddam Hussein, l'hégémonie du clan, et la guerre contre les « ennemis intérieurs »	30
2.2.1. L'émergence du tandem Al-Bakr-Hussein, la formation des liens claniques au sein de l'État	31
2.2.2. Les violences du Baas et la politique d'arabisation	33
2.2.3. Saddam Hussein et la guerre contre les ennemis désignés de la nation irakienne : la guerre Iran-Irak et l'opération Anfal	36

3. De l'embargo à la guerre civile, la société irakienne se fissure

3.1. La décennie 1990, les conséquences de l'embargo sur la société, le retour des solidarités tribales et des mouvements religieux	45
3.1.1. Recontextualisation : le temps de l'embargo, les répercussions sur la vie en Irak	45
3.1.2. Les solidarités religieuses et tribales, le retour à un référentiel communautaire	47
3.2. L'occupation américaine, de la mise en place d'un nouveau système à l'implosion de la société	50
3.2.1. Le « nouvel ordre », les États-Unis en Irak à partir de 2003 : l'invasion américaine de l'Irak, la recomposition de la vie politique sous l'égide de Washington, les prémices des affrontements interconfessionnels	50
3.2.2. La guerre civile	56

4. L'émergence de l'EI, causes et conséquences sur les relations intercommunautaires en Irak

4.1. L'émergence de l'État islamique en Irak : une décennie de marginalisation et de communautarisme	61
4.2. La question kurde à partir de 2003 : du fédéralisme à la lutte contre l'État islamique	64
4.3. De la lutte des milices chiïtes contre l'EI à la victoire d'un ordre milicien	67
4.4. Le cycle de représailles envers la population sunnite comme conséquence de l'État islamique	69

5. L'évolution de la question irakienne à partir de 2019, quel avenir pour l'Irak ?	
5.1. Octobre 2019 : à la recherche d'un nouvel Irak	74
5.2. Un mouvement pour l'unité nationale : la jeunesse irakienne et la création d'un nouveau contrat social dans l'espace	77
5.3. Les ingérences étrangères durant Tishreen, la difficile souveraineté de l'Irak	81
Conclusion : Quel avenir pour l'Irakité ?	83
Bibliographie	87
Table des matières	95